

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014**

---

**PROCES-VERBAL**



# Ordre du jour

## Conseil municipal du 19 décembre 2014

- |              |    |   |                         |
|--------------|----|---|-------------------------|
| Mme LE MAIRE |    | - Appel nominal.  |                         |
| Mme LE MAIRE |    | - Désignation d'un secrétaire.  |                         |
| Mme LE MAIRE | 1  | - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2014 – Approbation.  | <i>(page 8)</i>         |
| Mme LE MAIRE | 2  | - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | <i>(pages 8 à 10)</i>   |
| Mme LE MAIRE | 3  | - Représentation de la Ville au sein des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement – Modification.     | <i>(pages 10 et 11)</i> |
| Mme LE MAIRE | 4  | - Transfert de compétences à Nantes Métropole – Approbation.  | <i>(Pages 11 à 16)</i>  |
| M. BOLO      | 5  | - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015.   | <i>(pages 17 à 37)</i>  |
| M. ROBERT    | 6  | - Centre ville – Requalification du site Désiré Colombe – Résultat de l'enquête publique et déclaration d'intérêt général du projet.    | <i>(pages 37 à 42)</i>  |
| M. ROBERT    | 7  | - Nantes-Erdre – ZAC Chantrerie 2 – Suppression – Approbation.  | <i>(page 42)</i>        |
| M. JUNIQUE   | 8  | - Dénomination de voies et d'espaces publics – Approbation.   | <i>(page 42)</i>        |
| Mme NAEL     | 9  | - Contrat de Ville cadre 2015-2020 – Gestion Urbaine et Sociale de Proximité – Convention – Approbation.                                | <i>(pages 43 à 53)</i>  |
| Mme NAEL     | 10 | - Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.  | <i>(pages 53 et 54)</i> |

Mme NAEL	11	- Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits d'externat pour l'année 2015 – Approbation.	<i>(page 67)</i>
Mme NAEL	12	- Projet éducatif de territoire nantais « Bien grandir à Nantes » - Actions 2014/2015 – Engagement de la Ville de Nantes et modalités de financement – Approbation.	<i>(pages 67 à 72)</i>
M. REBOUH	13	- Associations sportives – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>(pages 64 à 67)</i>
Mme BASSAL	14	- Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Avenant – Approbation.	<i>(pages 72 à 74)</i>
M. MARTIN	15	- Associations Enfance et Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>(pages 77 à 79)</i>
M. SALECROIX	16	- Associations Vie Etudiante – Cinquième répartition de subventions – Approbation.	<i>(page 79)</i>
Mme SALOMON	17	- Politique publique « familles et parentalité » - Quatrième répartition de subventions – Avenant à convention – Approbation.	<i>(pages 79 et 80)</i>
Mme RODRIGUEZ	18	- Politique publique petite enfance – Associations gestionnaires de multi-accueils petite enfance – Construction, acquisition et aménagement de locaux – Subventions d'équipement – Approbation.	<i>(pages 80 à 82)</i>
Mme RODRIGUEZ	19	- Associations Petite Enfance – Répartition de subventions – Approbation.	<i>(pages 82 et 83)</i>
Mme PIAU	20	- Convention d'objectifs n° 2 entre la Ville de Nantes et Nantes Habitat relative à « l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées – Logements bleus » - Approbation.	<i>(pages 83 à 85)</i>
Mme BENÂTRE	21	- Avenant au Contrat Local de Santé – Approbation.	<i>(pages 85 à 87)</i>
Mme BENÂTRE	22	- Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Nantes et l'Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire – Approbation.	<i>(page 88)</i>
Mme BASSAL Mme CISSE	23	- Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires – Subventions – Conventions – Avenant – Répartition – Approbation.	<i>(pages 74 à 77)</i>
Mme DANIEL	24	- Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/International – Approbation.	<i>(pages 88 et 89)</i>
M. JUNIQUE	25	- Associations culturelles – Cinquième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation.	<i>(pages 89 à 91)</i>

M. JUNIQUE	26	- Politique publique du patrimoine – Subventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l’amélioration du patrimoine urbain – Ravalements obligatoires et restaurations – Dispositions diverses – Approbation.	<i>(pages 91 et 92)</i>
M. SEASSAU	27	- Lecture publique et médiathèques – Conventions et avenants – Approbation.	<i>(pages 92 et 93)</i>
M. SEASSAU	28	- Associations culturelles – Avenants – Approbation.	<i>(page 93)</i>
M. NICOLAS	29	- Commerce – Quartier Dervallières-Zola : extension de l’ouverture du marché sur la Place des Dervallières – Approbation.	<i>(page 94)</i>
Mme LEFRANC	30	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	<i>(pages 94 et 95)</i>
Mme LEFRANC	31	- Dispositif de préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale destinés aux demandeurs d’emploi - Convention avec la région des Pays de la Loire et le CNFPT - Approbation.	<i>(page 95)</i>
Mme LEFRANC	32	- Transactions foncières diverses – Approbation.	<i>(pages 95 et 96)</i>
M. CHATEAU	33	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Convention – Approbation.	<i>(pages 97 et 98)</i>
M. BOLO	34	- Finances – Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Lancement d’une nouvelle activité de monnaie complémentaire dénommée « SoNantes » - Dotation de la société par actions simplifiées « SoNao » - Information.	<i>(pages 101 à 112)</i>
M. BOLO	35	- Finances – Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Lancement d’une nouvelle activité de monnaie complémentaire dénommée « SoNantes » - Adhésion à l’association « La SoNantaise » - Désignation d’un représentant.	<i>(pages 112 et 113)</i>
M. BOLO	36	- Chambre Régionale des Comptes – Contrôle de gestion de la Ville au titre du Spectacle Vivant pour les années 2007 à 2012 – Rapport d’observations définitives – Information.	<i>(pages 54 à 64)</i>
M. BOLO	37	- Loire-Atlantique Développement SELA – Prise de participation au capital de la SAS Air Watt Energy – Approbation.	<i>(pages 98 à 101)</i>
M. BOLO	38	- Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2015 – Opérations d’investissement – Avances sur subventions 2015 – Approbation.	<i>(pages 113 et 114)</i>
M. BOLO	39	- Décision Modificative 2014 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	<i>(page 114)</i>

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assisté de : MM. BOLO, ROBERT, SEASSAU, Mme DANIEL, MM. JUNIQUE, HUARD, REBOUH, NICOLAS, Mmes CHOQUET, BENÂTRE, BASSAL, TOUCHEFEU, BIR, M. ASSEH, Mmes RODRIGUEZ, PIAU, M. MARTIN, Mmes PADOVANI, HAKEM, LEFRANC, NAEL, MM. TRICHET, BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, MM. MOREAU, LE BRUN, Mmes BOCHER, SOTTER, BASSANI-PILLOT, MEZIANE, BLIN, ROULLEAU, M. DANTEC, Mme SALOMON, MM. MARAIS, GUISSÉ, Mme FAVENNEC, MM. SOBCZAK, CHATEAU, QUERO, MAUDUIT, Mmes COPPEY, LAERNOES, MM. BELHAMITI, DEMIREL, Mme CISSE, M. SALECROIX, Mme RIO, MM. RENAUME, ROUSSELY, Mmes GUERRA, KRYSMANN, HOUEL, M. GRELARD, Mmes HAMEL, GARNIER, MM. BAINVEL, RICHARD, STEKR-RIDEL, FOURNIER, Mme GHENAÏ.

Sont excusés : Mme CHIRON (pouvoir à M. HUARD), M. MARTINEAU (pouvoir à M. JUNIQUE), M. NOURY (pouvoir à Mme SALOMON).

### Secrétaire

M. SEASSAU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 8

**Mme LE MAIRE** – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer. Bonjour à chacune et à chacun. Nous allons démarrer la séance par la liste d'appel.

*Mme le Maire procède à l'appel nominal.*

**Mme LE MAIRE** – Merci. Bonjour à chacune et à chacun, à nouveau. Je vous propose que nous désignons comme secrétaire de séance M. Aymeric Seassau et que nous entamions notre ordre du jour.

**Mme LE MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

*Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2014 – Approbation.*

**Mme LE MAIRE** – Premier point à l'ordre du jour aujourd'hui : le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2014. Juste un petit point qui a été apporté au procès-verbal depuis sa transmission aux élus avec la convocation du Conseil municipal : page 27, c'est Mme Rio qui est intervenue sur le dossier, et non Mme Guerra comme cela avait été mentionné par erreur.

S'il n'y a pas de remarque particulière, je mets aux voix ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

*Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu.*

**Mme LE MAIRE** – La deuxième délibération, comme traditionnellement, concerne les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des remarques particulières ? Mme Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci Mme le Maire. Chers collègues, en préalable à ce Conseil municipal, je tenais à vous faire part de nos réserves sur la façon dont se déroulent les Conseils municipaux depuis que vous êtes élue à la tête de notre collectivité. Je voudrais en particulier évoquer votre attitude qui consiste à diffuser dans la presse tous les éléments qui font l'intérêt et la substance de cette assemblée. Nous avons bien compris que vous agissez ainsi pour déminer, un par un, tous les sujets qui pourraient être matière à débat au sein de notre Conseil municipal, et – vous l'avez constaté comme moi –, en particulier ces jours-ci.

Je veux vous parler du rapport de la Chambre régionale des comptes sur le spectacle vivant qui a été diffusé dans la presse et qui a été également largement commenté, à la fois par vous-même, Mme le Maire, par votre premier Adjoint et par votre Directeur général des services. Je crois qu'il y a là de graves dysfonctionnements par rapport au fonctionnement sain et démocratique de notre assemblée.

Je voudrais vous relire l'article 241-18 du Code des juridictions financières : « Le rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes, auquel sont jointes les réponses reçues, est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante ou de l'organe collégial de décision, suivant sa réception par la collectivité ou l'établissement public concerné. »

**VI – 9**

Il y a là un manquement manifeste à cette règle-là, qui est d'autant plus surprenant que votre premier Adjoint a lui-même rappelé au cours d'une commission préparatoire au Conseil municipal la confidentialité de ce rapport. Par rapport à cette règle de confidentialité, j'aimerais vous entendre, Mme le Maire, parce que je crois qu'il y a un manquement grave aux règles qui doivent présider à la tenue de cette assemblée.

Un deuxième point d'interrogation dont je voudrais vous faire part est la question du calendrier. Nous remarquons que beaucoup de rapports de la Chambre régionale des comptes sont régulièrement présentés à notre assemblée après les élections. C'était le cas du précédent rapport qui nous a été soumis en octobre dernier, c'est le cas de celui-ci sur le spectacle vivant. Sous le dernier mandat, vous vous rappelez sans doute que nous avons aussi eu connaissance du rapport sur la gestion du CHU de Nantes au mois de juin 2008. Rapport qui faisait état d'un déficit colossal du CHU de Nantes et dont nous n'avions évidemment absolument pas connaissance au moment des élections municipales de mars 2008.

Enfin, dernier point d'interrogation qui concerne la construction de l'ordre du jour de notre Conseil municipal d'aujourd'hui. Pourquoi, Mme le Maire, avez-vous repoussé en délibération numéro 36 le rapport de la Chambre régionale des comptes ? Vous savez comme moi, je crois, que si nous traitons ce rapport en fin d'après-midi, à l'heure où peut-être certains, notamment de nos amis journalistes, auront dû retourner dans leur rédaction pour écrire leur compte rendu du Conseil municipal, je crois que nous passons à côté du débat démocratique auquel nous avons droit dans cette assemblée.

Je vous demande donc, Mme le Maire, et dans un seul objectif qui est de nous permettre d'avoir sur ces sujets-là un véritable débat démocratique, de bien vouloir avancer au début de ce Conseil municipal la délibération qui concerne le rapport sur la Chambre régionale des comptes.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Mme Garnier, quelques points. J'avoue quelque surprise en vous entendant comme cela, de bon matin, en commençant le Conseil municipal. D'abord, je n'ose imaginer que vous n'avez pas lu la presse locale avant de venir au Conseil municipal, auquel cas je vous invite à relire la page 16 de l'un de nos deux quotidiens locaux qui, très précisément sur le sujet que vous venez d'évoquer, considère votre intervention sur cette question confidentielle comme, je cite : « une grossière erreur » car naturellement, ce n'est ni la mairie, ni les services, ni moi-même, ni mon premier Adjoint qui avons transmis ce document à la presse.

Deuxième élément de réponse sur le calendrier de la CRC : là, je dois dire que je suis encore plus étonnée puisque les règles démocratiques et juridiques dans ce pays font que (et heureusement, je crois que sinon ce serait particulièrement inquiétant) c'est bien la CRC qui décide elle-même des rapports, des calendriers et de la date d'envoi. Je ne vois donc pas très bien que vous répondez, à part vous inviter à poser votre question aux responsables concernés.

Enfin, en ce qui concerne votre dernière partie d'intervention, sur l'ordre du jour du Conseil municipal, j'accède bien volontiers à votre demande. Je vous propose que nous abordions ce dossier en fin de matinée du Conseil municipal puisqu'effectivement, c'est un sujet sur lequel nous avons des choses à dire. J'accède donc bien volontiers à cette proposition qui ne peut que venir éclairer le débat démocratique.

M. Grélard avait demandé la parole.

**M. GRÉLARD, Conseiller municipal** – D'abord pour remercier, parce que je m'associe pleinement à la demande de Laurence Garnier. Vous savez que nous sommes très attachés, élus centristes, à cette réforme de la gouvernance que vous avez portée pendant votre campagne. Je crois que cela passe par des gages et pour le coup, le fait d'accéder à cette demande en témoigne.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 10

Pour le reste et concernant les propos de Mme Garnier notamment relatifs aux commentaires qui ont pu être faits sur le rapport de la Cour des comptes sur le spectacle vivant, il n'en reste pas moins qu'il semble tout de même que votre premier Adjoint, vous-même et votre Directeur général avez pu commenter lors d'un déjeuner de presse ce rapport, et que les propos de Mme Garnier sont tout à fait avérés.

**Mme LE MAIRE** – M. Grélard, dans ce pays la presse est libre et quand nous sommes interpellés par la presse sur un rapport qui leur a été transmis, c'est bien la moindre des choses que de leur répondre.

**M. GRÉLARD, Conseiller municipal** – La presse est libre mais, vous savez, on peut toujours utiliser le droit de réserve au regard des dispositions légales. C'est tout.

**Mme LE MAIRE** – Tout à fait, mais il m'a semblé absolument de notre responsabilité, sur un sujet qui touche à l'argent public des Nantais, de pouvoir, suite à ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur lequel nous avons été interpellés (puisque je ne reviens pas sur ce que j'ai répondu à l'instant à Mme Garnier), donner un certain nombre d'éléments de réponse que nous allons refaire, et avec plaisir, à l'issue de ce Conseil municipal puisque j'ai accédé à votre demande de modification d'ordre du jour. Mme Garnier ?

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci. Pour vous remercier également d'avoir accédé à notre demande de modification de l'ordre du jour et pour vous dire simplement que quand nous entendons M. Pascal Bolo préciser que le rapport est confidentiel en commission de préparation du Conseil municipal, le préciser pour faire en sorte que chaque Conseiller municipal l'ait bien à l'esprit et ne le diffuse pas, je trouve curieux que vous vous permettiez dans la foulée d'aller le commenter largement et ouvertement auprès de la presse. C'est simplement ce que je voulais souligner. Maintenant, si vous nous dites que ces dossiers-là ne sont pas confidentiels et que nous pouvons nous en ouvrir beaucoup plus librement comme vous le faites, à la presse, dont acte, nous le ferons également, et à ce moment-là, nous fonctionnerons comme cela, de manière (soit dit en passant) contraire au Code des juridictions financières. Mais cela n'a pas l'air de vous poser de problème.

**Mme LE MAIRE** – Sincèrement, je ne comprends pas bien la polémique inutile que vous essayez d'inventer, Mme Garnier. Il n'y a pas de polémique sur ce sujet. La Chambre régionale a fait son travail. La presse a fait son travail et nous avons assumé nos responsabilités. Je crois vraiment qu'il n'y a là, en l'occurrence, aucune matière à polémique. Je vous propose donc que nous avancions.

*Le Conseil prend acte.*

---

**Mme LE MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

*Représentation de la Ville au sein des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement – Modification.*

**Mme LE MAIRE** – La délibération 3 concerne différentes représentations de la Ville au sein des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement. En effet, un décret du 24 octobre 2014 a modifié la composition des Conseils d'administration des collèges et des lycées. Nous avons donc nécessité de redélibérer pour retirer un titulaire et un suppléant dans les collèges de plus de 600 élèves et dans les lycées. Je précise que les modifications ont été proposées et transmises à tous les élus concernés ainsi qu'aux différents groupes politiques, que nous n'avons pas reçu de retour particulier. Vous avez dans la délibération l'ensemble du tableau avec les modifications apportées.

**VI – 11**

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme LE MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

*Transfert de compétences à Nantes Métropole – Approbation.*

**Mme LE MAIRE** – Le point 4 de notre ordre du jour concerne les transferts de compétences à Nantes Métropole. Vous le savez : lundi dernier, lors du Conseil communautaire, nous avons voté le pacte métropolitain, nouvelle étape que j'ai proposée pour notre Métropole dans un double objectif : le premier, d'assumer une nouvelle étape de l'ambition métropolitaine, considérant qu'il était de notre responsabilité de cultiver ce temps d'avance qui fait la singularité de notre agglomération. En effet, la loi MAPAM qui a été votée est une avancée pour notre pays parce qu'elle vient reconnaître le fait urbain et le rôle stratégique des Métropoles. En même temps, si nous nous projetons à deux ans, à trois ans, à quatre ans, la mise en place même de cette loi amènera un niveau équivalent pour les différentes Métropoles françaises. Il nous semblait donc important de reprendre un temps d'avance. C'est bien le sens et l'intention de ce pacte métropolitain, avec à la fois des propositions pour venir renforcer le rayonnement et l'ambition de notre Métropole, et des propositions pour venir renforcer sa solidarité, son incarnation et sa proximité sur le terrain.

Je ne vais pas redétailler l'ensemble des éléments du pacte. Nous sommes amenés aujourd'hui, dans ce Conseil municipal, à voter sur le transfert d'un certain nombre de compétences qui ont été proposées au Conseil communautaire de lundi. Ces compétences sont au nombre de quatre : l'archéologie, la question de l'opéra, la question du sport de haut niveau, et la question des crèches interentreprises.

J'insisterai juste un instant sur les deux derniers points. D'abord, sur la question des crèches intercommunales d'entreprises : vous le savez, la petite enfance est une de nos priorités dans ce mandat. Pour au moins trois raisons : d'abord, nous considérons que c'est dès la petite enfance que les enjeux liés à la réussite éducative et aux inégalités face à la réussite éducative démarrent.

Deuxièmement, nous considérons que la question des modes de garde a un impact direct sur l'emploi et le retour à l'emploi. Comme nous en avons fait notre première priorité, pour nous cette conjonction entre les logiques de développement économique et de qualité de vie est un des marqueurs de notre projet.

Enfin, il n'aura échappé à personne qu'il y a un enjeu d'égalité hommes-femmes sur ce sujet, auquel nous ne sommes évidemment pas insensibles.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous sommes engagés sur la création de 400 places en petite enfance dans ce mandat. Ghislaine Rodriguez présentera d'ailleurs dans les délibérations de ce jour plusieurs propositions d'avancées concrètes sur ce sujet. C'est donc en complémentarité que j'ai proposé que nous avancions sur la question des crèches intercommunales, nous appuyant aussi tout simplement sur l'évolution du mode de vie des familles puisque nous avons constaté que de plus en plus de familles nous disent être intéressées pour avoir un mode de garde pas forcément à proximité de leur domicile mais à proximité de leur lieu de travail. C'est donc dans cet état d'esprit que nous allons demain commencer à avancer encore plus concrètement sur ce sujet.

Un mot, pour finir, sur le sport de haut niveau. Au lendemain d'un match de hand qui a battu le record du nombre de spectateurs de sport collectif en salle, je crois que nous avons une nouvelle fois la preuve qu'à Nantes et dans différentes disciplines sportives, nous avons le

**VI – 12**

potentiel pour considérer qu'à Nantes, le sport de haut niveau comme la culture, la culture comme le sport de haut niveau, participent au rayonnement de notre Ville, de notre Métropole.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai proposé que nous avancions, sur une demande que d'ailleurs (je le rappelle) le Conseil de développement avait évoquée dès 2008, à savoir ce transfert de compétences au niveau de la Métropole.

Voilà les propositions qui vous sont faites dans cette délibération qui s'articule bien autour de ces deux axes : renforcer l'ambition, l'ambition au service des 24 communes et surtout avec des résultats efficaces et concrets pour les habitants de ces 24 communes.

Oui, Pierre-Emmanuel Marais.

**M. MARAIS, Conseiller municipal** – Mme le Maire, chers collègues, la délibération qui nous est proposée concerne le transfert de compétences à la Métropole dans les domaines de l'archéologie, de l'opéra, des crèches interentreprises et du sport de haut niveau. Cette délibération marque une nouvelle ambition métropolitaine. En effet, les équipements et thématiques transférés sont de rayonnement métropolitain et bénéficient à tous les habitants et habitantes de l'agglomération.

À titre d'exemple, l'opéra Angers-Nantes – dont la programmation est remarquable – est une structure dont les Nantaises et Nantais ne sont pas les seuls à profiter. C'est très bien ainsi. Il y a donc une belle ambition derrière ce transfert. Une ambition que nous ne retrouvons pas dans la réforme dite « territoriale » et la nouvelle carte des régions adoptée définitivement cette semaine.

Aussi, pour l'instant, la Loire-Atlantique ne retrouvera pas la région administrative Bretagne. Je le regrette, mais 60 années de revendications ne s'arrêteront pas après ce premier tour de piste. Notre collègue et Sénateur Ronan Dantec, absent aujourd'hui, réagissait avant-hier à ce redécoupage. Je le cite : « Laisser une place pour la consultation et l'initiative citoyenne dans le processus de redéfinition des limites territoriales est aujourd'hui une nécessité. » Je forme le vœu que notre Ville pourra un jour s'inscrire dans une dynamique citoyenne, à l'instar de l'initiative de l'association DIBAB qui, à Saint-Viaud, a organisé une votation réunissant plus de 20 % d'électeurs sur la question de la réunification de la Bretagne.

Il est donc important de clarifier les compétences des différentes collectivités territoriales : les transferts de compétences proposées dans cette délibération vont dans ce sens et les Conseillers municipaux de l'UDB voteront cette délibération. Mais, à l'image du débat sur la Loire porté par notre majorité, il est aussi très important de donner régulièrement la parole aux citoyens. Je vous remercie de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Julie Laernoës.

**Mme LAERNOES, Conseillère municipale** – Mme le Maire, mes chers collègues, cette délibération fait suite (vous l'avez rappelé) à l'adoption lundi dernier du pacte métropolitain et des délibérations qui y étaient liées : le pacte financier, le transfert d'équipements et de compétences qui ont recueilli une adhésion au-delà de notre majorité. C'est une nouvelle étape dans la construction de notre Métropole, qui va dans le sens de notre histoire collective et qui permet de conserver – vous l'avez rappelé également – un temps d'avance. Car nous le savons toutes et tous : à travers la réforme territoriale et la loi MAPAM, les intercommunalités devront jouer un rôle de plus en plus important. Un échelon auquel les écologistes sont particulièrement attachés et qui correspond mieux aujourd'hui, et correspondra encore mieux demain, à la réalité du vécu des habitants de nos territoires.

Les nouvelles compétences sur lesquelles nous nous prononçons aujourd'hui s'inscrivent dans cette logique. Cela participera à renforcer notre identité collective, en traduisant dans le même temps une réalité territoriale. Car nous le savons (et cela a été rappelé par mon collègue

**VI – 13**

Pierre-Emmanuel Marais) : bien que l'opéra soit situé sur la ville de Nantes, ce ne sont pas uniquement des Nantais qui en profitent. Les frontières communales ne sont pas toujours une réalité dans le vécu et l'usage qui est fait de nos différents équipements par les habitants.

Cela permettra également un travail plus cohérent et efficient, notamment en matière de développement urbain. C'est tout le sens du transfert des compétences sur l'archéologie.

Quelques mots sur le sport de haut niveau. La réflexion métropolitaine devrait permettre d'aboutir à une meilleure lisibilité et une meilleure coordination des clubs. Le public et les supporters des clubs professionnels sont issus de l'ensemble de la Métropole. D'un point de vue purement comptable, mais également d'un point de vue du vécu des habitants, il paraît effectivement plus logique que ces compétences soient transférées à Nantes Métropole.

Cela permettra à la Ville (comme nous le ferons au cours de ce conseil municipal) de se concentrer sur les pratiques sportives amateurs ainsi que sur les associations qui se dévouent sur le terrain dans notre Ville. Le sport est bon pour la santé, initie aux règles de la vie en groupe, forme à la responsabilité. Faciliter sa pratique partout et pour tous est donc un capital à entretenir et c'est le choix que fait notre municipalité en agissant quotidiennement dans nos quartiers et au plus près des habitants.

Un mot enfin pour terminer sur les crèches d'entreprises intercommunales : là aussi, facilitons la Ville, adaptons-nous au vécu des habitants et de nos communes, rendons les choses plus lisibles et plus pratiques !

Le transfert de cette compétence, vous l'avez également rappelé, représente un signe fort en direction des familles de notre Métropole. C'est un signe, également, en direction des acteurs économiques de notre territoire, en leur donnant un cadre qui leur permettra d'agir plus facilement et de façon concrète en faveur de la conciliation des temps, au bénéfice de leurs salariés, pour mieux articuler vie familiale et vie professionnelle, et ainsi améliorer leur cadre de vie. Gageons que cela se fasse en concertation et en prenant en compte la spécificité de chaque commune en matière d'accueil du jeune enfant. Poursuivons notre réflexion quant à l'émergence de crèches associatives ou intercommunales entre Nantes et les communes limitrophes.

Vous l'aurez compris : les élus écologistes et citoyens voteront résolument en faveur de cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Laurence Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci Mme le Maire. Nous avons eu l'occasion effectivement de débattre de ce pacte métropolitain lundi dernier au sein du Conseil communautaire. Je ne vais pas revenir ici sur l'ensemble des débats que nous avons pu avoir. Vous savez que les élus nantais à la communauté urbaine se sont prononcés contre ce pacte métropolitain. Je voudrais simplement rappeler la démarche qui nous a animés, qui était de dénoncer la forme de ce pacte métropolitain plutôt que le fond. Notamment, en matière de forme, la non-concertation qui a été détaillée lundi dernier, la non-concertation avec les élus de la minorité de la droite et du centre à Nantes Métropole.

Même si nous ne sommes pas à Nantes Métropole ce matin, je crois qu'il est utile de rappeler, simplement en regardant un peu ce qui se fait ailleurs et pas très loin de chez nous, que la nouvelle gouvernance qui fait partie intégrante du pacte métropolitain que vous nous avez proposé, se traduit en actes dans un certain nombre de collectivités, par exemple à Bordeaux. Puisque le Maire de Bordeaux et Président de la communauté urbaine (que vous avez vu d'ailleurs il n'y a pas longtemps je crois) a fait le choix, lui, de nommer comme premier Vice-président de la communauté urbaine un Sénateur socialiste. Je voulais simplement le dire pour que chacun l'ait à l'esprit. La gouvernance, la nouvelle gouvernance, il y en a qui en parlent et il y en a qui la mettent en œuvre.

**VI – 14**

De manière plus générale, nous avons encore du mal à lire votre ambition métropolitaine. Votre collègue Julie Laernoes l'a très bien dit d'ailleurs l'autre jour : « *Big* n'est pas forcément *beautiful*. »

Derrière cette question de transfert de compétences et de pacte métropolitain, je crois que le vrai sujet qui doit nous animer est de savoir quelle Métropole nous voulons construire dans 30 ou 40 ans.

Pour revenir à la question du transfert de compétences, nous avons également eu l'occasion d'exprimer un certain nombre de réserves lundi dernier. Je n'y reviens pas, nous nous sommes abstenus sur cet aspect-là du pacte lundi, en session de Conseil communautaire, donc nous reprendrons évidemment ce vote aujourd'hui.

Dernier point que je voulais évoquer : la question du transfert des équipements de la Ville à la Métropole, puisque le pacte métropolitain se déclinait ensuite en deux parties – transfert de compétences que nous retrouvons aujourd'hui au sein de ce Conseil, et transfert d'équipement qu'en revanche nous ne retrouvons pas aujourd'hui. Pouvez-vous nous expliquer pour quelle raison ? Le calendrier est-il différent sur ce sujet-là ? Une question particulière : comment vont se passer les transferts de charges relatifs aux équipements qui sont transférés à la Métropole ? Je pense en particulier au Musée des beaux-arts et au palais des sports de Beaulieu puisque ces deux équipements font l'objet de rénovations importantes avec des dizaines de millions d'euros d'investissement qui sont engagées par la Ville. Comment ces sommes vont-elles être basculées, ou pas, à la Métropole, dans le cadre de ce transfert d'équipements qui est prévu ?

**Mme LE MAIRE** – Merci. Karine Daniel.

**Mme DANIEL, Adjointe** – Merci Mme le Maire. Effectivement, nous avons une semaine très importante pour notre Métropole et aussi pour évidemment la Ville de Nantes, avec ce pacte métropolitain. Ce pacte métropolitain, cela a été dit lundi, c'est la feuille de route qui doit nous permettre de développer, à l'échelle de la Métropole, des politiques publiques qui doivent renforcer l'attractivité, le rayonnement de la Métropole, mais des politiques publiques qui doivent aussi être toujours plus proches des citoyens et toujours à la bonne échelle pour agir en proximité. Notre ambition est de développer simultanément ces politiques d'attractivité, de rayonnement, de coopération à l'échelle européenne, à l'échelle internationale, et d'avoir toujours des politiques publiques plus proches des citoyens et toujours mieux adaptées à leur mode de vie.

Effectivement, ce pacte métropolitain impose des transferts de compétences, mais aussi d'équipements, et cela viendra dans la suite de l'ordre du jour du Conseil municipal, Mme Garnier, ne vous inquiétez pas. Ces transferts de compétences « s'imposent » à la Ville de Nantes et aussi aux autres communes. Ces transferts, je pense que nous pouvons en être fiers car ils s'inscrivent dans le sens de l'histoire de notre Ville et de notre Métropole. Nos politiques publiques doivent sans cesse s'adapter à l'évolution de la Ville, à l'évolution de la Métropole, et être de plus en plus en phase avec les modes de vie des citoyens, à l'échelle géographique qui est leur échelle de vie.

Aujourd'hui, cela a été dit : les frontières communales, quand on est habitant, quand on travaille sur la Métropole, ne veulent souvent plus dire grand-chose en termes de quotidienneté. Nos politiques publiques doivent s'adapter à ces nouveaux enjeux et aussi souvent les anticiper. C'est tout le sens de ces transferts. En tant qu'élus la Ville de Nantes, je pense que nous pouvons être très fiers de voir que des équipements, des politiques publiques que nous avons développés au niveau municipal, que nous avons portés au sein de cette Ville et de cette municipalité, aujourd'hui se déploient et évoluent à l'échelle métropolitaine, puisque c'est le sens de l'histoire de notre territoire.

**VI – 15**

Nous devons être garants ici que, sur la base de ce cadre et de ce pacte métropolitain, nous allons continuer, dans nos champs respectifs, dans les différents grands champs de nos politiques publiques, à développer des politiques qui veillent à la fois à cet esprit de rayonnement, de coopération, d'attractivité, et à cet esprit de proximité qui font un peu la feuille de route et notre cadre d'action pour les années et les décennies à venir.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Quelques éléments avant de mettre aux voix cette délibération. D'abord effectivement, Mme Garnier, vous l'avez rappelé : vous avez voté contre le pacte métropolitain mais vous n'avez pas pris part au vote pour les transferts de compétences. J'avoue que la totale lisibilité de cette différenciation m'échappe un petit peu.

Ensuite, comment dire ? Je me désolé un peu que vous ne disiez rien aux Nantais sur le fond de ce qu'il y a dans cette délibération. Considérez-vous que cette avancée sur les crèches intercommunales d'entreprises est un plus pour les Nantais, par exemple ? Nous pouvons parler de la forme, et je crois que nous le référons, mais à un moment donné, les Nantais attendent que nous leur disions sur le fond quelle est notre conviction. Considérez-vous (je sais que vous êtes aussi attachée aux questions de petite enfance) que cette avancée sur les crèches intercommunales d'entreprises – pour ne reprendre que cet exemple – est un plus ?

Pour répondre ensuite à vos questions plus précisément, d'abord sur les questions de transfert de charges, je rappelle qu'est mentionné dans la délibération le mode de fonctionnement de la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges. Je rappelle, pour l'ensemble du Conseil municipal et ceux qui ont eu la gentillesse de venir nous écouter, que c'est la loi qui fixe les dispositions juridiques pour s'assurer de la transparence financière et de sa validation démocratique. Cette Commission Locale de Transfert des Charges est composée de représentants des 24 communes. À l'issue du vote qui a eu lieu lundi au Conseil communautaire, la CLECT doit être saisie pour procéder à une évaluation des différents transferts engagés. Il y aura un vote aussi à la CLECT, un vote des représentants des 24 communes, premier moment de validation démocratique. Ensuite, la CLECT enverra son évaluation, donc la clé de répartition proposée, au travers de l'allocation de compensation notamment que la Métropole reverse aux communes, dans les 24 communes. Il appartiendra alors aux Conseils municipaux des 24 communes de pouvoir voter favorablement ou défavorablement sur ce transfert de charges.

Enfin, j'ajoute que la délibération 39 de notre ordre du jour nous permettra tout à l'heure de préciser un certain nombre d'éléments concernant les modalités de gestion.

Je mets donc au vote cette délibération. M. Grélard ?

**M. GRÉLARD, Conseiller municipal** – Mme le Maire, si vous me permettez, juste pour répondre à votre remarque relative au fond. Bien entendu que sur le fond, nous avons un certain nombre d'orientations à faire valoir et à titre personnel et vous savez (et les élus centristes mais je sais que l'ensemble de mes collègues du groupe de la droite et du centre partagent cela), j'estime qu'il y a une grande convergence sur le projet métropolitain. Vous pourriez associer votre minorité à un certain nombre d'intégrations de politiques à l'échelon métropolitain. Nous sommes convaincus que c'est le bon échelon pour développer les politiques publiques.

Sauf que si aujourd'hui, nous nous abstenons sur cette délibération comme nous avons pu le faire à Nantes Métropole, c'est pour des raisons très simples : vous ne tendez pas la main à votre minorité et c'est la forme qui nous empêche de converger sur le fond. Vous avez là une aubaine, une opportunité pour faire du consensus à la nantaise comme vous souhaitez le faire et comme vous le défendez. Vous savez que ce sujet-là réellement me parle parce que je pense que nous pourrions à un moment donné trouver des voies de convergence et trouver des voies de consensus.

**VI – 16**

Sauf que sur la forme, vous empêchez votre minorité de vous suivre. Si vous voulez vraiment que nous abordions le fond, si vous voulez vraiment que nous nous mobilisions tous ensemble sur un certain nombre de politiques publiques et sur des priorités, notamment celle de l'emploi (que, je pense, nous partageons), eh bien sur la forme, à un moment donné, laissez-nous le temps, donnez à votre minorité la capacité d'être en dialogue avec la majorité et nous vous suivrons sur une partie du fond. Probablement pas tout, car si nous ne sommes pas dans la majorité c'est que nous ne partageons pas tout, mais il y a des points de convergence.

Si vous voulez que nous exprimions sur ces points de convergence, à un moment donné, tendez la main.

Vous savez, je viens d'une famille un peu rurale et on dit souvent : « Il y a les faiseurs et les diseurs. » Choisissez vraiment le camp des « faiseurs », de ceux qui veulent faire. Vous plaidez pour une nouvelle gouvernance, tendez la main à votre minorité, laissez-nous le temps de dialoguer avec vous vers les points de convergence et vous nous trouverez à vos côtés. Il n'y a pas de problème sur le fond. Du fond, nous en avons. La pertinence du terrain métropolitain, nous la partageons. Il suffit juste, à un moment donné, que vous nous donniez la capacité de vous rejoindre.

**Mme LE MAIRE** – Juste deux choses M. Grélard. D'abord, je me réjouis d'entendre que vous soulignez les convergences sur le fond, donc les points positifs qui sont dans ce pacte métropolitain. Je crois que c'est une bonne nouvelle pour les Nantais.

Quant à la main tendue, pour reprendre votre expression, si cette main n'avait pas été adressée, vous m'expliquerez pourquoi le Maire d'Orvault, Joseph Parpaillon, a voté ce pacte, s'en est expliqué et l'a fait, je crois, avec conviction. Je crois que justement, sur ce sujet, il y a eu des Maires qui ont fait le choix de l'intérêt général. Il y a eu d'autres acteurs qui ont fait le choix de débats plus politiques. Je souhaite que ce ne soit qu'une étape. D'autres étapes viendront puisque ce pacte a fixé un cadre et qu'au fur et à mesure des Conseils municipaux et communautaires qui vont venir, nous serons amenés à voter. J'espère, M. Grélard, que le jour où nous voterons par exemple sur la concrétisation des crèches intercommunales d'entreprises, pour reprendre cet exemple, vous voterez avec nous. Il n'est jamais trop tard pour avancer dans le sens de l'intérêt général. Mme Garnier ?

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Mme le Maire. Simplement pour revenir sur la question que je vous ai posée sur les transferts d'équipements : je crois que nous sommes là aussi pour avoir des échanges, des réponses aux questions que nous pouvons tous nous poser. Je n'ai pas compris votre réponse. Vous m'avez décrit le fonctionnement de la Commission Locale de Transferts des Charges. Oui, je l'ai à l'esprit, effectivement. Ma question (mais peut-être que je n'ai pas été assez claire) est : est-ce que les budgets d'investissement de la Ville de Nantes concernant les projets de rénovation sur les Beaux-arts et sur le palais des sports de Beaulieu (mais nous pourrions en citer d'autres, je pense que ce sont les principaux), qui engagent quand même plusieurs de dizaines de millions d'euros d'investissement à la Ville de Nantes, est-ce que ces budgets-là vont être transférés à la Métropole ? C'est ça la question. J'aimerais bien avoir un éclaircissement sur ce point-là, s'il vous plaît.

**Mme LE MAIRE** – La réponse est oui. Je mets aux voix la délibération.

Dossier suivant, M. Bolo.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**VI – 17**

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

*Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015.*

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Mme le Maire. Conformément à la loi, nous allons maintenant procéder à un classique en cette saison, qui est le Débat d'Orientations Budgétaires qui prépare l'adoption du budget 2015, non pas aujourd'hui puisqu'aujourd'hui nous allons juste débattre d'orientations, mais lors de notre prochain Conseil.

Un Débat d'Orientations Budgétaires, pour un début de mandat, c'est l'occasion évidemment de se projeter dans un avenir qui va un peu au-delà de 2015 en termes de stratégie financière, nous le verrons tout à l'heure.

Mais c'est aussi le moment de dire : « Nous allons aborder ce nouveau cycle, ce nouveau mandat. Dans quelle situation financière le faisons-nous et quelles conséquences cela a-t-il ? »

Je dis cela car c'est quand même très important de connaître, dans tous les commentaires que nous entendons aujourd'hui sur les difficultés qu'auraient ou qu'ont certaines collectivités à préparer et à boucler leur budget 2015. La vérité c'est que face à une conjoncture dont nous allons parler dans un instant, face à des désengagements de l'État dont nous allons parler également dans un instant, Mme Garnier (ne vous impatientez pas), il y a évidemment une grosse différence d'où nous partons. Des collectivités qui ont été gérées avec laxisme, qui ont laissé filer leur endettement, qui n'ont pas contenu leurs charges de fonctionnement, effectivement se trouvent aujourd'hui en très grande difficulté. Nous allons voir, à la Ville de Nantes, quel est le socle sur lequel nous allons asseoir notre stratégie financière et notre stratégie budgétaire pour les années à venir.

D'abord, souligner que nous sommes dans une situation qui est une situation saine puisque nous avons pu investir plus de 420 millions d'euros dans la période 2008-2013, avec une moyenne de 70 millions d'euros par an. Je crois que nous n'avons jamais atteint ce chiffre à la Ville de Nantes. Il y avait en plus 13 millions consacrés à ce que l'on a appelé l'entretien durable du patrimoine, c'est-à-dire des dépenses qui confortent non seulement le patrimoine bâti de tous les Nantais, mais en plus la qualité d'usage puisque nous avons des locaux scolaires, des locaux sportifs, des locaux culturels, des locaux associatifs, mais également qui concourent à tenir et à maîtriser les charges de fonctionnement – puisque beaucoup de ces dépenses ont eu pour effet des réductions de consommation énergétique notamment.

Nous avons dans le mandat précédent ce bilan tout à fait spectaculaire en matière d'investissement, avec un taux de couverture des dépenses par les recettes propres qui est tout à fait considérable puisque, je vous le rappelle (et nous allons le voir je pense dans un instant), nous nous sommes désendettés de 85 millions d'euros sur la période, ce qui a généré par ailleurs 5 millions d'économies de frais financiers sur la même période, avec un taux d'autofinancement de 12,2 en 2013, qui donne donc des marges de manœuvre pour ce nouveau mandat.

Donc la réponse à : comment allons-nous faire face aux difficultés qui sont devant nous ? Il ne faut pas se voiler la face. Nous allons y faire face d'abord parce que la situation que nous trouvons nous laisse des marges de manœuvre. Un petit focus sur notre dette. Vous le voyez, nous avons une dette tout à fait convenable puisque l'immense majorité des encours de prêts sont classés 1A sur la fameuse charte Gissler. Les deux petits points que vous voyez, qui ne sont pas dans le 1A, sont des prêts qui ne courent aucun risque à court terme – et je parle de court terme puisque je crois me souvenir que c'est en 2017 qu'ils seront purgés tous les deux. Nous avons une dette qui ne court pas de risques.

Nous avons ajouté, à la demande du Président de la commission des finances M. Reneaume, et c'était une bonne idée, une diapositive sur l'atterrissage (comme l'on dirait dans une entreprise) 2014. Nous pouvons la remettre. Nous avons là des éléments de compte administratif

**VI – 18**

prévisionnel 2014 puisqu'effectivement, comme nous n'avons pas encore le compte administratif que nous ne voterons qu'en juin, nous passons directement de données 2013 à des données 2015. M. Reneaume nous a dit : « C'est quand même dommage de ne rien avoir sur 2014. » J'ai trouvé l'idée intéressante.

Donc en 2014, nous allons avoir des recettes légèrement inférieures aux prévisions initiales, notamment les recettes fiscales, puisqu'à la fois le coefficient d'actualisation de la loi de finances n'a pas été aussi important que ce que nous avons prévu au budget prévisionnel, et nous avons un moindre dynamisme des bases fiscales dû essentiellement d'ailleurs à la prolongation de dispositifs d'exonération non compensés sur la taxe d'habitation. Des dépenses qui seront en revanche conformes aux prévisions, et un taux d'épargne qui devrait être proche des 10 %, conforme au budget prévisionnel.

Mais là, vous vous souvenez de la diapo précédente : le taux d'épargne en 2013 était de 12,2. Cela veut dire que nous commençons en 2014 à utiliser les marges de manœuvre qui étaient les nôtres à la fin de 2013. En investissement, nous aurons réalisé le programme prévu au budget prévisionnel, c'est-à-dire 76 millions d'euros. Il y a toujours un pic en fin de mandat sur les investissements, tout simplement parce que les opérations arrivent à leur terme, avec des recettes d'investissement légèrement inférieures aux prévisions initiales et avec un nouveau désendettement, en 2014, de 1,8 million d'euros. Voilà le tableau complet de l'état, si j'ose dire, de la Ville et de ses finances, à l'aube de l'adoption et de la préparation du budget 2015.

Par ailleurs, quel est le contexte ? Évidemment, c'est une reprise économique que nous attendons, et que nous attendons avec impatience. Les derniers chiffres de l'INSEE laissent présager une petite amélioration, mais soyons clairs : l'hirondelle ne fera pas le printemps. Le contexte macroéconomique est toujours fragile. Redémarrage très progressif de la croissance et une inflation faible, parfois même à la limite de la déflation puisque je crois même qu'un indice des prix a baissé très récemment. Nous allons nous appuyer, de la même manière que le fait le projet de loi de finances 2015 de l'État, sur une hypothèse d'1 % de croissance et de 0,9 % d'inflation. Ce sont les prévisions qui nous sont communiquées.

La situation des finances publiques : le déficit public va s'améliorer en 2015 grâce au programme d'économies de 21 milliards d'euros et à une reprise légèrement anticipée de la croissance à 1 %. Évidemment, tout cela reste modeste, mais en termes de déficit structurel, c'est-à-dire du déficit corrigé de la situation de la conjoncture globale, c'est-à-dire corrigé de l'absence de croissance, le déficit structurel de la France, sous l'effet de l'action conduite par le Gouvernement (et nous allons voir que nous y participons), va se trouver effectivement fortement diminué par rapport à la période précédente.

Les concours financiers de l'État : nous avons prévu au départ que les collectivités locales auraient un effort en 2015 à faire de 1,5 milliard d'euros. En fait, un effort de 3,7 millions est demandé en supplément. Je ne vous cache pas que cela ne facilite pas la tâche et que cela ne rend pas les choses faciles. Par ailleurs, il aurait pu y avoir un plus grand étalement de cet effort de 11 milliards demandé aux collectivités territoriales, qui porte essentiellement sur les communes et les intercommunalités tout simplement parce que le Gouvernement et la loi de finances ont appliqué une proportionnalité au regard de la part de ces organismes dans les dépenses publiques. Nous avons en 2015 cet effort supplémentaire qui est demandé. Évidemment en 2016, il y aura un nouvel effort de 3,7 millions et un dernier (enfin, nous l'espérons) de 3,7 millions en 2017, ce qui fait que nous retrouvons bien nos 11 milliards d'euros d'efforts sur la période 2015-2017.

C'est ce qui fait aussi qu'en termes de projection de stratégie financière, très franchement, au-delà de 2017 nous n'avons pas aujourd'hui encore suffisamment d'éléments pour être sûrs de ce que nous pourrions faire. Nous avons un certain nombre de certitudes sur les décisions qui nous concernent, mais comme cette part de conjoncture en 2017 sur ce que fera l'État

**VI – 19**

vis-à-vis des collectivités est aujourd'hui inconnue, il est difficile de faire des projections financières, y compris (nous le verrons plus tard) en matière d'investissements, de manière fiable. Nous allons être sur une logique d'abord les trois premières années, 2015-2017, et ensuite nous pourrions voir.

Évidemment, la structure financière des collectivités locales est impactée par ce désengagement, cet effort demandé, qui est historique – il ne faut pas le cacher. Cela va dégrader globalement l'épargne brute des collectivités. Cela peut, à terme, affecter le financement du service public et la capacité à investir. Et puis, cela risque de réduire l'investissement qui représente 70 % d'investissement public, qui est tout à fait structurant, à la fois parce que les collectivités sont des donneurs d'ordre extrêmement importants pour l'économie et notamment leur économie locale, mais également parce que tous ces investissements sont autant d'équipements structurels ou infrastructurels, qui sont eux-mêmes facilitateurs de la vie économique et de croissance.

Il faut trouver l'équation qui fasse que nous arrivions à tenir cette obligation de participation à l'effort de redressement des comptes publics et donc à garder des marges de manœuvre suffisantes pour sauvegarder la qualité du service public et garder le plus haut niveau d'investissement possible. Tout cela a une conséquence : il faut rechercher toujours plus d'efficacité dans la dépense publique locale.

Tout cela va se traduire de la manière suivante. Nous allons nous baser sur quatre orientations stratégiques.

La première est de garder et de dégager un niveau d'épargne socle permettant d'assurer l'autofinancement d'une partie des investissements. Vous avez vu que nous étions à 12,2 en 2013, à 10 % en 2014. Nous pensons que sur la période 2015-2017, il serait déraisonnable d'aller en dessous de 8 – mais nous avons encore ces deux points de marge. À partir de 8 %, compte tenu du rythme de remboursement de nos emprunts qui va connaître un pic en capital dans les années 2015-2016, nous arriverions à une épargne nette négative, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Il faut que nous gardions un taux d'épargne aux alentours de 8 %.

Ensuite, la politique fiscale, là c'est très clair : nous ne touchons pas à la politique d'abattement qui favorise les familles et qui favorise les personnes occupant des logements modestes ou moyens et nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité. La seule évolution de la fiscalité locale à Nantes sera celle qui sera décidée par la loi de finances, c'est-à-dire l'évolution des bases, qui en général suit l'inflation. Comme vous le savez, cette inflation est en ce moment très faible, l'évolution des bases est tout à fait mesurée.

Stabiliser l'encours de la dette, troisième orientation stratégique : je vous l'ai dit, 85 millions de désendettement durant le mandat précédent, encore 1,8 million en 2014, l'effort n'est plus à faire. Nous avons une dette par habitant de 811 euros, inférieure à la moyenne de la strate. Nous réendetter ne serait pas une bonne idée très franchement, même si les taux d'intérêt actuellement sont tellement bas que nous avons parfois du mal à résister à cette tentation. Mais nous y résisterons parce que ce ne serait pas bon pour Nantes et ce ne serait pas bon pour les Nantais. Nous allons stabiliser l'encours de la dette, ce qui veut dire que l'effort que nous faisons chaque année pour le désendettement pourra être consacré à l'investissement, donc cela nous permettra de financer cet investissement de manière tout à fait équilibrée.

Évidemment, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec la création de la Métropole nantaise, avec les transferts de compétences et les transferts d'équipements que nous venons d'approuver, cela va d'abord aider Nantes à devenir une Métropole qui sera un des pôles de développement majeurs de l'Hexagone, à Nantes Métropole d'exercer des compétences renforcées, nous venons de le décider. Cela a évidemment des conséquences sur le périmètre d'action de la Ville de Nantes et cela a des conséquences sur son périmètre budgétaire puisque, je vous le rappelle, nous avons

**VI – 20**

vu que sur les budgets d'investissement prévus pour le Grand musée d'art et le Palais des sports, c'est évidemment transféré avec la compétence à Nantes Métropole.

Également, les charges de fonctionnement afférentes et aux compétences et aux équipements transférés, vont modifier le périmètre du budget de la Ville de Nantes. Ce sont des opérations très largement blanches, il faut le dire, puisque la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges veillera naturellement à ce que l'attribution de compensations dont nous bénéficions de la part de Nantes Métropole soit réduite à due concurrence de ce transfert de compétences. Mais il faut quand même le dire : ce sont des charges de centralité extrêmement fortes qui pesaient uniquement sur le budget de la Ville de Nantes et dont l'évolution à l'avenir sera assumée par l'ensemble de la Métropole, le socle restant à la charge de la Ville de Nantes par l'effet de la diminution de l'attribution de compensation qui sera décidée par la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges.

Nous avons dans ce cadre une situation qui est d'un manque de dynamisme des recettes, en raison à la fois de la conjoncture économique qui n'est pas favorable au développement de nos bases fiscales et de la croissance atone, et de l'évolution structurelle des dépenses qui doit être contenue tout en permettant la mise en œuvre de notre programme. Il est très clair : il y a des engagements qui ont été pris vis-à-vis des Nantais. Ces engagements seront tenus et il nous appartient de trouver les modalités de gestion et la stratégie financière qui permettront de les financer.

Nous allons devoir prioriser nos actions et rechercher des pistes d'économies. Quelles sont-elles ? D'abord, poursuivre (et je dis bien poursuivre, car nous n'avons pas attendu ce moment pour la commencer) la démarche d'optimisation sur les dépenses. Qu'est-ce que la démarche d'optimisation sur les dépenses ? Cela ne consiste pas à prendre un bout du service public, à mettre dessus un grand coup de hache et à dire que c'est terminé. Cela ne consiste pas à faire des annonces qui seraient plus idéologiques que pratiques, et que d'ailleurs il serait impossible de mettre en œuvre, de dire : « Nous n'allons pas remplacer un fonctionnaire sur je ne sais combien. », ou : « Nous allons couper telle branche de la fonction publique territoriale. »

Cela consiste à, tous les jours, poursuivre une démarche d'optimisation des dépenses, c'est-à-dire à rechercher les marges d'économies dans la manière dont nous mettons en œuvre nos politiques, dans la manière dont nous les concevons, et de rechercher en permanence les voies pour améliorer l'efficacité de nos services. Je le dis : beaucoup a déjà été fait en la matière. Et je voudrais vraiment remercier l'ensemble des services de la Ville qui mettent en œuvre toutes nos politiques publiques parce qu'ils ont un souci d'économie quotidien qui nous permet de répondre aux défis qui sont devant nous, notamment la maîtrise de l'évolution de la masse salariale. Il est très clair que, dès lors que c'est la moitié, vous le savez, de notre budget de fonctionnement, il faut évidemment que cette masse salariale soit tenue. Cela veut dire qu'il faut garder les moyens du service public et la qualité du service public, mais que toutes les marges permettant d'éviter des dépenses supplémentaires : par exemple quand nous avons une action de gestion des ressources humaines permettant la réduction d'un taux d'absentéisme dans un service ou dans une direction, nous pouvons diminuer ainsi la charge de la masse salariale car les remplacements ne seront pas à faire.

Nous avons des actions multiples, qui permettent de maîtriser la masse salariale, sans nuire et sans remettre en cause la qualité des moyens mis à disposition du service public. Enfin, une politique de subventionnement volontariste et exigeante. Mme le Maire l'a précisé et je le redis : il n'y aura pas de baisse des subventions aux associations en 2015. Le monde associatif reste une base incomparable et irremplaçable de maintien du lien social et des solidarités dans notre Ville.

**VI – 21**

En revanche, il y a des associations qui ont des subventions importantes et parfois ont également des fonds de roulement et des réserves pas négligeables. Dans ces cas-là, nous pourrions leur demander un effort. Évidemment, pour tout ce qui relève de Délégations de Service Public, de conventions d'objectifs et de moyens, nous serons particulièrement attentifs et exigeants avec les délégataires, comme nous le sommes et le serons à l'égard de nos propres services. C'est cela, une politique de subventionnement volontariste et exigeante.

En 2015, qu'est-ce que cela va donner, très concrètement ? La participation de la Ville au redressement des comptes publics fait que nous perdrons 10,6 millions d'euros en 2015 et qu'au total, la Ville aura perdu 25 millions d'euros de dotations d'État en 2017. C'est le chiffre qui nous est imposé. Les dotations et compensations versées par l'État vont également baisser, ce qui ne sera pas le cas de la dotation de solidarité urbaine qui est toujours conservée. À ce titre, je voudrais vraiment me réjouir des décisions prises en matière de géographie prioritaire, qui vont permettre à des quartiers de Nantes de trouver les moyens de rénovation urbaine tout à fait importante.

Les compensations d'exonérations fiscales : je ne vais pas ici vous réexpliquer le fonctionnement compliqué de ce que l'on appelle l'enveloppe normée des concours de l'État, mais l'enveloppe normée est une chose qui est un peu magique. Elle est composée de plusieurs éléments et s'il y en a un qui augmente, les autres diminuent pour que l'enveloppe globale ne bouge pas. Le résultat est que les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'État et qu'il nous compensait le sont de moins en moins. Nous aurons à ce titre une évolution à la baisse assez importante. Au total, la baisse des concours financiers est estimée à -9 % par rapport à 2014.

Les recettes de fonctionnement : évidemment, aucune hausse de taux prévue pour 2015, je l'ai dit. Nous pensons que l'effet d'augmentation des bases par la loi de finances (et surtout ce que l'on appelle l'effet volume, c'est-à-dire les nouvelles constructions à Nantes) permettront d'avoir une augmentation de notre produit fiscal total de 1,9 %. Nous voyons là que c'est bel et bien le développement de la Ville et sa croissance raisonnée, raisonnable, maîtrisée, qui permettra à l'avenir de garder les moyens d'un service public de haut niveau.

Les autres impôts et taxes, nous les anticipons en légère hausse, y compris les droits de mutation. Nous avons une possible suppression de la taxe sur les spectacles mais qui sera compensée par l'État au montant 2013. Nous n'avons pas de chance dans cette compensation (même si elle ne sera pas négligeable, aux alentours de 800 000 euros) : c'est que 2013 est une saison où le Football Club de Nantes (qui est, reconnaissons-le, le principal pourvoyeur de taxe sur les spectacles) était la moitié de l'année en Ligue 2 : nous n'avons pas les recettes que nous aurions pu espérer si par exemple 2014 avait été prise comme année de référence.

Les recettes tarifaires, nous avons eu une estimation globale à 4 % sous l'effet combiné de la réévaluation de certains tarifs que nous avons votés, et de la hausse attendue de la fréquentation.

Les dépenses doivent être contenues pour maintenir un taux d'épargne brute à 8 %. Évidemment, cela veut dire que les dépenses de personnel ne devront pas augmenter au-delà de 2 %, intégrant le fameux glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire la carrière automatique des fonctionnaires territoriaux, la revalorisation des bases indice et la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, et quelques protocoles d'accord qui peuvent avoir un petit impact sur la rémunération des agents de catégorie C et B. Les charges liées à la structure seront limitées à 1,3 %, notamment grâce à une croissance maîtrisée sur les budgets énergie, et les charges liées à l'activité seront contenues avec le souci permanent de la recherche d'économie et d'efficacité dans la dépense publique. Là encore, pas d'affichage de taux directeur qui s'appliquerait de manière indifférenciée à tous les services. Il y a un certain nombre de services qui connaîtront une baisse de leur capacité d'activité sans remettre en

**VI – 22**

cause leur capacité à faire l'essentiel évidemment, et d'autres services, parce que le volume de travail auquel nous sommes confrontés est en augmentation, qui verront leur budget augmenté de toute façon, légèrement.

Les dépenses et transferts divers, je l'ai dit, je n'y reviens pas. Nous précisons en transparence les décisions qui fondent les décisions de soutien à une association. C'est le travail qui a été réalisé, qui sera finalisé sous la houlette d'Aïcha Bassal, qui permettra de régler tout cela. Ces principes permettront d'établir des priorités tout au long de l'année 1995, nous aurons l'occasion d'en reparler. 1995... 2015 ! Nous avons un poil de fatigue par les temps qui courent, je ne sais pas pourquoi.

Les dépenses d'investissement : le volume prévisionnel en 2015, ce sont 55 millions d'euros. C'est un montant évidemment qui n'est pas dans les 76 millions d'euros de 2014 mais vous l'aurez compris : c'est la différence entre une fin de mandat et un début de mandat. Un mandat c'est aussi un cycle d'investissement.

Nous aurons donc en 2015 (je ne me trompe pas ce coup-ci) non seulement une enveloppe de 13 millions affectée par l'entretien durable du patrimoine, mais également 4 millions qui s'ajouteront, pour des travaux de mise aux normes concernant d'une part la prévention de la légionellose, d'autre part l'amélioration des équipements, l'accessibilité de nos équipements et l'efficacité énergétique. Nous aurons, pour l'essentiel, des programmes d'investissements déjà engagés et qui vont arriver à leur terme en 2014 avec la livraison de quelques équipements : gymnase à Saint-Joseph-de-Porterie, salle festive à Nantes Sud. Nous aurons également le démarrage d'actions nouvelles mais qui en termes d'inscription budgétaire ne concerneront que des crédits d'étude. Puisque je vous rappelle que nous fonctionnons en comptabilité publique sur des dépenses réellement exécutées, et que nous n'utilisons pas à la Ville de Nantes le système d'autorisation de programme. Il n'y a que des crédits de paiement.

Les recettes d'investissement, rien de particulier à en dire, à part que les emprunts nouveaux seront au maximum égaux dans leur montant au capital remboursé de la dette, pour tenir le cap que je donnais tout à l'heure de maintien de notre encours de dette et de stabilisation de notre endettement. Une partie des emprunts pourra être contractée auprès de l'Agence France Locale. Vous savez que c'est l'agence dont se sont dotées les grandes collectivités territoriales pour faire face, le cas échéant, mieux à des situations comme ce qui nous est arrivé en 2008 ou 2009 où les collectivités locales avaient beaucoup de mal à accéder au crédit, où certaines ne pouvaient même pas financer leurs investissements prévus. Non qu'elles n'étaient pas en capacité d'emprunter, mais parce que le marché financier ne leur proposait plus de solutions de crédit. Grâce à l'Agence France Locale, nous aurons une capacité autonome à aller chercher directement sur les marchés financiers mondiaux, sans intermédiaire de banques, les sommes dont nous aurons besoin en cas de crise de liquidité.

Naturellement, c'est un système coopératif mis en place par les collectivités. Nous en sommes fondateurs ainsi que Nantes Métropole, et nous avons aussi une responsabilité de le faire fonctionner même lorsque la crise de liquidité est derrière nous, ce qui est aujourd'hui très clairement le cas. Parce que si cela revient (et cela peut revenir), nous aurons un outil nous permettant de nous libérer des intermédiaires financiers.

Quelques actions et prochains investissements : j'avais parlé du gymnase multisport de Nantes-Erdre. J'aurais aussi pu parler des deux nouveaux (j'allais dire « les deux derniers ») terrains synthétiques aux Dervallières et au stade de l'Amande à Nantes Nord, de la livraison de la salle festive, je vous l'ai dit, mais aussi des démarrages du pôle associatif Désiré Colombe, des travaux de rénovation de l'école du Grand Carcouët, et de la livraison du Pont supérieur en matière culturelle.

Voilà, mes chers collègues, les orientations budgétaires telles qu'elles se dessinent pour l'année 2015.

**VI – 23**

**Mme LE MAIRE** – Merci. Robin Salecroix.

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Mme le Maire, chers collègues, ce premier Débat d'Orientations Budgétaires du mandat est l'occasion pour les élus communistes de rappeler ici la force et le sens des engagements pris devant les Nantaises et les Nantais lors de l'élection municipale, lesquels guident notre feuille de route. Certes, les marges de manœuvre sont contraintes, j'y reviendrai, mais les politiques publiques conduites par la Ville depuis des années, et la volonté de maintenir un bon niveau de service public, tout en veillant à développer une politique d'investissement dans des secteurs aussi déterminants pour nos concitoyens que l'éducation, constituent des choix politiques majeurs.

M. Bolo l'a indiqué dans sa présentation : ce sont 420 millions d'euros qui ont été investis sur le territoire nantais, de 2008 à 2013, soit une moyenne de 70 millions d'euros par an. La Ville a su maintenir un service public de qualité dans un contexte de ressources en perte de dynamisme. La réaffirmation de ce choix à l'occasion de ce Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015 nous paraît donc nécessaire. Certes, le contexte économique n'est pas bon.

C'est le moins que l'on puisse dire. Il n'est bon ni pour les Nantaises et les Nantais qui continuent à subir des choix politiques précarisant leur vie, ni pour les collectivités qui vont devoir participer à la baisse des dépenses publiques de l'État. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement baissera de 16,8 % sur la période 2014-2017. C'est politiquement injuste socialement et dangereux économiquement.

Dans le précédent mandat, de 2008 à 2012, la municipalité n'avait eu de cesse de dénoncer la politique alors menée par la droite au pouvoir. Ainsi, nous ne manquions pas de souligner lors du DOB 2011 que le budget proposé par le Gouvernement d'alors risquait de pénaliser la croissance en réduisant les dépenses publiques. Nous ajoutions, je cite, que « la raréfaction des moyens financiers devrait à long terme rendre caduque l'autonomie financière des communes en limitant les dépenses locales au champ des compétences obligatoires », en dénonçant avec force la politique d'austérité, la mise à contribution des collectivités, dans l'effort de redressement des dépenses publiques.

Pendant une décennie, la droite a porté cette logique financière que la gauche a dénoncée à juste raison. Cela ne rend malheureusement pas plus acceptable les choix que l'actuel Gouvernement aujourd'hui nous impose. En effet, le budget 2015 de l'État confirme le cap libéral que l'exécutif a choisi et assume. Le soutien à la compétitivité des grands groupes financiers est devenu la priorité, au détriment des moyens consacrés aux besoins humains, au service public, aux dépenses sociales, aux équipements et aux services de proximité. Le déséquilibre est patent entre les 20 milliards d'euros de cadeaux aux entreprises via le CICE, et la perte de 28 milliards de dotations cumulées en 2017 pour les collectivités.

Ces exonérations, compte tenu des masses salariales en jeu, bénéficient au commerce et à la grande distribution, grande gagnante du dispositif. Pour quel bénéfice économique ? Ce n'est donc pas cette politique qui va assainir les finances locales ou contribuer au redressement des comptes publics, contrairement à ce que l'on veut bien nous faire croire. Ces choix nationaux, subis par les collectivités, nous ne les acceptons pas. Nous devons les dénoncer et les combattre.

Ainsi, pour la Ville de Nantes, la ponction opérée par l'État au titre du rétablissement des comptes publics devrait s'élever à 10,6 millions d'euros pour la seule année 2015, et au total sur la période 2014-2017, la Ville devrait contribuer à hauteur de 25 millions d'euros. C'est dans ce contexte contraint que notre Ville aborde la prospective financière 2015-2020.

Si nous partageons les quatre grandes orientations stratégiques proposées, nous pensons qu'il convient de veiller à deux priorités qui nous paraissent essentielles.

**VI – 24**

La première est de garantir, en matière de fonctionnement, les emplois et les postes nécessaires à l'accomplissement d'un haut niveau de service public. Le service public, ce sont des femmes et des hommes. À l'occasion des élections professionnelles dans la fonction publique, les agents ont d'ailleurs envoyé un message clair quant à leur attachement au service public et à l'emploi public. Nous devons l'entendre et y être attentifs.

La seconde priorité pour les communistes est d'assurer un niveau d'investissement élevé et comparable à celui des six dernières années, c'est-à-dire 400 millions d'euros d'ici 2020. Pour cela, trois leviers nous semblent possibles. Le premier levier : saisir l'opportunité du renforcement des compétences de la Communauté urbaine transformée en Métropole. Le second levier : avec le recours à l'emprunt, la dette totale de la Ville étant relativement faible, 811 euros par habitant contre 1 084 euros pour la moyenne des villes de même strate de population. Troisième levier : avec une politique fiscale équitable, préservant les abattements sociaux.

Pour conclure, je voudrais souligner le fait que si la recherche d'une meilleure efficacité économique s'avère nécessaire au vu du contexte au cours de ce mandat, cela ne doit pénaliser ni l'action publique, ni le subventionnement des associations, contribuant (nous le savons tous) à maintenir la cohésion sociale dans la ville et les quartiers. Je vous remercie de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. André Sobczak.

**M. SOBCZAK, Conseiller municipal** – Mme le Maire, chers collègues, une politique budgétaire doit être porteuse de sens. Elle doit être un moyen et nous permettre d'atteindre nos ambitions qui sont de développer des grands projets qui visent à préparer l'avenir et à agir sur le quotidien des Nantaises et des Nantais, pour créer une ville dynamique, attractive, solidaire et qui est à l'avant-garde de la transition écologique et numérique.

Cette nécessité de donner du sens est encore plus importante dans le contexte d'une économie ralentie. Notre responsabilité est alors de maintenir un haut niveau d'investissement, comme cela a été présenté. C'est important pour ne pas perdre l'avance que nous avons dans ces domaines. C'est important aussi pour nous permettre de continuer à progresser et faire la différence avec d'autres territoires.

Mais il est important aussi pour soutenir l'emploi et maintenir la confiance des acteurs économiques. Si nous avons un taux de chômage moins élevé qu'ailleurs, c'est aussi grâce à l'investissement important réalisé dans le passé. Il y a une attente assez forte de la part des entreprises pour maintenir ce niveau d'investissement, pour leur permettre de maintenir l'emploi, y compris dans une période plus difficile. Il faut absolument garder ce cercle vertueux.

C'est pour cela que nous prévoyons un budget en investissement qui est très conséquent, comme l'a mentionné Pascal Bolo, qui atteindra en 2015 environ 55 millions d'euros. En cohérence avec nos ambitions de développement durable et la responsabilité sociétale, ces investissements concernent d'abord l'entretien durable du patrimoine, notamment avec des travaux d'amélioration de la performance énergétique ou de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'effort d'investissement concernera aussi, en 2015, la construction et la réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers. Là encore, entre les grands projets et la proximité, Pascal Bolo en a évoqué un certain nombre. En tant qu'élus du centre-ville, je me permets de rappeler le démarrage des travaux du Pôle associatif Désiré Colombe qui intègre aussi un centre multiculturel pour la petite enfance. Là aussi, la proximité est quelque chose d'important. Évidemment, la même chose est vraie sur le plan métropolitain pour 2015 : le volume prévisionnel des dépenses d'investissement s'élèvera, là aussi, à 240 millions d'euros.

Notre politique de maintien d'un très haut niveau d'investissement a été rendue possible, comme l'a rappelé Pascal Bolo, par une gestion financière sérieuse de notre Ville que nous

**VI – 25**

allons poursuivre. À nouveau, nous maintenons le taux d'imposition et nous stabilisons notre stock de dette qui est actuellement en dessous de la moyenne des grandes villes françaises. Nous avons fait mieux que d'autres, il va falloir maintenir cette politique-là. C'est le signe d'une gestion rigoureuse et volontariste qui nous permet aujourd'hui de maintenir un taux d'épargne suffisant et ainsi de limiter le recours à l'emprunt, pour financer nos projets d'avenir. Loin de s'opposer, une gestion sérieuse et une gestion ambitieuse de notre budget vont donc de pair : elles vont nous permettre de réaliser notre projet d'une Ville durable, dans laquelle chacune de nos réalisations est guidée par l'exigence de solidarité et de bien vivre ensemble, et de confirmer notre réputation d'une métropole dynamique et attractive. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Laurence Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci. Mme le Maire, chers collègues, vous venez de nous décrire la situation financière de la Ville et les grandes orientations budgétaires pour 2015. Cela a été rappelé par notre collègue communiste : je crois qu'effectivement, la première chose que nous pouvons dire est que ce DOB est élaboré dans un contexte économique national particulièrement difficile, qui impacte directement les finances de notre collectivité.

Je pense que personne aujourd'hui ne se réjouit de cette situation économique. Malheureusement, nous constatons tous que votre Gouvernement a largement contribué à aggraver cette situation depuis 2012. Quelques chiffres qui témoignent de ce contexte économique particulièrement difficile : 28 000 chômeurs de plus entre septembre et octobre 2014, c'est le dernier chiffre que nous ayons (à peu près 1 000 chômeurs de plus par jour), un déficit public toujours non maîtrisé dont on recule sans arrêt l'échéance, et une dette qui atteindra quasiment 100 % du PIB national en 2015. Enfin, des perspectives pour l'avenir qui sont sombres puisque vous avez vu comme nous que l'OCDE ne prévoit pas de baisse du chômage en France avant 2016.

Effectivement, le contexte économique est particulièrement difficile. Je constate, dans les termes qu'a employés M. Bolo tout à l'heure, une absence de lucidité – est-elle réelle ou feinte ? – sur cette situation économique. Vous nous parlez, M. Bolo, d'une reprise qui peine à se confirmer. Qui, aujourd'hui, parle de reprise en France ? Nous attendons tous cette reprise. Aujourd'hui, on ne parle pas d'une reprise économique qui peine à se confirmer.

Vous nous expliquez que le marché du travail n'a pas connu d'amélioration. Comme vous le dites : c'est même le contraire. Je ne reviens pas sur la participation de Nantes Métropole au redressement des comptes publics. Vous avez vous-même d'ailleurs employé le terme de « désengagement de l'État » que vous employiez précédemment. Je crois qu'effectivement aujourd'hui, c'est le terme qui convient.

M. Salecroix, vous l'avez rappelé tout à l'heure : nous avons beaucoup entendu sous le précédent mandat M. l'Adjoint aux finances dénoncer ce désengagement de l'État. Je voudrais quand même dire que, certes, l'État a gelé ses collectivités sous le dernier mandat. C'est vrai. Cela équivaut, sur 12 ans, à 5 millions d'euros en moins. Or, vous avez rappelé les chiffres tout à l'heure : rien que pour l'année 2015, ce sont 10 millions d'euros en moins pour notre Ville de Nantes et 25 millions d'euros d'ici à 2017. Je ne sais pas si je vous ferai regretter, M. Salecroix, la période Sarkozy. J'avais assez peu d'espoir, pour tout vous avouer.

Quoi qu'il en soit, je crois que le désengagement de l'État aujourd'hui effectivement, c'est là que nous y sommes confrontés et c'est dans ce budget 2015 que nous allons vraiment devoir faire face à ce désengagement de l'État.

Au niveau des recettes, les choses vont évidemment être amenées à évoluer de manière significative dans les années à venir. Je voudrais saluer, puisque M. Bolo vous l'avez dit, la gestion de la dette de la Ville. Bien sûr, nous partions d'un niveau d'endettement élevé, mais la dette de la Ville a été réduite au fil des années avec des indicateurs qui sont effectivement

**VI – 26**

plutôt satisfaisants aujourd'hui. Vous n'augmentez pas les taux d'imposition. En tout cas pour l'instant, même si la pression fiscale sur les Nantais va continuer à augmenter – puisque vous l'avez dit, M. Bolo : du fait de l'actualisation des valeurs locatives par l'État, au final les recettes fiscales vont continuer à augmenter pour la Ville de Nantes.

Dernier point au niveau des recettes : l'augmentation des tarifs d'accueil périscolaire et des centres de loisirs. Vous parlez d'une augmentation de l'enveloppe de 4 % qui montre que là encore, vous n'avez pas perdu vos bons vieux réflexes d'augmentation des tarifs pour les usagers nantais. Sur la question des recettes, évidemment, nous allons être confrontés à une situation difficile dans les années à venir.

Je voudrais quand même rappeler, avant de parler des dépenses, que vous avez fait un choix politique. C'est votre choix politique, il est normal que vous fassiez des choix politiques, mais le choix politique qui a été fait à Nantes depuis une vingtaine d'années est d'avoir des dépenses élevées mises en relation avec des recettes élevées, notamment des recettes fiscales élevées, puisque la moyenne des taxes locales, taxe d'habitation et taxe foncière est beaucoup plus élevée à Nantes que dans la moyenne des villes de taille comparable. Vous avez fait un choix politique : des dépenses élevées, des recettes élevées. Aujourd'hui, cette politique n'est plus tenable, vous l'avez dit dans votre présentation du DOB. Depuis maintenant deux ans, la Ville dépense plus qu'elle ne gagne. Les dépenses sont supérieures aux recettes. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que si nous continuons à ce rythme-là, nous allons droit dans le mur.

Face à cette question, le sujet qui doit nous occuper aujourd'hui dans la construction du budget 2015 est de savoir comment notre Ville va pouvoir continuer à préparer l'avenir, comment notre Ville va pouvoir construire Nantes demain dans un contexte de recettes qui vont être amenées à diminuer peu à peu. Là, nous arrivons au vrai sujet, là nous arrivons au choix que vous nous avez présenté dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, et là, j'avoue que vos réponses ne peuvent pas nous satisfaire aujourd'hui.

Nous avons à mon sens un DOB qui est un DOB de non-dits. Vous nous parlez des dépenses de personnel. Vous dites que vous voulez limiter l'augmentation des dépenses de personnel à 2 % en 2015 et à 1,5 % en 2016, dans les années qui vont suivre. Une remarque de bon sens : les dotations de l'État vont encore diminuer l'année prochaine, mais vous dites que vous ferez quand même encore mieux pour restreindre les dépenses de personnel. Il y a quelque chose de contradictoire. Pourquoi dès aujourd'hui ne pas commencer ?

Je vois que vous ne comprenez pas bien mon propos, M. Bolo. Vous dites que vous allez veiller à une augmentation de 2 % des dépenses de personnel avec une dotation de l'État qui va diminuer d'environ 10 millions d'euros cette année, et vous nous dites que vous ferez encore mieux l'année d'après puisque vous allez cadrer à 1,5 %, alors que les dotations de l'État vont encore diminuer. Il y a une logique qui m'échappe à ce niveau-là.

J'aimerais que vous nous disiez comment vous faites concrètement. Bien sûr, la maîtrise de la masse salariale, tout le monde est d'accord là-dessus, évidemment qu'il faut agir là-dessus. Comment faites-vous concrètement ? Vous nous expliquez que vous ne voulez pas couper de branche. J'ai bien compris. Cela fait plusieurs fois que vous l'expliquez. Comment faites-vous ? Vous appuyez-vous par exemple sur la pyramide des âges des agents de la Ville de Nantes ? Beaucoup d'entre eux ont plus de 60 ans aujourd'hui. Souhaitez-vous vous appuyer sur les départs à la retraite des agents de la Ville de Nantes, ou pas, pour contraindre l'évolution de cette masse salariale ?

Je voudrais aussi rappeler qu'en matière d'anticipation (vous mettez beaucoup en avant l'anticipation), l'année dernière, il n'y a même pas un an, au budget primitif 2014, vous avez voté une augmentation de 4,7 % des dépenses de personnel. Donc, l'anticipation, nous ne l'avons pas vue au budget primitif 2014.

**VI – 27**

Sur la question des associations, là encore vous êtes dans le non-dit, M. Bolo. Vous évoquez la mise en place d'une politique volontariste et exigeante. Je voudrais rappeler de la même manière qu'au budget primitif 2014, vous avez voté une augmentation de 5,6 % des subventions aux associations. Je voudrais également rappeler qu'entre 2008 et 2014, le budget consacré aux subventions aux associations a augmenté de 22 %.

Vous nous dites aujourd'hui (vous l'avez dit hier dans la presse) : « Promis, nous ne toucherons pas aux associations. » C'est bien cela que nous avons entendu. Excusez-moi, mais votre document d'orientations budgétaires fait penser tout le contraire. Vous nous expliquez que vous allez mettre en avant une politique volontariste exigeante, et que vous allez mettre en œuvre de nouveaux principes pour l'attribution des subventions. Pouvez-vous nous en dire plus ? Que sont ces nouveaux principes ? Avez-vous l'ambition de restreindre cette part des subventions aux associations en termes de montants consacrés chaque année ? Ce serait intéressant que vous répondiez à cette question. Nous avons dit pendant la campagne que nous ne pouvions pas continuer à ce rythme-là. Aujourd'hui, vous dites une chose et son contraire.

Vous dites que vous ne touchez pas au budget de subvention aux associations, et vous dites : « Nous allons mettre en place de nouveaux principes. » Dans quel objectif ? Voulez-vous diminuer ce budget de subventions aux associations ?

J'aimerais que vous nous en disiez un petit peu plus sur ces questions de dépenses de personnel et des associations, puisque les dépenses de personnel ce sont 50 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, les dépenses des associations ce sont 30 % des dépenses du budget de fonctionnement de la Ville. Tant que vous ne serez pas clair sur ces deux postes de dépenses, votre budget sera un vœu pieux qui ne pourra pas se réaliser dans les limites que vous lui donnez.

Enfin, dernier point concernant l'investissement. Vous annoncez une fourchette de 350 à 450 millions d'euros sur le mandat. Cette année, nous avons un budget d'investissement à 55 millions d'euros, c'est-à-dire 15 millions d'euros de moins que la moyenne sous le précédent mandat. J'ai bien entendu : nous sommes en début de mandat. Il y a quand même un repli par rapport à l'investissement du début du mandat précédent. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les budgets, les projets d'investissement ? Vous avez parlé des projets en cours, ceux qui vont être livrés, notamment la salle festive de Nantes Sud. Quels sont les projets d'investissement que vous souhaitez financer sur le mandat qui s'ouvre aujourd'hui ?

Voilà un peu les questions que je voulais soulever avec vous ce matin. Simplement, pour conclure : je crains que les choix politiques que vous avez faits hier en matière d'évolution de dépenses de personnel, par exemple, d'évolution de dépenses de fonctionnement en général, que ces choix politiques d'hier pèsent considérablement sur nos marges de manœuvre de demain. Nous avons bien sûr conscience que l'équation budgétaire est compliquée, difficile à tenir pour l'ensemble des collectivités locales, qu'elle est bien sûr difficile à tenir pour notre Ville de Nantes.

Je voudrais conclure dans une logique constructive en formant un vœu aujourd'hui, qui est celui que notre collectivité sache se remettre en question sous le mandat 2015-2020 pour être toujours davantage au service des Nantais.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Jean-Paul Huard.

**M. HUARD, Adjoint** – Mme le Maire, chers collègues, déjà un mot pour Mme Garnier. Mme Garnier, vous êtes beaucoup dans la polémique. Vous êtes beaucoup dans le questionnement, mais nous ne savons toujours pas ce que vous voulez. Nous ne savons pas ce que vous voulez vraiment à part polémiquer, à part questionner. Nous ne savons pas. Vous ne dites pas ce que vous voulez. En tout cas, je pense qu'il faudrait être plus claire et pas seulement dans la polémique.

**VI – 28**

Comme je l'ai indiqué en introduction au Conseil communautaire de lundi dernier pour les Élus écologistes et citoyens, nous intervenons dans un contexte national particulier : celui d'un engagement contenu, celui de l'aggravation des inégalités, du chômage et de la précarité. Situation particulièrement aggravée et préoccupante pour les habitants de nos quartiers populaires. Le climat de défiance d'une politique de l'action publique nous donne des responsabilités particulières. La réduction des dotations de l'État va nous compliquer la tâche. Mais Nantes n'est pas sans atouts. Pascal Bolo l'a rappelé : la situation est saine. Saisissons ces contraintes comme des opportunités, pour rebondir et faire des choix. Des choix qui correspondent à des orientations.

Dans ces débats d'orientation, j'insisterai sur quatre points qui impliquent des moyens, donc des choix budgétaires, du pragmatique et du concret. Le choix de la sobriété et d'un autre modèle de développement. Le choix d'un rééquilibrage en faveur de la proximité. Le choix d'une optimisation dans l'utilisation des bâtiments publics. Et (condition pour la réussite) le choix du dialogue et de la coopération entre toutes les parties prenantes.

Premier point. Nous faisons le choix de la sobriété et d'un autre modèle de développement, celui de la transition écologique, des investissements et des réhabilitations qui permettent de réduire la fracture numérique. Ce sont des économies à terme. C'est bon pour le climat et les emplois locaux. Le recours à l'emprunt est nécessaire et souhaitable car ce sont des investissements d'avenir. Plus de sobriété dans la réalisation d'équipements et d'aménagements de l'espace public, c'est ce que nous souhaitons. Le réemploi et la valorisation des déchets, avec la création de ressourceries dans chaque quartier, ce seraient des déchets en moins à traiter, des économies à terme pour la collectivité et c'est aussi bon pour le climat et bon pour l'emploi. En associant les habitants, c'est du lien social et de la solidarité. Également, le soutien à la mise en place d'ateliers de réparation avec les habitants.

Le développement de circuits courts, d'une alimentation saine et accessible à tous, c'est meilleur pour la santé, c'est bon pour l'agriculture et l'emploi local, et c'est aussi bon pour le climat. Nous sommes pour la généralisation de produits bio et locaux dans les cantines scolaires. Le levier de la commande publique doit être systématisé pour rediriger l'activité vers des entreprises et des emplois locaux. L'économie sociale et solidaire est un autre de ces leviers. 16 000 emplois à Nantes, c'est un très fort potentiel. Le choix d'un autre modèle de développement implique des précautions particulières. Pas de grands projets sans expertise indépendante pour mesurer les plus-values pour le territoire, pas de grands projets sans un processus démocratique qui associe les habitants et les acteurs.

Le deuxième point : le choix d'un rééquilibrage en faveur de la proximité. Un service public de haut niveau au plus proche des habitants, c'est notre priorité. Le développement du commerce et des services de proximité, le rééquilibrage de l'action culturelle en faveur des habitants des quartiers, le soutien renforcé aux événements de quartiers et à l'occupation de l'espace public, le développement d'activités pour les jeunes, notamment pendant les vacances scolaires, le soutien prioritaire aux associations qui interviennent sur la solidarité, la citoyenneté, la transition écologique, l'appui aux lieux collectifs de proximité.

Nous nous réjouissons, nous, du maintien du niveau des subventions en 2015, mais il y a des rééquilibrages à réaliser. Oui, soyons plus exigeants pour les structures qui reçoivent des subventions importantes, notamment en termes d'accessibilité des publics et de sobriété dans l'utilisation des ressources. Faisons preuve de bienveillance et de simplification administrative pour les associations de proximité. L'engagement bénévole ne doit pas être découragé. Avec la diminution des emplois aidés, ils doivent faire face à la précarité de leurs emplois et à la précarité des habitants qu'elles regroupent.

Troisième point : le choix d'une optimisation dans l'utilisation du bâtiment public. On nous renvoie souvent que, si de nombreux bâtiments sont saturés en termes d'utilisation, certains

**VI – 29**

sont sous-utilisés ou sur des créneaux restreints, et une optimisation et des mutualisations sont à prévoir. Par exemple, il est dommage de chauffer un bâtiment que l'on n'utilise que deux heures par jour. Il existe également des ex-logements de fonction dans les écoles qui sont inutilisés. Par ailleurs, des acquisitions ou bâtiments gelés en attente de projet urbain pourraient être affectés, même temporairement, jusqu'au démarrage des travaux. Les artistes et créateurs sont très friands de friches urbaines et les associations sont en manque de locaux. Des demandeurs d'asile et des personnes à la rue ne trouvent pas à se loger, ou dans des conditions indignes. Faisons un inventaire actualisé des opportunités avec les contraintes, en termes de sécurisation notamment, pour des affectations, même temporaires. C'est un choix, y compris budgétaire, dans l'optimisation des ressources existantes.

Enfin, le quatrième point : le choix du dialogue et de la coopération entre toutes les parties prenantes, c'est la condition de la réussite. Dans ce nouveau cycle, ensemble nous faisons le choix de l'écoute des habitants, le choix d'associer, le choix de faire ensemble. Cette dynamique doit booster tout notre système d'organisation, tout notre système de fonctionnement. Plus de coopération entre les différents intervenants publics d'une part, et avec les partenaires associatifs d'autre part, particulièrement dans les quartiers.

Un dialogue social territorial sur les grands choix économiques, sur les déplacements et la santé. La mobilisation des jeunes sur leur place dans la Ville et sur les sujets qui les préoccupent. L'appui aux acteurs de la citoyenneté numérique dans les quartiers, l'implication des agents de la Ville et de leur organisation dans les changements en cours et à venir. Des moyens de communication internes et externes plus orientés vers le dialogue et la coopération. Des budgets participatifs et des moyens pour impulser et soutenir les acteurs qui s'engagent et animent des dynamiques citoyennes. C'est une dynamique d'ensemble qu'il faut soutenir par des formations qui participent à l'enrichissement de la réflexion et des projets, une démarche d'éducation populaire au bénéfice de tous. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Stéphane Junique.

**M. JUNIQUE, Adjoint** – Mme le Maire, mes chers collègues, je dois vous l'avouer : j'avais un rêve, en venant à ce Conseil municipal. Alors que les États-Unis reviennent sur leur politique de tension et d'opposition avec Cuba, je rêvais en ce début de Conseil d'une déclaration forte de Mme Garnier : « *Somos todos coolos.* » Mais manifestement, notre opposition n'est pas si cool que cela puisque vos propos depuis le début de notre Conseil nous ramènent à cette triste réalité : vous souhaitez le dialogue mais vous vous opposez à tout, vous souhaitez être associés dans les prises de décision mais vous êtes avares de propositions. Alors oui, je crains que Barack Obama avance plus vite avec Raul Castro que notre majorité avec Mme Garnier.

Mme Garnier, vous nous dites que ce document d'orientations budgétaires est un non-dit. Je ne partage pas du tout votre point de vue car au moins, ce document nous dit trois choses. Il nous dit tout d'abord que l'anticipation et la précision dont notre majorité fait preuve depuis plusieurs années dans la gestion des finances de notre Ville nous permet aujourd'hui encore et malgré un contexte d'ailleurs que vous avez souligné, un contexte national difficile, d'affirmer une situation budgétaire saine de notre Ville. Je tiens ici à saluer, au nom de l'ensemble de mes collègues, le travail mené cette année encore par notre Adjoint aux finances Pascal Bolo, avec l'assistance des services financiers de notre Ville. En effet, la gestion rigoureuse associée à une politique fiscale équitable, à un haut niveau d'épargne, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un processus de désendettement efficace, nous permet de maintenir une politique d'investissement volontariste. Je tiens ici à le rappeler avec force. En prévoyant un investissement pour l'année prochaine de 55 millions d'euros, nous nous investissons au service des Nantais d'une manière forte pour répondre à leurs besoins d'une manière plus que nécessaire dans cette période difficile.

Et puis, Mme Garnier, il y a un deuxième point que nous dit au moins ce document d'orientations budgétaires : c'est que ces orientations illustrent parfaitement l'esprit de notre

**VI – 30**

majorité, notre volonté de ne pas nous résigner à la facilité de la fragilité de la situation macroéconomique de notre pays. Vous nous dites, Mme Garnier : « Nous attendons tous la crise. » Eh bien non, nous ne l'attendons pas, nous agissons pour assurer une croissance régulière, une croissance régulière de l'économie locale qui soutienne l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, mais aussi associatifs.

Et je ne peux que souscrire à ce que notre collègue André Sobczak a indiqué, qui contribue au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire. C'est ce qui nous permet dans le même temps de mener des politiques sociales courageuses, d'accompagnement à l'emploi, de soutien au logement, d'accompagnement également pour les familles qui ont besoin d'avoir des places en matière de petite enfance. Bref, c'est agir au quotidien auprès de ceux qui en ont le plus besoin, des plus jeunes aux plus âgés, en assurant le bon fonctionnement des services publics de proximité auxquels les Nantais sont attachés, comme en témoigne l'ouverture.

Et puis ce document d'orientations budgétaires nous dit une troisième chose. C'est que oui, nous sommes aujourd'hui en discussion permanente avec le Gouvernement et avec les Ministres concernés. Oui, nous ne nous résignons pas à la fatalité des outils en matière d'investissement local qui sont aujourd'hui fragilisés à travers les choix qui sont portés par ce Gouvernement. Mais au lieu de nous plaindre, nous, nous intervenons.

Je tiens ici à saluer le travail fait par notre Maire, qui nous a permis d'avoir des renforts en matière de police de proximité, à travers des groupements qui permettent d'assurer la sécurité au quotidien des Nantais. Je salue notre Maire qui, à travers la discussion avec le Conseil régional, nous a permis d'avoir plusieurs dizaines de millions complémentaires pour faire en sorte que notre politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche (qui, nous le savons, sont des ressources de croissance forte pour l'avenir) soit augmentée d'une manière significative dans le cadre du contrat de plan avec la Région. Oui, donc, il n'y a pas de fatalité. Il y a simplement aujourd'hui une volonté de cette majorité : celle d'agir au quotidien et celle de préparer l'avenir. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. M. Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci Mme le Maire. Je voudrais d'abord revenir un peu peut-être au Débat d'Orientations Budgétaires puisque M. Huard nous a fait une présentation digne d'une déclaration de politique générale. Je ne la critique pas, mais je pense que ce n'est peut-être pas tout à fait l'objectif de nos discussions de ce matin. Je ne peux pas m'empêcher, bien entendu, dans la foulée, de féliciter M. Junique. J'espère qu'il aura une belle promotion en 2015, parce qu'avec les fleurs qu'il adresse (et que nous pouvons partager partiellement d'ailleurs) à son Maire, j'espère qu'il y aura des suites. Nous ne sommes pas tellement, M. Junique, me semble-t-il, dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Quand je vous ai écouté à l'instant, je me demandais de quoi nous parlions.

En plus, je dois dire au passage quand même que je pense qu'ici, personne n'a envie de donner de leçons à quiconque et que quand vous prenez ce ton pour nous expliquer qu'il y en a qui pensent à ceux qui ont le plus de besoins aujourd'hui, en sous-entendant que ce ne serait pas le cas des autres, je ne pense pas que ce soit vraiment un débat d'actualité. Pardon de ce commentaire en commençant.

Sur le Débat d'Orientations Budgétaires, je ne vais pas revenir sur le contexte. Il a été dépeint à plusieurs reprises, Laurence Garnier l'a fait de façon assez détaillée. Je voudrais rappeler quand même, sans cette fois donner aucune leçon, que je pense qu'ici nous partageons tous un même but qui est d'améliorer la situation de ceux qui en ont le plus besoin, dans la limite de nos maigres pouvoirs – nous n'avons pas tous les pouvoirs -, tout cela en ne cassant pas le dynamisme de Nantes et de notre Ville.

**VI – 31**

C'est donc sur les moyens bien entendu que nous pouvons débattre et que nous pouvons également bien sûr diverger. Des moyens, il y en a trois grands aujourd'hui – tout à l'heure, quelqu'un en a cité quatre. Il y a bien entendu les impôts. Là, je partage complètement la position qui nous est proposée ce matin de ne pas les augmenter. Nous savons tous qu'au-delà d'un certain niveau, cela peut être contre-productif. Il y a ensuite la réalimentation du stock de dette. Ce n'est pas la même chose tout à fait que l'augmentation de l'endettement. Mais faire tourner le stock de dette dans la limite qu'a fixée M. Bolo, qui consisterait à le maintenir au niveau actuel, peut présenter un intérêt. J'ai surpris certains de mes collègues l'autre jour en le disant en commission. Recourir à l'emprunt dans certaines circonstances n'est pas du tout quelque chose qui est, à nos yeux, condamnable.

Le problème qu'il faut se poser sur les investissements, je vais essayer d'aller assez vite, est : dans quelles proportions, à quel rythme et à quel taux ? Je rappelle simplement qu'aujourd'hui à Nantes, nous avons quand même 45 % de notre dette à taux variable et que dans l'incertitude que nous connaissons et que nous avons devant nous, cela mérite sans doute une grande prudence.

Je voudrais quand même attirer l'attention sur le type d'investissement aussi. Vous avez cité, M. Bolo, la pelouse synthétique des Dervallières. C'est typiquement le genre d'investissement sur lequel nous serons conduits, à mon sens, à nous interroger dans l'avenir.

C'est très bien, nous sommes très contents pour les gens des Dervallières, mais c'est un investissement de 760 000 euros qui va générer une économie de fonctionnement de 15 000 euros et dont la durée de vie est de 10 ans. Bien sûr il n'y a pas que des raisonnements économiques à tenir quand on parle de dépense publique, mais quand même, cela veut dire que c'est un investissement qui va peser 60 000 euros par an sur 10 ans. C'est beaucoup. Je pense que nous pouvons peut-être aussi un peu revoir nos grilles de lecture dans ce domaine et échanger un petit peu plus, sans pour autant nous obliger à une productivité des investissements qui serait probablement d'ailleurs totalement hors d'accès.

Ensuite, nous avons notre capacité à investir. Bien sûr, c'est le levier essentiel. C'est sur ce levier-là que nous devons à mon avis porter le plus d'espoir et c'est malheureusement le plus délicat à manipuler : ce sont nos frais de fonctionnement, les dépenses de personnel, les subventions, etc. Ce que je veux dire c'est qu'aujourd'hui, nous savons la difficulté qui est devant nous. Et, par contre, quand nous regardons un peu le passé et que nous nous interrogeons, nous avons quelques raisons d'avoir des doutes quand vous nous exposez cela, M. Bolo. Si nous écartons les impôts, il va falloir que nous jouions à la fois sur une augmentation modérée de l'endettement et en même temps sur des économies de frais de fonctionnement. Ce sont les deux grands leviers, vous êtes d'accord j'imagine, qui ne sont sans doute pas immédiats et qui sans doute sont très lourds à mobiliser et délicats.

Voyant cela, la question que nous nous sommes posée en y réfléchissant est : « Nos amis de la majorité (si vous me permettez de vous appeler comme cela) en sont-ils capables ? En ont-ils la volonté, vu la difficulté que cela présente ? » Il est aujourd'hui probablement intéressant de regarder ce qui s'est passé sur le dernier mandat pour essayer de se faire une conviction dans ce domaine, ou en tout cas de se nourrir d'espoir, pour faire face à la situation.

Dans le dernier mandat (je vous demande pardon, j'ai attrapé un vilain courant d'air, ce n'est pas très facile, cela va me permettre d'être moins bavard), vous avez prélevé 33 millions d'euros d'impôts supplémentaires sur la durée. Pendant ce temps-là, notre épargne brute n'a pas cessé de baisser, sauf en 2010 parce qu'en 2010, il y a eu une très forte augmentation des impôts locaux et c'est la seule année sur le mandat où l'épargne brute a augmenté. Pire que cela : dans les années 11, 12, 13 (pas 91, 92, 93, M. Bolo : 2011, 2012, 2013), l'épargne brute a continué de baisser. Nous voyons bien aujourd'hui que si nous regardons les éléments du passé, vous êtes dans une situation probablement n'a pas été suffisamment anticipée (cela,

**VI – 32**

c'est facile à dire après), mais qui en tout cas va nécessiter une énergie et une volonté pour parvenir aux objectifs que vous fixez, que vous proposez aujourd'hui, qui en tout cas serait une très très grande innovation par rapport à ce que nous avons pu observer du passé.

Enfin, les dotations de l'État vont baisser de 7 millions d'euros par an pour Nantes. Vous vous arrêtez tous en 2017, je me demande pourquoi. Je crains qu'elles ne remontent pas beaucoup après, mais nous pouvons toujours espérer. Il y aura une élection entre-temps. Je ne pense pas que cela change la face du monde. Elles vont baisser de 7 millions par an pendant le mandat. Pendant le même temps, notre épargne brute va probablement fondre mécaniquement de 8 à 10 millions. C'est l'enjeu face auquel nous sommes. D'ailleurs, c'est probablement pour cela que vous réadaptez les règles.

Il y a deux ans, quand vous avez présenté je crois le compte administratif 2012, vous aviez estimé, fixé, affiché le taux de 10 % comme étant un seuil d'alerte. Aujourd'hui, je sais bien que cela dépend de l'échéancier de la dette aussi, mais vous dites 8 %. Entre les deux, deux points d'épargne brute à la Ville de Nantes, ce sont quand même 10 millions par an, ou à peu près. Les enjeux face auxquels nous sommes sont énormes.

Je voudrais terminer juste en vous disant que nous espérons que l'effet ciseaux ne se transformera pas en effet sérateur (me le permettez-vous ?). Par contre, j'ai deux vœux à émettre. Ne restons pas sur les recettes du passé.

Nous avons vraiment vu qu'elles ne pourraient pas répondre à la situation qui se présente à nous aujourd'hui. Deuxièmement, et dernièrement, je voudrais également rejoindre un peu la proposition qu'a faite Laurence Garnier : essayez de ne pas rester sur la gouvernance du passé. Face à cette situation, nous sommes parfaitement prêts à prendre la part des difficultés que vous rencontrez dans l'exécutif qui est le vôtre. Et j'aimerais (je fais une demande au passage) que vous vouliez bien nous associer encore un peu plus, en particulier aux réunions de travail qui se tiennent entre les commissions, car je pense que nous pouvons avoir des idées et des discussions plus faciles dans ce cadre-là. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Jeanne Sotter.

**Mme SOTTER, Conseillère municipale** – Mme le Maire, chers collègues, nous ouvrons ce premier Débat d'Orientations Budgétaires de la mandature. Nous le savons : les marges de manœuvre (cela a été largement répété) de notre budget seront extrêmement réduites. En effet, les collectivités locales s'apprêtent à faire face à une baisse drastique des dotations de l'État qui viendra s'ajouter à ce contexte. Nous allons perdre environ 11 millions d'euros sur les trois prochaines années, pour ne parler que de la dotation globale de fonctionnement. C'est un effort sans précédent qui nous est ici demandé par l'État, un effort que nous devons anticiper au mieux, d'autant plus que la contribution des collectivités au redressement des comptes publics ira crescendo lors des années à venir.

Dans un tel contexte, un cadrage volontariste s'avère indispensable. Seule une maîtrise exemplaire des coûts de fonctionnement nous permettra de poursuivre nos investissements. Nous avons la chance d'aborder cette période délicate sur des bases financières saines, ce qui n'est pas donné à toutes les villes de l'envergure de Nantes. Moi aussi, je saluerai la dette par habitant, limitée à 811 euros quand d'autres villes comme Nice ou bien Lille, Paris, ont des dettes qui sont de plus de 2 000 euros par habitant.

Cette situation témoigne donc d'une gestion très rigoureuse et prévoyante de nos forces municipales qui ont su, lors des exercices précédents, maintenir un service public de qualité tout en poursuivant cet effort de désendettement, générant ainsi des économies d'intérêts considérables.

Cela dit, même si les résultats obtenus sont déjà très satisfaisants en matière d'endettement, notre vigilance ne doit pas faiblir. Malgré toutes les contraintes que nous pouvons rencontrer,

**VI – 33**

notre situation financière nous permet de ne pas nous détourner de nos ambitions. Notre ambition est confirmée par des orientations budgétaires proposées dans la réalisation de grands investissements, dans des secteurs prioritaires bien identifiés. Nous apprécions tout particulièrement l'effort d'investissement prévu à hauteur de 55 millions, même si sur les années d'avant il était porté à environ 70 millions, dans la mesure où il sera consacré à la construction et à la réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers sur les plans de l'éducation, de la culture, du sport, de la vie associative, tout ce qui participe à l'épanouissement de chacun. Nous rappelons que les collectivités assurent aujourd'hui 70 % de l'investissement public. Il nous revient donc de maintenir cet effort d'investissement pour répondre aux préoccupations des Nantais, mais aussi pour contribuer à l'activité économique de notre bassin.

Le contexte économique actuel est très exigeant et effectivement, nous partageons le souhait que chaque euro dépensé le soit le plus utilement possible et soit le plus efficacement possible dépensé. Nous saluons aussi le fait que les taux d'imposition ne soient pas augmentés, ce qui favorisera le maintien du pouvoir d'achat des Nantais. Aussi, le PRG et le MRC partagent les orientations budgétaires proposées et nous pensons qu'elles sont tout à fait cohérentes avec les engagements que nous avons pris devant les Nantais.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Tout d'abord, des précisions. Pour Mme Garnier, en ce qui concerne les augmentations de tarif périscolaire, soyons précis : pour une famille à la première tranche de tarif, c'est-à-dire 1 300 euros de revenu mensuel avec deux enfants, l'augmentation est de 0,03 euro. Pour une famille à la dernière tranche, 7 750 euros de revenus mensuels avec deux enfants, c'est 0,19 euro. C'est cela, la réalité des augmentations qui ont été proposées.

Ensuite, votre question sur la masse salariale. Votre question sur la masse salariale : « Pourquoi 2 % en 2015, 1,5 % en 2016 ? » Naturellement, il y a aussi un effet report puisque le 1,5 % en 2016 s'applique sur une masse salariale de 2015, nous sommes d'accord. Il y a également des mesures spécifiques qui bénéficient aux catégories C et B qui sont les catégories les plus nombreuses de la Ville de Nantes en 2015, des protocoles d'accord nés du dialogue social, et qui vont avoir un impact aux alentours de 0,5 point sur la masse salariale. La différence en termes de rythme, c'est l'impact pour l'année 2015 mais qui sera évidemment enregistré pour 2016 de mesures des protocoles d'accord qui ont été signés. C'est pour les précisions techniques.

Ensuite, Mme Garnier, oui, je crois que nous pouvons honnêtement parler de reprise. Ce n'est pas incompatible avec le fait de constater honnêtement qu'elle est trop faible, qu'elle est trop modeste. Nous n'avons pas de vrais désaccords sur cette analyse-là. N'essayez pas de chercher des arguties, toujours de forme d'ailleurs. Sur le fond, je voudrais en revanche répondre à M. Reneaume. D'abord, nous ne sommes pas complètement hors sujet, contrairement à ce que vous avez répondu à Stéphane Junique, quand nous disons que c'est important d'avoir un Maire qui pèse dans les discussions avec les autres partenaires, dans les discussions avec la Région, dans les discussions avec l'État. Je vous assure que je parlais des décisions prises en matière de rénovation urbaine qui vont être une aide tout à fait essentielle. Le projet global Nantes Nord, sans l'ANRU nous aurions eu du mal. C'est quand même une bonne nouvelle.

Nous pourrions ajouter, même si cela a un impact sur le budget de la Ville de Nantes qui est indirect, que nous allons probablement être retenus sur l'appel à projets transport public. Cela va nous permettre de financer beaucoup plus facilement un certain nombre de projets que nous avons, qui vont impacter évidemment directement la vie des Nantais. Tout cela quand même a aussi un impact budgétaire, au bout du compte.

Enfin, je vous remercie de vos analyses tout à fait sérieuses sur notre endettement. Il est vrai que les 45 % à taux variable, cela veut quand même dire que 55 % ou presque sont sécurisés à taux fixe, première réponse. Deuxième réponse : actuellement c'est extrêmement favorable.

**VI – 34**

Certes, cela peut ne pas durer, mais qu'est-ce qui fait monter les taux d'intérêt en économie ? C'est le risque d'inflation. Et le risque d'inflation aujourd'hui est quand même extrêmement faible. Aujourd'hui, nous sommes tentés de nous réjouir de pouvoir bénéficier de taux d'intérêt très bas qui impactent positivement nos 45 % d'impôt à taux variable.

Par ailleurs, M. Reneaume, oui, l'effet ciseaux ne date pas d'aujourd'hui. Vous avez raison de le souligner. Je ne l'ai jamais caché, lors du mandat précédent, aux collègues qui nous ont précédés. Nous avons commencé à avoir une relative dégradation de notre taux d'épargne les années précédentes. Vous avez raison de souligner que, s'adaptant aux différentes époques, nous avons pu au mandat précédent dire que 10 % était un montant raisonnable parce que nous avons à faire aussi l'effort de désendettement. Aujourd'hui, si nous pouvons passer de 10 à 8, c'est aussi parce qu'en termes d'autofinancement des investissements, nous sommes plus à l'aise, n'ayant plus à faire l'effort de désendettement, les deux choses étant évidemment toujours intimement liées.

Après 2017, que se passera-t-il ? Je n'en sais rien. Je n'espère pas de remontée massive des hausses de l'État quels que soient les Gouvernements en place dans ces années-là. Très franchement, nous le savons bien. En revanche, quand j'entends les déclarations sur les économies que devrait faire l'État de telle ou telle tendance politique, que l'on nous préserve de leur victoire en 2017 parce que ce ne serait plus une participation à l'effort de redressement des comptes publics, mais ce serait bien pire.

Je vous rappelle que quand le Gouvernement a dit : « 21 milliards d'économies de dépenses publiques. », j'ai entendu des voix qui ont dit : « Non, pas 21, 50. » Je ne sais pas comment nous ferions dans ce terrain-là.

Enfin, M. Reneaume, pour en revenir à votre appréciation sur les terrains synthétiques dans les quartiers, vous savez, c'est un choix politique, très clairement. C'est un choix politique qui consiste à doter les clubs de quartiers qui font un boulot formidable, absolument essentiel pour la cohésion sociale, et également sur le plan éducatif et qui sont donc à ce titre irremplaçables : il faut les conforter en leur donnant les équipements qui rendent leur club attirant. Nous constatons aujourd'hui que des parents regardent l'état des vestiaires (et nous pouvons le comprendre), l'état du terrain, avant d'inscrire leurs gamins. Avec des terrains synthétiques pour tous les clubs des quartiers populaires, nous avons une chose tout à fait utile.

Je fais très vite, Mme le Maire, pour préciser (excusez-moi, c'est un peu dans le désordre) : que ferons-nous, Mme Garnier, en 2017 ? Quelle visibilité pouvons-nous avoir sur les investissements ? Bonne question. C'est pourquoi nous sommes en train de travailler à une programmation d'investissement : nous l'avons appelée trois-six-neuf. Parce que sur les trois ans qui viennent, nous avons une visibilité. Il nous faut faire le choix dans les investissements relevant des engagements que nous avons pris, entre ce qui démarrera plutôt en début de mandat car nous le considérons plus urgent, et voir quels financements nous pouvons y consacrer, voir ce qui sera entamé plutôt dans la deuxième partie du mandat, et là encore nous verrons à ce moment-là quel financement nous pourrons y consacrer en fonction des incertitudes que nous partageons avec M. Reneaume. Ensuite, nous verrons ce que nous pouvons démarrer plutôt en fin de mandat et qui affectera donc les mandatures suivantes. Voilà effectivement cette gestion, cette régulation, elle est en matière d'investissement.

La remise en question, elle est permanente et quotidienne. Elle est permanente et quotidienne notamment sur la question de la gestion des ressources humaines. Nous n'allons pas décréter qu'à l'aveugle (je l'ai dit et je le répète) nous n'allons pas remplacer un fonctionnaire sur deux, sur trois, sur quatre. Cela n'aurait pas de sens. Il y a des services où des départs à la retraite permettront effectivement de dégager un poste que nous pourrons recréer dans un autre service : car cela correspond mieux à une de nos priorités. Il y a des services où nous pourrons peut-être, ici ou là, gagner un poste ou deux, qui permettront une économie nette. Mais ce sera

**VI – 35**

en fonction des missions des services, en fonction des moyens dont ils ont besoin et en fonction des choix que nous serons amenés à opérer.

Je voudrais reprendre pour finir l'excellente formule de Jean-Paul Huard : oui, il faut que nous fassions des contraintes autant d'opportunités, pour faire ce que vous avez dit et répété Mme le Maire, c'est-à-dire « agir et choisir pour ne jamais subir ». C'est cela, l'orientation budgétaire.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Quelques éléments en complément. D'abord Mme Garnier, je sais que c'est bientôt Noël mais de là à ce que Robin Salecroix regrette le Gouvernement de Nicolas Sarkozy, j'avoue que je crois qu'il y a une marge que même l'esprit de Noël ne nous permettra pas de franchir.

Plus sérieusement, sur notre capacité à agir pour défendre les intérêts de Nantes, défendre les intérêts des Nantais, et donc être en situation offensive, oui, je revendique très clairement le fait que nous ayons obtenu lors de la préparation de la venue du Premier Ministre, 29 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche, y compris en disant en liberté au Gouvernement que nous soutenons effectivement, que je soutiens, mais en disant en liberté : « Sur ce point, il y a une contradiction. » Car quand on fait de l'éducation une priorité, l'éducation c'est de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche. L'obtention des 29 millions pour la Métropole sur l'enseignement supérieur et la recherche est une bonne nouvelle pour notre territoire.

Quand hier, Alain Vidalies annonce, dans le cadre de l'appel à projets transports, plus de 12 millions qui seront consacrés à la Métropole nantaise, oui, c'est une bonne nouvelle pour notre territoire. Quand, dans nos négociations avec la Région et l'État, nous obtenons la garantie que sur le transfert du Grand Blottereau nous aurons une clé de répartition à 50-50 entre la Région et la Métropole et que l'État là aussi confirme ses engagements, oui, c'est une bonne nouvelle pour ce territoire. Si je ne prends que ces exemples mis bout à bout, 39 millions, 12 millions, plus la gare, nous sommes quasiment à 60 millions. Si nous ne les avons pas obtenus, sur les deux mois qui viennent de s'écouler, nous aurions soit 60 millions de plus à trouver en économies, soit 60 millions de moins que nous pourrions injecter, impulser dans notre projet pour que Nantes continue à aller de l'avant. Je crois que c'est au contraire absolument déterminant.

Je voudrais revenir sur un deuxième élément qui est la question de la sobriété, qui a été évoquée par plusieurs d'entre vous. Je crois que la sobriété est à la fois un état d'esprit, un choix permanent, Pascal Bolo l'a évoqué, sans dogmatisme, avec pragmatisme et vigilance, en se disant : « Chaque fois que nous sommes en situation d'être attentifs à ce sujet, le faisons-nous ? » C'est le cas.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai par exemple annoncé hier que pour les traditionnelles cérémonies de vœux, je souhaitais une attention toute particulière à cette cérémonie de vœux. C'est la raison pour laquelle, de manière très concrète, il n'y aura cette année pas de chapiteaux donc pas de gardiennage des chapiteaux. Au total, l'ensemble de ces points de vigilance mutualisés nous amène à une baisse de près de 40 % d'économies sur ces cérémonies de vœux. La sobriété, c'est l'addition de tous ces points de vigilance en permanence.

Je crois que l'enjeu de la sobriété va au-delà. Il interroge en réalité (et certains l'ont évoqué) le modèle de développement que nous voulons construire demain. Quel modèle de développement pour Nantes ? Dans un projet, dans une Ville où à l'évidence nous ne faisons surtout pas le choix de la décroissance, où à l'évidence la période des Trente glorieuses est très largement derrière nous, il faut nous projeter vers l'avenir. La sobriété est de dire : « Dans une Ville où nous voulons aussi contribuer modestement à notre place à inventer un autre modèle de développement, plus qualitatif, qui mise sur la transition écologique, qui mise sur la transition numérique, qui fait le choix de la proximité, je vous le dis M. Reneaume, des exemples comme celui du synthétique sur le quartier des Dervallières, c'est notre choix politique

**VI – 36**

et nous allons le continuer. » Nous allons le continuer et avec fierté, car c'est cela qui donne du sens à notre projet, c'est cela qui fait que Nantes n'est pas n'importe quelle Ville en France.

Notre choix aujourd'hui est de prendre le train de la modernité, comme d'autres grandes métropoles, d'investir sur les sujets de demain. C'est le cas à Nantes, c'est le cas à Bordeaux, c'est le cas à Lille, c'est le cas à Lyon, mais nous le faisons à la nantaise. Le faire à la nantaise, c'est le faire avec nos choix, c'est le faire avec nos convictions, et j'en citerai deux : la proximité, oui, c'est pour cela que j'insiste sur l'exemple que vous avez pris, et puis les sujets d'innovation car nous devons continuer à avancer.

J'ajouterai juste un mot sur les associations pour vous répondre, Mme Garnier : oui, cette année nous maintiendrons le niveau d'investissement de soutien aux associations. Cela veut-il dire que nous n'allons rien bouger ? Non. Nous allons bouger, nous allons par exemple effectivement demander un effort à un certain nombre de structures qui ont des fonds de roulement qui nous paraissent confortables. Dans une période où chacun est amené à faire des efforts, nous demanderons ces efforts. Pourquoi les demanderons-nous ? Nous le demanderons parce que ce mandat ne sera pas le mandat du statu quo ni de la gestion des acquis, et que si nous voulons pouvoir soutenir des projets nouveaux, des projets émergents, des projets innovants, des projets de proximité, des projets en cohérence avec nos choix politiques, oui, parce qu'il n'y a pas de recette magique, nous avons besoin de faire des choix à certains endroits pour pouvoir avancer sur d'autres. M. Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci, Mme le Maire. J'en profite car on m'a offert une pastille entre-temps. Je remercie la personne qui me l'a apportée. Je ne me suis pas permis du tout, je ne le crois pas en tout cas, si j'ai été mal compris je le regrette, de mettre en doute votre capacité à agir. Ce n'est pas le propos que je tenais tout à l'heure, au nom du groupe bien entendu. C'est une interrogation sur, face à la difficulté de la situation, votre capacité à changer assez radicalement dans certains domaines. Ce n'est qu'une interrogation, ce n'est pas un procès d'intention.

Je me suis permis de vous faire une proposition. J'aime bien vous entendre parler de proximité. Je ne conteste pas le choix politique de la pelouse des Dervallières, c'est votre choix, c'est vous qui êtes à la majorité. Je dis juste que justement, précisément, ce type d'investissements, à l'avenir, il faudra bien les questionner de façon un peu plus poussée. Sans cela, nous n'y arriverons pas. Je ne dis pas autre chose.

Je voudrais juste me permettre de vous relancer. Je vous ai fait une proposition. Vous m'avez gentiment délégué l'animation et la présidence de la commission des finances. Je vous en ai remercié ici. Ce sont des séances intéressantes, en plus avec M. Bolo et M. Lamanda nous préparons ces séances. Il est vrai qu'il y a un échange d'informations. Je pense juste pouvoir dire ici, au nom de notre groupe, que vous pourriez aussi travailler la proximité vis-à-vis de votre opposition ou de votre minorité. Il me semble qu'il y a des réunions, je ne doute pas du tout de l'intérêt du travail qui est conduit entre les réunions officielles mais il me semble que (je dis cela modestement) vous pourriez y gagner à nous faire participer de temps en temps un petit peu plus. Voilà, c'est tout.

**Mme LE MAIRE** – Deux ou trois éléments avant de mettre au vote. Vous nous invitez à changer. Je vous le dis, M. Reneaume : il y a dans cette ville des choses qui ne vont pas changer. La priorité donnée à l'éducation et à la culture par exemple, et ce depuis de nombreuses années. Ça ne va pas changer. Parce que c'est au cœur de nos convictions, au cœur du projet nantais. Oui, il y a des choses qui vont bouger. Nous avons eu l'occasion d'en parler. Nous allons concrétiser un certain nombre de choses.

Je prendrai un seul exemple concret : notre engagement sur le fait qu'en 2020, 50 % des logements sociaux soient chauffés aux énergies renouvelables pour participer au plan climat, mais aussi pour réduire la facture des locataires. Cela fait partie des sujets liés à la transition

**VI – 37**

écologique que j'évoquais tout à l'heure, sur lequel nous avançons. J'ai évoqué certaines évolutions en matière de sobriété, y compris liées à certaines dépenses de communication.

Enfin, sur le dernier point de votre proposition de pouvoir contribuer à certains groupes de travail, j'allais vous répondre par un exemple : Hervé Grélard, lors du dernier Conseil municipal, était intervenu sur la question des véhicules électriques. J'avais proposé, et je le confirme, que vous soyez associés à cette réflexion. Nous attendons pour le mettre en place d'en savoir un tout petit peu plus sur l'appel à projets national tel qu'il est aujourd'hui construit, mais dès que nous aurons ces éléments nous pourrions mettre un groupe en place, et vous y serez naturellement les bienvenus.

Je mets donc aux voix... je ne mets pas aux voix parce que c'est le DOB. Je vous invite à prendre acte de cette présentation.

*Le Conseil municipal prend acte.*

**Mme LE MAIRE** - Alain Robert, pour un beau projet de la Ville : le site Désiré Colombe.

---

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 6, intitulé :

*Centre-ville – Requalification du site Désiré Colombe – Résultat de l'enquête publique et déclaration d'intérêt général du projet.*

**M. ROBERT, Adjoint** – Mme le Maire, mes chers collègues, voilà une très belle occasion de nous rassembler autour d'un projet phare du centre-ville, puisqu'aujourd'hui, nous devons déclarer d'intérêt général le projet Désiré Colombe. C'est un projet phare évidemment du centre-ville, sur l'ouest de cette partie du centre-ville. Pourquoi est-ce un projet phare ? Tout simplement car ce site, qui est aujourd'hui délaissé en grande partie, est vraiment ancré dans la mémoire de l'histoire de notre ville, la mémoire sociale, syndicale, coopérative, mutualiste, avec la présence de la Bourse du travail, d'un bâtiment historique qui appartient aux mutuelles, et également la mémoire de l'enseignement avec un bâtiment qui a été l'un des tout premiers bâtiments d'enseignement professionnel à Nantes, sous l'égide d'Eugène Livet.

Évidemment ensuite les salons Mauduit, immense lieu où se sont succédé tout au long de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle des cérémonies festives, commémoratives, des rassemblements, des banquets républicains, des meetings politiques, des fêtes de familles, des mariages. C'est vraiment un lieu tout à fait emblématique. L'ensemble de cet îlot fait l'objet d'un très beau projet que nous avons déjà examiné lors d'un précédent Conseil municipal, sous le municipale précédent. Ce projet a plusieurs éléments. Il a d'abord la mise en valeur du jardin Say qui est un petit jardin public absolument charmant mais totalement confidentiel et peu valorisé, peu ouvert à l'échelle du quartier. Demain, il s'agit d'en faire un véritable square public de proximité avec un espace boisé qui sera ouvert sur le quartier, avec des liaisons piétonnes qui seront renforcées, qui iront notamment en direction de la rue Arsène Leloup et Évariste Luminais.

Le deuxième élément de ce projet est évidemment la question de l'habitat. Vous savez que chaque fois que nous en avons l'opportunité dans le centre-ville (et les opportunités foncières sont extrêmement rares), il s'agit de faire des opérations d'habitat diversifiées parce qu'en effet, le centre-ville n'est pas simplement le lieu culturel actif, touristique, de déambulation, de promenade, de rencontre, mais ça doit être aussi un centre-ville habité et qui doit par leur présence justement donner un caractère de vie et d'ambiance urbaine sept jours sur sept et tous les jours de l'année.

Voilà pourquoi nous avons un programme de logements significatif sur ce site avec 121 nouveaux logements qui seront pour une partie en accession libre et pour une grande partie qui seront en logements sociaux et locatifs abordables.

**VI – 38**

Le troisième élément est évidemment le pôle associatif. Avec la reconversion de ce site, c'est le plus important pôle associatif de Nantes qui va voir le jour et qui va accueillir des dizaines d'associations qui sont aujourd'hui logées sur des sites éparpillées, vétustes, et qui vont avoir de nouvelles conditions d'accueil pour leurs activités privatives, associatives, habituelles. Ce sont évidemment des locaux qui seront offerts aux associations de quartiers. Cet équipement jouera aussi le rôle d'un équipement de proximité.

Enfin, n'oublions pas la reconstruction de la grande salle des salons Mauduit, que certains et certains d'entre vous ont certainement connue. Elle va être reconstruite, pas sur le même emplacement, elle sera en cœur d'îlot. L'idée à travers ce projet est de garder la mémoire de ce lieu. Évidemment, elle obéira à toutes les normes actuelles, en particulier les normes acoustiques et énergétiques. En revanche, nous allons y retrouver l'ensemble des éléments de décoration que vous avez dans l'actuel salon Mauduit, qui a été fermé, vous le savez, pour des raisons de sécurité voici des années. Ils vont réapparaître dans cette salle.

C'est un très beau projet. Cette salle aura vocation à accueillir des manifestations associatives ou culturelles, mais elle écartera les manifestations qui par le passé ont pu créer de la nuisance au quartier. Je pense à quelques fêtes étudiantes un peu marquées et festives – je sais que certains et certaines d'entre vous le regrettent, mais voilà : les temps ont changé. Cette nouvelle salle des salons Mauduit sera un nouvel élément très fort, identitaire, de ce site.

N'oublions pas aussi les besoins de proximité : un pôle petite enfance, c'est très important, un multiaccueil petite enfance de 60 places. Évidemment, chaque fois nous offrons l'opportunité de développer une offre, sachant que nous sommes à côté d'un groupe scolaire public et privé. Il y a deux groupes scolaires juste à côté. Nous voyons bien tout l'intérêt de cet équipement qui est à mi-chemin entre les deux groupes scolaires et qui va pouvoir compléter l'offre éducative et de garde d'enfants qui existe sur ce secteur. Voilà donc ce projet.

Vu l'ampleur ce projet, en vertu des nouvelles législations du Grenelle de l'environnement, il a fait l'objet d'une étude d'impact. Cette étude d'impact a été réalisée, elle a fait l'objet d'un avis favorable sans réserve de la part de la DREAL, l'administration de l'État qui est chargée de superviser. Ensuite, ce projet a fait l'objet d'une enquête publique avec désignation d'un commissaire enquêteur. Ce commissaire enquêteur a tenu des permanences. Il y a des bornes d'information qui ont été mises à disposition du public et il y a eu quelques observations qui portaient essentiellement sur des questions, qui ne portaient pas sur le contenu proprement dit du projet mais plutôt sur la question de la circulation aux alentours.

Donc, à l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à ce projet. Voilà pourquoi je vous propose de déclarer d'intérêt général ce projet. Il a l'intérêt sur le plan financier d'être, certes, financé par notre collectivité sur le plan des bâtiments publics. En même temps, sur le plan de l'opération foncière, de l'aménagement urbain, il est équilibré en dépenses et en recettes avec la valorisation notamment de la partie logements libres qui est traitée par le promoteur qui a été retenu à l'issue d'un appel d'offres, et par la valorisation foncière des sites qui sont libérés (notamment je pense à celui d'Aouvours). Voilà, mes chers collègues, Mme le Maire, ce que je vous propose.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Hervé Grélard.

**M. GRÉLARD, Conseiller municipal** – Mme le Maire, chers collègues, vous attendez des propos constructifs : pour le coup, les miens vont l'être. C'est un beau projet que nous allons voter. Juste une petite parenthèse, M. Junique. Vous êtes un peu caricatural car des propositions, nous en faisons, Mme le Maire vient de le dire tout à l'heure : s'agissant de voitures électriques, j'avais proposé la gratuité de certains créneaux horaires et du tarif résidentiel. À noter, même que Mme la Ministre soutient ce type de dispositif et nous pourrions nous questionner sur le refus que nous avons essuyé en Conseil municipal lors de notre dernière séance, alors qu'aux plus hautes instances nationales, on défend ce type de dispositif.

**VI – 39**

Je disais que c'est un beau projet effectivement puisque nous sommes en plein cœur de ville. C'est un projet de renouvellement urbain, avec une requalification du bâti existant, avec la reconstruction des salons Mauduit qui est un lieu emblématique pour les Nantais. C'est un projet qui est en cœur de ville, qui va développer un pôle associatif, et c'est important. Vous savez tout l'intérêt que nous portons au tissu associatif et à la capacité de développer et d'accueillir en centre-ville des associations – il y a aussi un multi-accueil (un levier pour accueillir la petite enfance) et la revalorisation des jardins.

C'est un beau projet mais il y a un « mais » sur la politique du logement, nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce point à l'occasion de la commission. Pourquoi un « mais » ? Je m'en explique : parce que si nous regardons un peu ce qui se passe au niveau de la politique du logement sur ce projet (qui est à mon avis un projet emblématique, qui pourrait être exemplaire et qui pourrait l'être plus), nous faisons le constat suivant : au regard de ce qui se passe, à Nantes, on fait une politique du logement en faveur des plus aidés et des plus aisés.

Il manque la classe moyenne. Cette classe moyenne est extrêmement importante puisque c'est aussi un facteur de cohésion sociale. Je m'explique par rapport au programme que vous proposez.

Dans ce programme que vous proposez, vous avez des logements sociaux et très sincèrement nous partageons ces objectifs-là, il y a un vrai point de convergence. Sur le logement, sur l'accession à la propriété, un des points de divergence est que je considère qu'à Nantes, nous sommes trop bas en termes de taux de propriétaires : 38 %. Vous savez que nous sommes l'une des villes les moins bien placées dans le grand Ouest. Je ne veux pas dire par là qu'il faut faire de tous les Nantais des propriétaires. Ce n'est pas vrai. Il faut trouver un équilibre. Un équilibre entre locatif social, locatif privé et dans l'accession à la propriété, la capacité de faire accéder à la propriété des foyers qui sont moins en force pour acquérir.

Il me semblait qu'un projet comme celui-là, en plein cœur de ville, aurait pu être un projet emblématique. Nous aurions pu soutenir des politiques de logement abordable et permettre à des foyers avec des revenus plus faibles d'accéder à la propriété en cœur de ville. Il n'y a pas de raison que l'on ne développe l'accession abordable à la propriété que sur certains secteurs, sur lesquels effectivement le coût du foncier et le coût du bâti est plus faible. J'ai ce regret-là.

Nous faisons un constat : on peut accéder au logement quand on est aidé, on peut accéder au logement quand on est aisé, en centre-ville, mais quand on est classe moyenne finalement, on n'a pas accès au logement. Nous pourrions avoir un correctif sur ce plan-là.

Mme le Maire, vous disiez tout à l'heure que ce mandat ne sera pas un mandat de statu quo, qu'il ne s'agit pas de gérer les acquis. Sur cette question de la répartition entre le logement social et l'accession à la propriété, cette question de la répartition dans l'accession à la propriété entre le volet libre et la capacité que nous avons d'accueillir et de fournir l'accession à la propriété des logements abordables, vous pourriez justement rompre avec le statu quo et nous pourrions essayer de travailler à rééquilibrer le marché. Je tiens à dire qu'il ne s'agit pas d'une approche caricaturale. Il s'agit juste de rééquilibrer le pourcentage, de permettre à certains foyers qui veulent accéder à la propriété d'acquérir à Nantes et de ne pas partir en périphérie nantaise. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Juste un mot et je laisserai Alain Robert vous répondre spécifiquement sur la question du projet Désiré Colombe. Sur la question du logement abordable, vous vous souvenez sans doute, c'est effectivement l'une des consignes que j'ai données dès le début du mandat il y a maintenant huit mois, de dire : à Nantes, nous sommes très offensifs sur la question du logement social, depuis longtemps, et c'est une des forces de notre agglomération et nous devons monter d'un cran sur le logement abordable. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, lors de la venue du Premier Ministre, quand nous avons présenté le projet Mellinet, de rappeler la part

**VI – 40**

du logement abordable conséquente qui était prévue dans ce projet. Je crois qu'il y a là un axe engagé qui continue d'être finalisé.

Aicha Bassal.

**Mme BASSAL, Adjointe** – Mme le Maire, mes chers collègues, la délibération que vient de nous présenter notre collègue Alain Robert a pour objet de prendre en considération les conclusions de l'enquête publique et de déclarer l'intérêt général du projet. Ce dernier présente une dimension associative qu'il me semble important de souligner devant notre assemblée délibérante. En effet, Pascal Bolo l'a rappelé dans ses propos lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires : les associations nantaises sont pour nous une vraie richesse. Elles jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale, le vivre ensemble et dans l'émancipation de chacune et chacun.

C'est pour toutes ces raisons que la Ville soutient fortement la dynamique associative, de différentes façons. Une de ces manières est de permettre aux associations de bénéficier de locaux pour leur activité, et le projet ambitieux que vient de nous présenter notre collègue Alain Robert va y répondre car il permettra à une trentaine d'associations de bénéficier de bureaux privés, dans des conditions adaptées.

Ce projet, cela a été souligné, présente une maîtrise des coûts de gestion. En effet, il présente une mutualisation et une optimisation des espaces communs dévolus aux associations hébergées sur trois sites : Désiré Colombe, Auvours et Harouys, avec des salles de réunion, des grandes salles pouvant accueillir des cours de danse ou autres activités physiques douces, mais aussi des espaces de convivialité. En cela, ce projet répond à des considérations locales de la vie associative. Il améliore les conditions de fonctionnement et il vient conforter le travail et le rôle essentiel des acteurs de proximité.

Au-delà de la réponse qu'apporte cette requalification à un besoin des acteurs locaux, cet équipement possède aussi une dimension globale et contribue au rayonnement et à l'attractivité de l'hypercentre et de la Métropole. En effet, le salon Mauduit permettra à l'activité associative de s'exercer avec la tenue par exemple de congrès associatifs, d'assemblées générales. Il répondra également aux enjeux du centre-ville avec la venue d'événements institutionnels, la mise en place de conférences ou d'exposition. Il renforcera bien sûr son attractivité. Je vous remercie de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Catherine Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Merci Mme le Maire. Moi, c'est en tant qu'Adjointe du quartier centre-ville que je souhaitais ajouter quelques mots sur ce beau projet qui nous a été présenté, notamment pour souligner la dimension participative. Je ne reviens pas du tout sur la mise en valeur du bâtiment lui-même, sur la diversité des services et des fonctions qui vont lui être attribuées maintenant. Mais ce projet met surtout en valeur un lieu très méconnu des Nantais, nous l'avons dit : c'est le jardin Say, très peu connu car il est jusqu'à présent très peu accessible. Son ouverture en revanche sur le quartier est très attendue et ce sera vraiment un plus pour les familles avec de jeunes enfants, et notamment pour les assistantes maternelles.

L'aménagement de ce jardin fait l'objet d'ateliers participatifs animés par l'association ECOS dans lesquels le service des espaces verts de la Ville de Nantes s'est particulièrement impliqué. Nantes Métropole aménagement est très présent aussi. Ces ateliers participatifs sont ouverts aux riverains, aux membres du Conseil de quartier, mais il y a aussi des actions spécifiques en direction des écoles avoisinantes, des enfants des écoles voisines pour aller chercher justement l'avis des enfants sur quelle est la place des enfants en ville, et comment les enfants peuvent construire la ville à leur échelle. C'est un exemple, pour moi, tout à fait réussi de dialogue citoyen où les habitants peuvent imaginer la ville de demain, une ville qui est reconstruite sur elle-même qui mixe les activités de l'habitat pour tous, un jardin de proximité, un pôle

**VI – 41**

associatif, un multi-accueil, des déplacements doux. Comme ce matin j'ai entendu parler des taiseux et des faiseurs, je tenais vraiment à souligner cette dimension, à insister sur cette dimension de grande proximité dans un projet plus vaste.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Alain Robert.

**M. ROBERT, Adjoint** – Je remercie mes collègues pour leurs interventions qui constituent une reconnaissance de la grande qualité de ce projet. Je voudrais répondre à M. Grélard quelques éléments. J'entends bien, M. Grélard, votre analyse sur la question de l'accès à la propriété du logement par ce que vous appelez les « classes moyennes ». C'est une analyse que nous partageons globalement puisque dans le cadre de notre Programme Local de l'Habitat, nous avons déjà développé ce concept de logements abordables, qu'ils soient en locatif ou en accès à la propriété.

Simplement, on ne peut pas résumer l'ensemble de notre politique à l'aune d'un seul projet, sur un seul quartier. Si ce projet ne comporte en effet qu'une part de locatifs sociaux et qu'une part de locatifs abordables et qu'il ne comporte pas d'accession à la propriété dite abordable sur ce site, c'est aussi pour éviter des effets d'aubaine. Vous savez que notre politique de logements abordables est assujettie à une question de clause anti-spéculative qui permet aux intéressés qui bénéficient de cette acquisition dans des conditions abordables, c'est-à-dire à des prix très inférieurs à ceux du prix du marché (puisque'ils sont aux alentours de 2 200 euros TTC le mètre carré) d'éviter que ceux-ci ne revendent trop rapidement et dans des conditions qui ne seraient pas souhaitables sur le marché libre, à des prix beaucoup plus élevés. Vous imaginez bien que si sur ce site nous avons conduit cette politique en proposant un prix d'acquisition aussi bas, très vite l'effet d'aubaine aurait été extrêmement important et les 10 logements auraient été revendus à un prix sans commune mesure au vu de la situation. C'est un premier élément.

Il faut penser cette politique du logement abordable sur laquelle évidemment nous allons mettre l'accent dans les années à venir d'une manière encore plus renforcée (Mme le Maire, vous l'avez dit). C'est une commande très forte. Dans le cadre du futur PLH et du futur PLU Métropolitain, nous aurons l'occasion d'en reparler : vous verrez que cette ambition va monter en puissance, mais en même temps, nous ne pouvons pas forcément le faire selon les mêmes manières sur tous les sites.

J'ajoute que dans le cadre de l'équilibre global de l'opération, vous avez bien noté quand même que le promoteur retenu à l'issue d'un appel d'offres apporte 5 millions d'euros au financement de l'aménagement. C'est aussi cela, la bonne gestion des deniers publics. C'est trouver aussi un partenariat avec un secteur privé qui vient permettre le cofinancement de l'aménagement du site et donc l'installation des équipements publics qui ont été décrits.

Voilà. Néanmoins, notez quand même la mixité du logement qui est offert sur ce site avec une présence de logement social dans un quartier qui en a extrêmement peu – 32 logements locatifs sociaux sur 121, ce qui n'est quand même pas si mal, et 16 logements locatifs abordables, ce qui, vous le voyez, est un taux relativement élevé et qui va notamment nous permettre d'accueillir des familles. Parce que j'ai oublié de le préciser : l'essentiel des logements qui seront proposés sur ce site, notamment dans les sociaux et les abordables, seront destinés à des familles profitant justement de cet environnement éducatif très porteur sur ce site et du square, de tous les équipements à proximité. Faire revenir les familles sur le centre-ville, vous savez que pour nous, c'est vraiment quelque chose de très important. Cette politique commence à porter vraiment ses fruits. Puisque lorsqu'on a constaté les effectifs des écoles publiques sur ces deux dernières années sur le territoire de la ville de Nantes (je pense que dans le privé c'est certainement l'équivalent), on constate que nous sommes dans un mouvement majoritairement d'ouverture de classes, et c'est un bon signe. Cela veut dire que oui, les familles reviennent à Nantes et évidemment, les enfants sont présents.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix ce projet.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 42

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, M. Robert.

*Le Maire quitte la présidence.*

---

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

*Nantes-Erdre – ZAC Chantrerie 2 – Suppression – Approbation.*

**M. ROBERT, Adjoint** – Ce deuxième projet, évidemment, n'a pas tout à fait le même intérêt et la même ambition. Là, il s'agit simplement d'un dossier extrêmement technique visant à la clôture de la ZAC Chantrerie 2 : c'est une ZAC qui a fait l'objet d'une création ancienne puisqu'elle a été créée en décembre 1990. Elle était essentiellement axée sur les activités de recherche, de bureau et de production. Elle a été complétée par de l'activité (notamment en ce qui concerne les logements) tertiaire. Cette ZAC maintenant est terminée, elle est entièrement réalisée. Il s'agit donc d'approuver le bilan définitif de cette ZAC Chantrerie 2, de prononcer sa suppression, donc de demander à Nantes Métropole Aménagement de reverser l'excédent financier de ce bilan de ZAC d'un montant d'un peu plus de 243 000 euros.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci Alain. Y a-t-il des demandes de parole ? Pas de prise de parole. Je vous remercie, adopté à l'unanimité également.

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.*

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Le dossier numéro 8, M. Junique, pour des dénominations de voies.

---

**M. JUNIQUE, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

*Dénomination de voies et d'espaces publics – Approbation.*

**M. JUNIQUE, Adjoint** – M. le Maire, mes chers collègues, la présente délibération porte d'une part sur l'extension de la dénomination « allée Jacques Berque » à la voie longeant la Loire en direction du pont Willy Brandt – allée qui, vous le savez, desservira des logements de la résidence Emera.

Par ailleurs, la délibération porte sur une proposition de dénomination « square du Réservoir » l'espace vert qui est situé à l'angle de la route de Sainte-Luce et de la rue du Perray. Je tiens à dire que cette dénomination est d'autant plus importante et symbolique que l'ancien réservoir maraîcher ainsi que son vieux mur ont été conservés et restaurés. Ils font partie du patrimoine maraîcher mais également ferroviaire, car les cuves ont été réalisées par les cheminots et représentent (nous le savons tous) un symbole fort dans un paysage auquel les habitants de Doulon sont particulièrement attachés. C'est la raison pour laquelle je vous invite à vous prononcer favorablement sur cette délibération. Voilà M. le Maire.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci. Des interventions ? Je vais mettre aux voix dans ce cas-là.

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.*

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Myriam Naël, Contrat de Ville.

*Le Maire reprend la présidence.*

---

**VI – 43**

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

*Contrat de Ville cadre 2015-2020 – Gestion Urbaine et Sociale de Proximité – Convention – Approbation.*

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci. Mme le Maire, chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre, d'abord, de notre cap politique d'une Métropole attractive et solidaire attachée à la quotidienneté, à la proximité et à la vie des habitants. Au-delà d'un Contrat de Ville et d'un document nécessaire aujourd'hui, qui est notre accord avec l'ensemble des partenaires institutionnels qui œuvrent dans le cadre de la politique de la Ville, c'est bien notre volonté. Le fait de le signer en début de notre mandat, c'est justement marquer une de nos priorités qui est celle de la cohésion sociale et de la cohésion territoriale, et de parler de l'ensemble des territoires qui aujourd'hui dans notre ville et dans notre agglomération sont ce que l'on appelle « en décrochage ».

Évidemment, la politique de la Ville (dans son sens le plus noble du terme) est d'abord le droit à la vie et permettre à chacun de nos concitoyens, quelle que soit sa situation sociale et économique, de vivre dans la ville et de vivre dignement. Aujourd'hui, la politique de la Ville s'inscrit sur notre territoire dans une histoire de 30 ans, avec des choix structurants pour l'ensemble de nos quartiers populaires qui font que nous pouvons être fiers de voir des quartiers inscrits dans la dynamique de la Ville. Aucun quartier populaire de Nantes n'est en relégation urbaine.

Mais aujourd'hui, nous devons passer un cap et c'est ce que veut dire le Contrat de Ville : c'est comment nous allons allier demain, sur tous les territoires, l'ensemble des dimensions urbaines, sociales et économiques. Avec un axe fort qui est de passer à l'étape d'un regard renouvelé sur les territoires populaires, et je dirais même sur les habitants des quartiers populaires.

Nous avons, dans ce contrat, négocié depuis six mois avec l'État, et je reviens à l'enjeu d'avoir une capacité de discussion et de négociation avec l'État aujourd'hui. Cela nous permet aussi d'imposer notre manière de voir les choses puisque nous avons une connaissance fine de notre territoire et de ses spécificités. Nous avons réussi effectivement dans le cadre de la géographie prioritaire voulue dans le cadre de la réforme de la politique de la Ville à rendre lisibles les différents dispositifs. Je ne vous ferai pas l'écueil de vous citer l'intégralité des milliers de dispositifs incompréhensibles part à la fois les habitants, les acteurs, et parfois nous-mêmes les élus.

Aujourd'hui, la volonté d'État sur laquelle nous nous retrouvons c'est de mobiliser davantage sur des territoires en relégation en comparaison de l'échelle de l'agglomération dans laquelle elles sont, c'est le cas aujourd'hui dans 15 quartiers sur Nantes : Bellevue, Dervallières, Le Breil, Bout des Pavés, Chêne des Anglais, Le Bout des Landes, La Boissière, La Petite Sensive, Bottière-Pin Sec, Malakoff et Clos Toreau. Trois nouveaux quartiers entrent dans cette géographie prioritaire : La Halvêque, Le Ranzay et Le Port Boyer.

C'est quelque chose de positif pour nous, dans la mesure où l'on reconnaît que sur ces territoires, au vu de la situation économique des gens (puisque l'indice qui a été retenu est le critère unique du revenu des habitants), nous sommes dans une Métropole attractive mais nous avons des territoires où effectivement, le taux de pauvreté existe, où les difficultés du quotidien persistent et sur lesquels nous devons agir.

Un deuxième angle est celui de la mobilisation du droit commun. C'est quelque chose qui doit être intégré dans l'ensemble de nos politiques publiques. La politique de la Ville ne doit pas être une politique d'exception, mais bien une politique intégrée dans l'ensemble de nos politiques publiques, qu'elles soient ici pour nous à la Ville, qu'elles soient demain à la Métropole, mais aussi dans le cadre des politiques menées par nos partenaires : Conseil général, Conseil régional, etc.

**VI – 44**

Le troisième volet, c'est ce que je disais sur le regard renouvelé. Je crois qu'aujourd'hui il ne s'agit pas de nier la problématique des habitants, quand nous parlons de regard renouvelé. Évidemment que notre ambition est d'agir sur l'emploi, sur le logement, sur la sécurité, sur l'éducation, parce que oui, ces territoires sont des territoires où 42 % des familles sont en situation de monoparentalité quand il y en a 25 à l'échelle de l'Agglo, 35 % des familles vivent en dessous du seuil de pauvreté quand la moyenne de l'Agglo est à 10 %. Oui, nous devons agir et reconnaître les difficultés. C'est la question de la sécurité sur laquelle nous prenons nos responsabilités, mais en effet il y a un fort besoin. Je reviens sur ce qui a été dit dans nos enquêtes annuelles concernant la Gestion Urbaine de Proximité, où le premier indicateur, la première demande des habitants est : changer le regard sur nos quartiers, changer le regard sur nous-mêmes. C'est cela vraiment l'ambition demain de cette étape aussi du Contrat de Ville.

Le troisième élément très important : c'est la co-construction. C'est ce que nous souhaitons dans notre nouvelle étape. Faire la Ville avec les Nantais, c'est valable aussi avec les territoires les plus en difficulté. L'élaboration de ce Contrat de Ville a déjà marqué et prouvé cette nouvelle étape puisque cela fait quatre mois que des acteurs professionnels, institutionnels, des acteurs économiques et des acteurs associatifs se sont réunis pour se mettre d'accord autour de ces quatre enjeux forts et autour d'une déclinaison.

Nous sommes là sur une première phase, une phase importante qui permet de mettre d'accord tout le monde autour de la table pour demain décliner sur chacun de ces grands territoires à l'échelle de la Ville de Nantes un diagnostic partagé, un plan d'action à échéance de juin 2015.

Cela ira assez vite puisque nous sommes aujourd'hui en capacité d'avoir une trentaine de partenaires signataires de ce Contrat de Ville. Avec, je le note, quand on dit passer une nouvelle étape : allier le développement urbain, la question de la cohésion sociale et le développement économique. C'est la première fois que des entreprises se mobilisent, s'engagent. Une charte Entreprises et Quartiers a été signée avec 30 entreprises dont la SNCF, La Poste ou encore O2, pour ne citer que quelques exemples, qui s'engagent aujourd'hui et demain en termes de déclinaison. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire des engagements forts sur la lutte contre les discriminations, sur la question de la jeunesse, sur comment on nous accompagne sur notre engagement de mandat sur le guichet unique des stages, et notamment sur toute la question de l'emploi qui reste la préoccupation première des habitants de ces territoires-là.

J'ai envie de dire : une ambition forte, celle de la solidarité des territoires, un regard renouvelé sur ces quartiers qui à notre sens sont des quartiers attractifs, regorgeant de talents, où il y a, oui, des difficultés, mais beaucoup de gens qui, parce qu'ils vivent des difficultés, font aussi l'objet de ressort phénoménal. Parce que quand on vit et que l'on cherche à survivre dans une société, on est obligé de faire face à des choses au quotidien, et croyez-nous, quand nous faisons les réunions face aux habitants pour leur présenter ce Contrat de Ville, il y a une dignité dans leurs yeux qui est importante.

Une troisième chose : c'est une méthode à la nantaise, celle de la participation des acteurs. Car nous ne transformerons pas ces quartiers sans la participation de ceux qui les vivent au quotidien.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Katell Favennec.

**Mme FAVENNEC, Conseillère municipale** – Mme le Maire, chers collègues, en février dernier l'Assemblée nationale a adopté la loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale. Ce texte en finit avec les Zones Urbaines Sensibles, ZUS, et les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, CUCS. Ces acronymes sont remplacés par un unique classement : les quartiers prioritaires, qui sont au nombre de 1 200.

**VI – 45**

L'une des principales nouveautés du texte est la définition d'une nouvelle géographie prioritaire prenant en compte un critère unique, celui de la concentration urbaine de pauvreté. Ce nouveau Contrat de Ville permet de mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun, un nouveau programme de renouvellement urbain doté de 5 milliards d'euros pour l'ANRU et permettant d'en lever 15 par la mobilisation des collectivités et des bailleurs est partie intégrante de ce Contrat de Ville.

Le texte met l'accent sur la participation des habitants avec la création de Conseils citoyens, afin de parvenir à une co-construction de la politique de la Ville. Enfin, le nouveau Contrat de Ville – devenu intercommunal donc métropolitain – permet de mobiliser des moyens et de mutualiser la politique de la Ville dans l'Agglomération.

Les élus communistes apprécient une évolution législative garantissant la solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, rompant ainsi avec le dispositif Borloo. Ils apprécient enfin positivement l'engagement de Nantes Métropole au côté de la Ville dans la définition des orientations stratégiques, même si le rôle de la Ville reste essentiel dans une visée de proximité. Il nous faudra être attentifs à leur traduction dans les plans d'action, dans un contexte budgétaire tendu pour nos collectivités, compte tenu de la diminution de moitié par l'État des quartiers prioritaires, et par moitié également des moyens consacrés.

Il est en effet important que nos collectivités se mobilisent également dans les quartiers éligibles aujourd'hui à la géographie prioritaire. Nous pouvons nous féliciter qu'à Nantes, les quartiers jusqu'à présent bénéficiaires de cette géographie prioritaire aient pu être retenus. L'expérience que nous avons de la Gestion Urbaine de Proximité montre qu'à la fois il y a nécessité d'avoir une démarche associant largement la population de ces quartiers dans une perspective de requalification de ces quartiers, des espaces publics, améliorant le cadre de vie, mais aussi qu'elle ne saurait y réduire la globalité des ambitions de la politique de la Ville.

La précarité de masse, le chômage, la pauvreté restent des plaies endémiques contre lesquelles les pouvoirs publics ont la responsabilité de lutter. Aussi, les décrochages observés dans de vastes territoires urbains doivent interpellier la dynamique métropolitaine. Ne prenons pas l'évitement de situations plus dramatiques encore pour des signes de l'amorce d'une amélioration. Il ne suffit pas de mettre sous observation, sous veille, des territoires qui nécessitent la mobilisation de moyens renforcés, pour juguler durablement ces décrochages.

Nous voulons souligner enfin le caractère très positif de la démarche de co-construction avec les citoyens. Il y a là pour nous, élus communistes, un vrai enjeu de mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la Ville, des habitants aux bailleurs sociaux en passant par les acteurs associatifs, économiques et institutionnels. Il reste que cette démarche est à construire au-delà d'un panel d'associations investies dans les quartiers prioritaires, aussi représentatif soit-il. Je vous remercie de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Guillaume Richard.

**M. RICHARD, Conseiller municipal** – Merci Mme le Maire. J'ai déjà eu l'occasion, lors de notre Conseil communautaire de lundi, de pointer la tonalité angélique de ce contrat. Là encore, vous n'avez toujours pas parlé de sécurité. Je sais que le mot sécurité...

**Mme LE MAIRE** – Vous n'avez pas bien écouté Mme Naël qui a absolument mentionné ce point, je me permets de le préciser de suite, et à plusieurs reprises. Je vous redonne la parole.

**M. RICHARD, Conseiller municipal** – C'est très gentil de me couper, je vous remercie Mme le Maire. Juste pour vous indiquer que j'ai relu la délibération, et en aucun cas dans la délibération il n'y a le mot « sécurité ». Comme nous sommes en train de travailler sur la délibération, je vais pouvoir continuer.

**VI – 46**

Je disais donc qu'il n'y a pas le mot « sécurité » et que c'est peut-être l'occasion, du coup, de changer de discours et de parler d'insécurité. Peut-être que nous pourrions parler de ce mot-là. Depuis le dernier Conseil municipal, la situation à Nantes s'est dégradée. Il y a de la violence scolaire à la sortie des lycées, on tire des coups de feu dans le centre-ville, les gangs sont en guerre dans nos quartiers, et les zadistes se sont implantés durablement pour faire de Nantes une zone de non-droit. D'ailleurs sur ce sujet, c'est évident que le message politique pour faire cesser cela est inaudible car vos ex-futurs anciens alliés politiques, les Verts, ne semblent pas vraiment clairs sur cette question.

Votre Adjointe à la politique de la Ville nous indiquait en début de semaine et nous répète aujourd'hui (les propos ont un peu évolué, c'est vrai) que ce que désiraient les habitants des quartiers qui bénéficieraient de ce Contrat de Ville, c'est la reconnaissance de leur quartier, une nouvelle image de leur quartier. C'est vrai, mais il semblait que l'insécurité ne soit pas leur première préoccupation.

Je crois que quand on entend et que l'on voit les balles siffler sous ses fenêtres, dans son quartier, on ne gère pas les priorités, on pense à l'urgence. Je vais essayer de terminer. L'urgence, dans ces situations, c'est que les choses cessent. Comme je le disais en Conseil communautaire, il faut jouer collectif sur ce sujet. L'objectif n'est pas de devenir complaisant, ce n'est pas de stigmatiser un quartier. Ce n'est vraiment pas l'objectif. Mais la réalité est là et nous devons poser les mots, les écrire plus exactement, pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

À défaut d'inscrire ce mot « sécurité » dans le Contrat Ville, ce qui nous aurait permis d'ailleurs de dire à nos concitoyens que nous sommes là, que nous nous occupons d'eux, pourriez-vous nous éclairer sur une question simple : comment le Contrat Ville 2015 va-t-il faire évoluer les choses sur la question de la sécurité ? Je vous remercie, Mme le Maire.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Christine Meyer.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Merci Mme le Maire. Chers collègues, l'exigence d'égalité est au cœur du pacte républicain. Or, aujourd'hui, nous assistons à un accroissement des inégalités, inégalités entre les individus, inégalités de ressources, inégalités entre les groupes sociaux parfois, et inégalités entre les territoires. Inégalités entre le centre-ville et ce que l'on a appelé parfois les quartiers, mais aussi entre la Ville et ce que certains géographes aujourd'hui appellent la France périphérique.

Cette inégalité nous met face à une exigence qui est à la fois une exigence pratique, mais aussi une exigence théorique. Comment concilier à la fois le principe de l'égalité de droit et un autre principe qui s'est aussi développé : celui de l'égalité des chances ? En effet, le principe purement formel de l'égalité des droits a montré ses limites : lorsque l'on met des droits égaux à des groupes qui sont inégaux, cela parfois accroît les inégalités. Mais inversement : en intervenant de façon discriminante, on risque d'une part de stigmatiser certains quartiers ou certaines populations, et d'autre part d'entraîner un effet peut-être d'éclatement du corps social. Je n'en veux pour preuve que l'exemple des écoles ou des collèges classés en zones ZEP, les anciennes zones ZEP qui sont maintenant des réseaux (mais l'idée est la même), qui ont conduit à une stratégie d'évitement de la part des classes moyennes et qui n'ont pas constitué le levier espéré pour revenir dans une situation de droit commun, ce qui était quand même le but de départ.

En tant que républicains, nous sommes attachés à une conception universaliste de l'action politique. Cela rejoint la demande des habitants qui est aussi d'être considérés tout simplement comme des citoyens comme les autres, à part entière. Nous apprécions donc que ce Contrat de Ville à la fois articule, je crois (nous pouvons le dire), de façon assez intelligente les deux programmes, égalité des chances et égalité de droit, et réaffirme aussi le principe du droit

**VI – 47**

commun, principe auquel bien sûr nous sommes très attachés. Quatre éléments qui sont significatifs de cet attachement au droit commun.

Premièrement, le fait que l'on ne retienne que le critère de revenu qui est à la fois un critère assez neutre et un critère que nous pouvons qualifier d'objectif, qui ne tient absolument pas compte des appartenances culturelles ou des origines.

Deuxième élément : il s'agit de politique de droit commun, il s'agit d'appliquer à l'ensemble de la population des politiques intégrées d'accès aux services publics. De ce point de vue, je mentionnerai un point très important : la lutte contre ce que l'on appelle le non-recours. Contrairement à des idées reçues ou parfois à des messages intentionnellement diffusés, ce ne sont pas les populations les plus précaires qui abusent des droits sociaux. C'est plutôt l'inverse. Tout simplement parce qu'elles n'ont pas connaissance, toujours, de leurs droits, ou que parfois elles ont un peu peur d'intervenir pour des questions de langage, pour des questions d'écriture, etc. Donc, en fait nous apercevons que ces populations en situation de précarité n'utilisent pas le droit commun. La lutte contre ces non-recours nous paraît un élément essentiel de ce Contrat de Ville.

Enfin, troisième élément : bien sûr, la participation des citoyens à l'élaboration, à la construction de ce Contrat de Ville, avec ce qui permet d'éviter un regard misérabiliste et un regard stigmatisant sur ces quartiers. De ce point de vue là, il faudrait peut-être essayer de trouver une articulation entre les Conseils de citoyens que prévoit le Contrat de Ville, et les Conseils de quartiers que nous mettons en place et que nous avons déjà mis en place depuis un moment.

Cela dit, pour toutes ces raisons, nous apprécions ce projet qui sort un peu de ce que l'on a appelé à une certaine époque « la politique des quartiers » pour aller vers une politique de la Ville dans sa globalité, visant bien entendu le vivre ensemble.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Nicolas Martin.

**M. MARTIN, Adjoint** – Mme le Maire, chers collègues, une ambition forte s'ouvre pour les quartiers populaires avec ces Contrats de Ville de nouvelle génération. C'est un nouvel élan nécessaire à la politique de la Ville et il est de notre responsabilité en tant qu'élus locaux de nous donner réellement les moyens d'enrayer tout scénario conduisant au creusement des écarts.

Aussi, je souhaiterais insister sur la place accordée à la jeunesse, qui devient une priorité transversale. Cette attention particulière en direction des jeunes traduit la volonté de l'État et de nos collectivités de mieux mobiliser et rapprocher l'ensemble des acteurs pour permettre une prise en charge et un accompagnement global des jeunes. Elle se décline entre autres sur trois enjeux majeurs : l'emploi, la cohésion sociale et la gouvernance.

En matière d'emploi notamment, et c'est notre premier combat pour le mandat, l'objectif est de coordonner les différents dispositifs existants pour proposer aux jeunes un parcours évolutif et individualisé. À titre d'exemple, avec mon collègue Omer Demirel, Conseiller municipal en charge de l'emploi des jeunes, nous venons de reconduire le dispositif Plan job, mené avec l'association Léo Lagrange et en partenariat avec les acteurs de l'emploi du territoire. Plan job, ce sont très concrètement 300 jeunes des quartiers prioritaires, dont près de 60 % de filles, qui réalisent des missions rémunérées sur les événements organisés par la Ville de Nantes. En impliquant de nouveaux signataires dans ce Contrat de Ville, comme la Région, nous permettons ainsi de renforcer cette cohérence d'action en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes.

L'enjeu de la cohésion sociale est un enjeu particulièrement important pour lutter contre les inégalités sociales. Il nous faut pour cela favoriser la mobilité sociale et géographique des jeunes à travers la conduite de projets, la pratique d'un sport, la participation à un programme d'échanges, ou à un chantier international. Toute ouverture vers l'extérieur, tout engagement

**VI – 48**

citoyen doit être encouragé, et Alassane Guissé, en charge de la mobilité internationale des jeunes, s'y consacre pleinement.

Ce bien vivre ensemble, c'est également le droit à la tranquillité pour tous. D'où toute l'importance des actions de prévention et de médiation, menées en étroite collaboration avec Gilles Nicolas, telles que les chantiers de remobilisation des jeunes, qui touchent aujourd'hui 35 jeunes sur les quartiers prioritaires.

Enfin, c'est l'enjeu de la gouvernance qui traduit bien la volonté de positionner les jeunes de ces quartiers en acteurs de la Métropole. Il est en effet important pour que les jeunes soient partie prenante dans les processus de décision des actions qui leur seront destinées. Non seulement pour mieux répondre à leurs attentes, mais également parce qu'ils sont une ressource inestimable. L'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat des jeunes contribue fortement à impulser des dynamiques locales et à renouveler l'image de ces territoires. Valorisons leurs talents, reconnaissons leurs potentialités, ayons confiance en eux car la confiance est le moteur de l'action.

À travers ce nouveau Contrat de Ville, il s'agit donc bien d'accompagner les jeunes, de favoriser leur réussite scolaire puis professionnelle, de faciliter leurs mobilités et autonomie, bref, de retrouver l'espoir dans l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Yasmine Ghenai.

**Mme GHENAÏ, Conseillère municipale** – Mme le Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération pour appeler votre attention sur l'inquiétant déclassé du Zonage d'Éducation Prioritaire (communément appelé ZEP) des écoles maternelles et élémentaires Bottière et Urbain Leverrier, qui doit intervenir à la rentrée prochaine. Cette décision unilatérale de l'État concerne les élèves d'aujourd'hui et de demain, leurs parents et la communauté éducative. Je ne suis pas simplement préoccupée parce que j'ai fréquenté ces établissements et que ma famille les fréquente. Je suis préoccupée par cette décision prise sans concertation sur ses effets et sur le mépris des citoyens qu'elle relève, sur le fond et sur la forme.

Je souhaite vivement dénoncer cette vision *low cost* de l'Éducation nationale qui se réfugie derrière des statistiques désincarnées pour pratiquer une saignée à ces deux écoles, une saignée des moyens, une saignée sur l'égalité des chances d'intégration républicaine qui vous est chère, une saignée sur la considération apportée aux familles et aux enseignants. Je pensais, Mme le Maire, que le Gouvernement que vous soutenez disait vouloir faire de la jeunesse et de l'éducation une priorité pour la nation. Je pensais également que c'était une priorité de votre mandat que vous avez rappelée dans les précédentes délibérations.

Visiblement, ce changement-là n'est pas pour maintenant. Il n'est pas non plus pour Nantes. Pourtant, ces deux écoles bénéficient du label de Zone Urbaine Sensible. 50 % de la population qui y vit y vit sous le seuil de la pauvreté, avec 60 % des élèves dont les familles sont issues des catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées. La part des familles monoparentales rencontrant des problèmes d'emploi liés à la garde de leurs enfants y est de 40 %. En ce qui concerne les classes de la petite enfance (deux ans), celles-ci comptent actuellement 50 % d'élèves allophones qui se verraient pénalisés, avec un effectif supérieur à 25 %, et ce matin les journaux disaient que cela allait jusqu'à 35 élèves par classe.

Il est aussi à noter qu'un quart des élèves de CM2 entrent avec un an de retard au collège. En surplus, je souligne que ces écoles accueillent à bras ouverts les enfants relevant de l'asile politique, venus de Syrie, de Guinée et des pays de l'Europe de l'Est. Enfin, 40 % des élèves du quartier Bottière quittent l'école avant l'âge légal, avant 16 ans. Tout recul de l'action publique encouragerait la délinquance et le climat d'insécurité qui gangrène notre quartier de la Bottière.

Convenez, Mme le Maire, que personne ne puisse comprendre le recul que l'État impose à ses écoles nantaises. L'argument des services de l'État se résume, en l'espèce, à une évolution

**VI – 49**

favorable de la mixité sociale du quartier. Est-ce à dire que nos concitoyens doivent au final être pénalisés par cette mixité que vous incitez et que nous soutenons au sein de la Ville de Nantes ? Alors, il faut défendre les Nantais du quartier de La Bottière. C'est pourquoi je regrette, Mme le Maire, que vous vous soyez contentée d'un murmure de réclamation auprès du Recteur, en lieu et place d'une vive protestation et d'un soutien audible et fort au maintien en ZEP de ces deux établissements. C'est un rendez-vous manqué pour la reconnaissance de la réalité sociologique de ce quartier, des enfants et des familles qui y vivent, du statut réel des écoles d'éducation prioritaire, du personnel enseignant qui s'y investit.

Les vagues engagements de proroger les dispositifs périscolaires financés en substitution d'un engagement de l'État, que vous encouragez de votre quasi-silence, sont un autre rendez-vous manqué avec la défense de l'intérêt général. Je vous pose la question, Mme le Maire : comment pouvez-vous prôner d'un côté un Contrat de réussite éducative que votre groupe va soutenir, et de l'autre, je le rappelle, vous contenter simplement de murmurer une réclamation auprès du Recteur, alors qu'il faudrait un soutien fort et audible pour le maintien en ZEP de ces deux établissements ? Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Juste un ou deux éléments car, si je partage sur le fond un certain nombre des intentions que vous évoquez, je crains par contre Mme Ghenai que vous ne soyez mal informée. Dès que nous avons eu cette information, naturellement, par cohérence avec nos convictions (ce que nous défendons ici et que j'ai rappelé tout à l'heure, notre priorité donnée à l'éducation), j'ai non seulement saisi officiellement et par courrier (pour être précise) le Recteur, saisi officiellement et par courrier la Ministre en charge de ce sujet, Mme Najat Vallaud-Belkacem, et mes Adjoints en charge de ces sujets ont non seulement informé les parents d'élèves mais la globalité de la communauté éducative sur ces sujets.

Je serais en revanche curieuse de savoir si vos propos sur la priorité donnée à l'éducation (et notamment l'éducation dans les écoles prioritaires) sont partagés par l'ensemble du groupe politique auquel vous appartenez, car il ne me semble pas avoir vu sous le Gouvernement précédent une priorité donnée à l'éducation. S'il y a bien un sujet sur lequel nous pouvons être fiers de l'action du Gouvernement aujourd'hui, c'est bien la priorité donnée, renforcée et concrétisée, à l'éducation. Quant à la question précise que vous évoquez, elle nous préoccupe évidemment, pour un grand nombre des raisons que vous avez évoquées et que je partage. Je laisserai l'Adjointe en charge de ce sujet évoquer là où nous en sommes concrètement aujourd'hui. Je donne la parole à Gilles Nicolas.

**M. NICOLAS, Adjoint** – Merci Mme le Maire. M. Guillaume Richard, il faudra apprendre que trop d'excès nuit à la qualité d'une intervention. Si pour vous, la sécurité est un objet de polémique, pour moi c'est un objet de travail. Je crois que sur ces sujets-là, cela mérite un peu plus de sérieux. Du sérieux, nous en avons eu ces dernières semaines car il y a eu des événements intolérables sur Nantes. Nous en avons pris la mesure puisque deux jours après ces événements, une réunion était organisée avec la Préfecture, que j'avais réclamée sous l'autorité de Johanna Rolland, où j'ai demandé des mesures immédiates.

Ces mesures immédiates, elles sont de deux ordres. D'un ordre judiciaire : c'est-à-dire avec l'accord du Parquet et de Mme la Procureur. J'ai demandé la constitution d'une cellule d'enquête qui associe la police judiciaire, pour que ces événements soient traités avec la plus grande efficacité. J'ai demandé que les éléments matériels puissent passer dans des laboratoires privés pour avoir des résultats rapidement. Nous avons demandé à l'État, sous l'autorité toujours de Mme le Maire, le renforcement d'effectifs pour passer les fêtes de fin d'année.

Jusqu'à présent (mais dans ce domaine-là il ne faut pas trop se vanter), sur Nantes par rapport à ces événements exceptionnels, un certain calme est revenu. Nous avons travaillé, nous nous sommes organisés et nous avons commencé à obtenir des résultats. Cela, c'est travailler sérieusement sur ces sujets-là et ne pas en faire des objets de polémique. Car si nous sommes

**VI – 50**

un peu moins dans l'émotionnel et un peu plus dans le rationnel, les chiffres de la délinquance à Nantes (je vais les prendre – je ne suis pas un fana de statistiques mais il faut quand même citer quelques chiffres), ce sont :

- en matière de délinquance générale, -7,87 %, soit 2 000 faits de moins ;
- en délinquance de proximité, -9,80, soit 1 350 faits de moins ;
- en atteinte aux biens, -11,45 ;
- en revanche, sur les atteintes à l'intégrité physique, nous avons une légère augmentation de 1,66.

Quand il y a des faits graves, nous nous employons à les résoudre. Il s'agit du domaine de la sécurité et non pas de l'insécurité : ce n'est pas la peine d'attiser ces choses-là. Il est question de les traiter, de travailler en partenariat avec la police nationale, avec la justice : voilà des questions qui méritent des réponses adaptées. Et dans le Contrat de Ville, je ne sais pas les termes exacts que vous voulez employer. Si le terme de « dysfonctionnements » a été cité, je pense qu'il voulait refléter à des moments ces questions d'insécurité. Mais dans le même temps, les gens des quartiers qui connaissent bien ces questions-là ne résument pas leur quartier à une litanie de fait divers. Parce que dans leur quartier, il se passe aussi d'autres choses et c'est de ces autres choses que Myriam Naël voulait parler dans le Contrat de Ville.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Yasmine Ghenai a redemandé la parole, ensuite Bassem Asseh, et je laisserai la conclusion à Myriam Naël.

**Mme GHENAÏ, Conseillère municipale** – Juste trois petites choses, Mme le Maire. Je ne dis pas que vous n'avez rien fait. Je dis simplement que vous avez murmuré au lieu de crier, ce qui n'est pas la même chose.

Deuxième point : je crois savoir que dans le précédent Gouvernement, il y a eu toute une concertation qui avait duré un an, pour savoir quel établissement était classé en ZEP, et que cette fois-ci il n'y a pas eu de concertation.

Je répondrai simplement à M. Gilles Nicolas que : vous avez parlé d'une polémique, je ne crois pas que mon collègue cherche à faire la polémique. Vous avez également parlé d'un groupe mis en place pour discuter de la question de sécurité : et là j'aurais une question pour vous, M. l'Adjoint. Je vous avais envoyé un courrier pour participer à ce groupe de réflexion qui a été mis en place pour le dialogue citoyen. Et donc ma question est : comment pouvez-vous prôner un dialogue citoyen à l'extérieur de notre mairie et ne pas le faire avec vos propres collègues au sein de cet hémicycle ?

**Mme LE MAIRE** – Gilles Nicolas.

**M. NICOLAS, Adjoint** – Il y a encore deux jours, avant-hier, j'étais à la Préfecture avec les habitants d'une adresse dont je ne vais pas révéler le lieu, pour traiter des questions qui les inquiétaient, en particulier sur leur lieu d'habitation, sur lesquelles nous avons travaillé avec la police nationale. Je pratique directement avec des habitants qui le demandent. J'ai instauré à Nantes ce que j'appelle le « droit de pétition ». Dans les quartiers prioritaires en particulier, je fais participer directement les habitants à la résolution de ces problèmes-là. Maintenant, je vais vous le dire très clairement : je suis en charge de cette politique, je la mène avec les partenaires (la police nationale et la justice) et j'entends continuer de cette manière-là.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Bassem Asseh.

**Mme GHENAÏ, Conseillère municipale** – Vous ne répondez toujours pas à la question.

**Mme LE MAIRE** – Je viens de donner la parole à Bassem Asseh, s'il vous plaît.

**M. ASSEH, Adjoint** – Myriam Naël le signalait tout à l'heure : le dialogue citoyen est un des piliers du Contrat de Ville. Je parle bien du dialogue citoyen, avec les citoyens. Le dialogue citoyen est quelque chose qui s'appuie sur l'expertise d'usage de la Ville, des habitants, et il

**VI – 51**

permet de produire des politiques publiques, des services, des équipements, etc., qui soient le plus efficaces possible. Ce dialogue citoyen est aussi un lieu de rencontre pour les habitants entre eux, pour les habitants avec l'institution, et il permet également de renforcer la cohésion sociale : en dialoguant, on retisse le lien naturellement.

La loi du 21 février 2014 (celle que l'on appelle habituellement « loi Lamy ») prévoit que la nouvelle politique de la Ville soit fondée sur l'avis et sur l'expertise des habitants, les premiers concernés par cette politique qui prend en compte l'urbain mais aussi l'humain par le biais de ce dialogue. Cette loi a un grand avantage : elle permet d'injecter une dose de démocratie participative dans les collectivités qui n'en font pas. Or, en 2014, il est inimaginable qu'une Ville puisse se construire (quels que soient ses quartiers) sans que la vie de ses habitants ne soit prise en compte.

D'ailleurs à Nantes, nous avons toujours pris les devants. Nous avons été à l'avant-garde de ces dispositifs participatifs depuis longtemps, depuis 1989, et de manière encore plus structurée à partir de 2008. Nous avons mis en place les dispositifs de dialogue citoyen. Ces dispositifs font de notre Ville l'un des territoires français les plus en avance dans le domaine de la participation civique.

Une étape nouvelle est en préparation pour tous les quartiers de Nantes, et les Conseils citoyens de cette loi du 21 février 2014 s'inscrivent entièrement dans ce dispositif renouvelé. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif d'exception mais de modalités concrètes adaptées à un territoire donné.

Ces dispositifs permettent ainsi d'encourager la participation des habitants des quartiers prioritaires, ce que nous n'avons pas nécessairement toujours su faire. Ces modalités s'inscriront dans le cadre du dispositif plus large du dialogue citoyen de quartier.

Ces Conseils citoyens seront des lieux ouverts où les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville pourront exprimer leurs difficultés et leurs attentes. Ils pourront également y inventer ensemble l'avenir de leur quartier.

Le cadre présenté par Myriam Naël souligne la diversité des points de vue des participants, ainsi que les modalités de participation diversifiées pour encourager les participants à venir, à dire et à s'exprimer. Les procédures sont également des procédures orientées vers la dynamique des projets. Tout cela s'appuiera sur les analyses des acteurs qui sont présents dans ces quartiers. Et par la mise en pratique concrète de ces trois éléments, qui sont de vraies opportunités pour une plus grande efficacité des politiques de rénovations urbaines, elles mettent l'humain au cœur de l'urbain.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Quelques mots pour conclure. Un petit mot lié effectivement au dialogue citoyen en Conseil citoyen, suite à la question de quelle imbrication et comment nous travaillons en cohérence avec le dialogue citoyen. Comme l'a dit Bassem Asseh, nous travaillons aujourd'hui à la définition globale, à la définition à l'échelle de la Ville, sur notre mandat, sur les questions de dialogue citoyen. La loi, effectivement, nous demande de mettre en place des Conseils citoyens, mais aujourd'hui, dans le cadre du Contrat de Ville, nous disons clairement et nous sommes d'accord avec l'État pour dire que nous ferons plus que ce que nous faisons aujourd'hui.

Nous souhaitons expérimenter des Conseils citoyens. Nous y travaillerons avec Bassem, nous sommes en train d'y réfléchir pour qu'il y ait effectivement une bonne conjugaison de nos Conseils de quartiers, de l'expérimentation de Conseils citoyens, et des ateliers qui existent aujourd'hui, les ateliers permanents en accompagnement des projets de renouvellement urbain à la Bottière ou au Grand Bellevue. Nous sommes depuis de nombreuses années, sur notre

**VI – 52**

ville, dans l'intention de partager avec les habitants l'enjeu du Conseil citoyen, et de passer un cap dans la co-construction.

Sur la sécurité, permettez-moi quand même d'y revenir très rapidement. Page 72, quartier des Dervallières. Page 67, quartier Bellevue. Page 44, pilier de cohésion sociale, premier axe : tranquillité publique. Page 77, Le Breil. Page 97, sur le Clos Toreau. Page 101 sur Malakoff, et j'en passe. Je suis désolée si vous ne prenez pas le temps de lire l'intégralité des dossiers pour provoquer uniquement des polémiques stériles. Cela fait 30 ans dans ce pays que dès que l'on parle de quartiers populaires, il faut que l'on parle de sécurité et c'est de cela dont les habitants ont marre.

Oui, il y a des problèmes, nous ne les nions pas, je l'ai dit en préambule. Nous sommes sur le terrain. Je viens de passer trois réunions sur les quartiers à Malakoff, aux Dervallières et à Nantes Nord. Croyez-moi, avec les acteurs associatifs et les habitants, oui, nous le savons : il y a des points de crispation. Gilles Nicolas, notre collègue, est mobilisé. Mme le Maire a demandé des renforts policiers. C'est désagréable et inadmissible à certains endroits dans la Ville, mais croyez-moi : les habitants en ont juste marre que l'on assimile quartiers et problèmes de sécurité. Ils veulent que nous parlions de leurs problèmes liés à l'éducation, à leurs enfants, aux problèmes du vieillissement des populations, comment on habite bien dans son logement. Par pitié, les zadistes qui viennent dans la Ville de Nantes, je ne vois pas ce que cela a à voir avec les quartiers populaires. S'il y a bien une chose que nous savons, c'est que les habitants des quartiers populaires ne sont pas dans la ZAD.

Mme le Maire, vous m'avez demandé de compléter parce que c'est effectivement un sujet qui aujourd'hui nous mobilise heure par heure, et j'ose le dire. Oui, je partage vos inquiétudes sur la question d'Urbain Leverrier et La Bottière. Mme le Maire a interpellé le Ministre. Nous sommes au quotidien en relation avec Catherine Touchefeu, avec les acteurs de La Bottière. Croyez-moi, je ne vous ai pas croisée sur les différents événements qui ont eu lieu ces deux dernières semaines.

Mais de manière globale, ne rentrons pas dans une polémique totalement stérile de : « l'éducation prioritaire aujourd'hui met à bas l'école publique ». Mme le Maire y a fait référence, nous n'allons pas faire la liste de ce qui a été supprimé durant ces dernières années. Aujourd'hui, très clairement, 29 écoles à Nantes entrent en Réseau d'Éducation Prioritaire Plus, en REP+. Quatre collèges (collège Debussy, Sophie Germain, Stendhal, Le Breil) sont aujourd'hui en REP+. C'est-à-dire que c'est plus que les années précédentes. Ces écoles auparavant n'étaient pas toutes en REP+. Il n'y en avait que 9. Nous passons de 9 à 29, avec des moyens dédiés de l'Éducation nationale. Sur les collèges, nous en avons quatre et il reste La Durantière qui est classée REP. Nous discutons avec le Ministère puisque prochainement sortira une liste complémentaire des REP qui pourra alors concerner d'autres écoles du territoire.

Oui, aujourd'hui nous sommes inquiets. Nous bataillons face à l'État pour faire entendre nos arguments. C'est ce que je disais tout à l'heure. Nous avons la connaissance des spécificités de nos territoires. La Bottière et Urbain Leverrier ne seront pas retenus aujourd'hui dans la cartographie Éducation nationale, tout simplement parce que le choix du collège La Noé Lambert ne relève pas de manière statistique des indicateurs sociaux qui permettent la sélection en REP+. C'est juste cette raison-là. Nous continuons et nous avons bon espoir. En tout cas, nous sommes dans une logique aujourd'hui plutôt positive, à la fois d'espoir et à la fois de ce qui a été annoncé hier : 29 écoles en REP+, cela veut dire 29 écoles qui vont bénéficier de moyens supplémentaires dans la continuité de ce qui s'est passé à la rentrée scolaire, des moyens supplémentaires puisque nous avons eu 20 ouvertures de classes sur la Ville de Nantes.

**VI – 53**

Je suis objective car la question de l'éducation m'importe énormément et vous le savez : je crois qu'aujourd'hui, les choix du Gouvernement sont justes, en matière d'éducation.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Mme Naël, pour les subventions au titre des actions éducatives.

---

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

*Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.*

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci. Mme le Maire, chers collègues, il s'agit là d'un certain nombre de subventions données dans le cadre du Projet Éducatif Local. Ce sera la dernière délibération, je l'espère, sous ce format-là, puisque nous parlerons tout à l'heure du Projet Éducatif de Territoire. Nous sommes là dans le cadre du Contrat Éducatif Local dernière mouture, avec un certain nombre de subventions allouées dans le cadre de la réussite éducative et dans l'accompagnement des acteurs éducatifs de manière très large, au fait d'aider les enfants à bien vivre leur scolarité.

Des actions sur le temps scolaire comme dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle avec le projet arts visuels, qui a vocation à travailler autour de l'éducation à l'environnement et à la culture scientifique via le Séquoia.

Vous avez le projet arts et patrimoine qui se situe plus en direction des écoles concernant les aspects architecturaux : travailler autour de l'urbanisme, du patrimoine et du paysage avec les écoles.

Et puis une subvention à l'Annexe dans le cadre du centre de ressources de la Ville, avec la thématique de la lecture.

Sur ces quatre projets, il s'agit de la même logique. Ce sont des propositions faites aux écoles, qui dans le cadre de leur propre projet d'école peuvent souhaiter s'inscrire dans ce projet. Vous avez un certain nombre de subventions dans ce cadre-là.

Vous avez ensuite des subventions plutôt en direction du soutien aux parents qui agissent au sein des écoles publiques nantaises. Vous avez l'Union des parents d'élèves de la Confédération syndicale des familles de Loire-Atlantique qui propose une action intéressante sur la question du lien aux écrans. Nous savons depuis très longtemps que la question de l'éducation aux médias et la question du rapport des enfants à l'écran, à la télévision, à l'ordinateur, aux tablettes, etc., est une question sur laquelle les parents peuvent être parfois en difficulté. Une action autour des sujets de réflexion, de cette problématique-là.

Et une initiation aux bourses et aux stages avec des entreprises pour le collège de Debussy sur le grand quartier Bellevue.

Un soutien à l'action Pédibus de l'école Sully où, pour rappel, nous accompagnons l'ensemble des parents qui souhaitent, dans une logique de développement durable, s'organiser pour accompagner les enfants collectivement les enfants à l'école. Nous finançons le matériel, c'est-à-dire les gilets et la signalétique.

Vous avez ensuite la dotation annuelle des BCD, Bibliothèques Centres de Documentation pour abonder les fonds aux écoles, avec une dotation pour 2014-2015 de 1,50 euro par élève, et pour cette année un choix de la Ville d'augmenter le montant et la dotation par élève pour les enfants situés justement dans les quartiers prioritaires, à 1,85 euro.

**VI – 54**

Et puis, vous avez la deuxième répartition de financement dans le cadre des projets d'aménagement du temps périscolaire de toutes les écoles. Il s'agit là d'une délibération que nous avons à chaque Conseil municipal puisque les projets sont validés en fin d'année et ensuite font l'objet de trois versements en fonction de la réalité des activités.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Il est un peu plus de midi et quart et pour répondre favorablement à la demande de l'opposition en début de séance, je vous propose que nous passions le dossier 36. Je donne donc la parole à Pascal Bolo.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 36, intitulé :

*Chambre Régionale des Comptes – Contrôle de gestion de la Ville au titre du Spectacle Vivant pour les années 2007 à 2012 – Rapport d'observations définitives – Information.*

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Mme le Maire. Je vous propose, conformément à la loi, de prendre acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire concernant les spectacles vivants. Je voudrais juste rappeler la chronologie de ce rapport pour faire écho à un débat du tout début de ce Conseil.

Le lancement de ce contrôle a été fait en octobre 2012 sur la base d'un questionnaire de 52 questions envoyé à la Ville.

En janvier et février 2013, il y a eu des rencontres du magistrat avec l'équipe dirigeante de la direction générale de la culture, puis des rencontres du magistrat avec chaque chargé de mission culture. Vous voyez que c'était tout à fait approfondi. Une notification à la Ville du rapport provisoire le 18 avril 2014, une réponse à la Ville le 16 juin. Tout cela est tout à fait normal. La notification du rapport d'observations définitives le 3 octobre 2014, une réponse de la Ville le 3 novembre, une lettre de la CRC du 7 novembre transmettant ce rapport définitif en annexe, avec en annexe la réponse de la Ville, et conformément à la loi, la transmission au premier Conseil municipal de ce rapport.

C'était pour répondre à Mme Garnier qui avait le sentiment que nous pouvions décider du calendrier de la Chambre Régionale des Comptes, ce qui n'est pas le cas.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Mme Garnier ?

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci. Je suis un peu surprise. Je vous remercie, M. Bolo, pour vos éléments d'explication. Je pensais naïvement que vous alliez redire un mot du rapport lui-même, mais je crois que vous avez déjà tout dit à la presse.

Sur le fond de ce rapport, je vais me permettre de parler un peu du fond puisque vous ne l'avez pas fait et que vous nous reprochez souvent de ne pas le faire. Quelques points. Vous voulez peut-être parler du fond, avez-vous oublié une partie de votre intervention ? Non.

Sur le fond, que nous dit ce rapport ? D'abord, qu'il y a eu une augmentation de 30 % entre 2007 et 2012 du budget consacré par la Ville de Nantes au spectacle vivant. Une augmentation de 30 %, vous conviendrez avec nous ce que ce n'est pas anodin, encore moins dans la période que nous traversons actuellement. Nous en déduisons que c'est un vrai choix politique, qui nous paraît contestable à bien des égards, mais enfin c'est votre rôle et votre droit évidemment de faire des choix politiques de ce type-là.

Sur cette augmentation de 30 %, la Chambre Régionale des Comptes nous explique (elle nous l'avait d'ailleurs déjà dit lors de son précédent rapport au mois d'octobre) qu'une partie de cette

**VI – 55**

augmentation budgétaire est liée à un certain laisser-aller en matière d'attribution des subventions aux associations. La Chambre prend l'exemple de Stereolux avec une augmentation en trois ans de 131 % de la subvention qui a été apportée à cette association. Mme le Maire, nous avons vu la réponse que vous avez faite à la Chambre. Nous en prenons acte. Nous espérons que tout cela va évoluer. Il y a quand même un certain laxisme qui est à nouveau souligné par la Chambre Régionale des Comptes en matière d'attribution des subventions aux associations – laxisme que nous retrouvons ensuite dans la politique de suivi et d'évaluation de ces subventions puisque la Chambre évoque des comptes-rendus financiers souvent absents ou inexploitable et l'absence complète d'analyse par la Ville des chiffres d'activité.

Une fois que nous avons fait ces remarques de méthode, la question qui se pose est de savoir : 30 % d'augmentation, pour quel résultat ? Et là, l'éclairage de la Chambre sur la nature des publics qui sont finalement concernés par les actions de la Ville en matière de spectacle vivant est très éclairant. En clair, la Chambre nous dit que la Ville paye plus depuis 2007 (30 % d'augmentation en 2012). La Ville paye plus et touche un public de plus en plus restreint. Je crois que nous sommes très loin de la culture pour tous que vous revendiquez depuis quelques années.

Payer davantage pour toucher un public plus restreint, c'est à mon sens le contraire d'une politique culturelle bien comprise. Bien sûr, je ne souhaite pas caricaturer mon propos, et je souhaite souligner que ces caractéristiques sociologiques, en termes de spectateurs du spectacle vivant, nous savons qu'elles se retrouvent dans notre Ville, nous savons que ce n'est pas aisé d'intéresser chacun à des pratiques culturelles, mais quand même, quand on parle de culture pour tous et quand on augmente de 30 % le budget consacré au spectacle vivant, je crois sincèrement que vous ne pouvez pas vous satisfaire de ces informations de la Chambre.

Je crois que cet élément-là est absolument fondamental. Dépenser plus pour toucher moins de personnes est un élément qui doit nous conduire à remettre en cause les choix culturels de la Ville de Nantes qui, je l'ai dit, sont contestables à bien des égards. Je crois que ce que nous dit la Chambre dans des termes qui sont très policés est que la culture à Nantes devient de plus en plus une culture de bobos, et nous le regrettons.

Enfin, dernier point que je souhaitais évoquer : la question de la diversification des structures. Je vois que cela vous fait beaucoup rire, M. Bobo... M. Bolo, pardon. Le vrai sujet qui est posé par la Chambre, M. Bolo, c'est la question de la diversification des structures qui véhiculent la culture à Nantes. Le rapport le dit : neuf structures accaparent environ les trois quarts des subventions. Les 191 autres (puisque'il y a à peu près 200 structures qui sont subventionnées) se partagent le quart restant des subventions. Je crois que c'est cela, le vrai problème culturel nantais que nous dénonçons. C'est-à-dire : à force de déséquilibrer les subventions mais à force de toujours subventionner certaines structures (souvent de grosses structures), vous avez atrophié toute une partie du patrimoine culturel et de la culture nantaise en général.

Tout a été fait par votre majorité, la vôtre et les précédentes, pour que l'image de Nantes s'articule bien plus autour de la grand-mère de Royal de Luxe qu'autour par exemple de Jules Verne. Tout est fait par votre majorité pour que l'image de Nantes se construise bien plus autour de l'Éléphant qu'autour du patrimoine industriel, scientifique, portuaire de la Ville de Nantes. Je crois que nous avons là les véritables conséquences de cette politique culturelle monolithique que vous conduisez depuis tant d'années.

Il ne s'agit pas pour nous de dire que l'Éléphant ou Royal de Luxe ne sont pas des initiatives intéressantes. Ce n'est pas notre sujet et encore une fois, je ne voudrais pas que nos propos soient caricaturés. Simplement, nous pensons que vous avez atrophié, masqué, étrié toute une partie, tout un pan effectivement de notre culture nantaise. Nous avons eu l'occasion de faire des propositions. Pour M. Huard (puisque manifestement vous avez peu suivi la campagne des municipales, peu suivi les propositions que nous avons eu l'occasion de faire), c'était par

**VI – 56**

exemple tout le sens de nos propositions sur la création d'une Cité des sciences et de l'industrie à Nantes. C'était d'ouvrir l'image de notre Ville et de ne pas simplement la restreindre à un certain nombre d'éléments (qui sont par ailleurs positifs) que sont Royal de Luxe ou l'Éléphant des Machines de l'île.

Dernier point, justement, sur Royal de Luxe : évidemment, nous avons pris acte de vos réserves concernant les procédures d'appel d'offres. Nous les entendons parfaitement. Il est évident que si vous voulez pour Nantes un spectacle avec une grand-mère, un petit garçon et un chien mexicain, évidemment c'est Royal de Luxe qui va savoir faire, nous en convenons tous. La question peut-être plus fondamentale que je voudrais poser pour conclure ce commentaire du rapport de la Chambre, c'est la question de la frontière entre l'art et le loisir, la question de la frontière entre la culture et le divertissement. Nous convenons tous que cette frontière n'est pas toujours simple, que cette frontière n'est pas toujours nette, mais je crois que cette question se pose et qu'elle doit vous amener, et qu'elle doit nous amener ensemble à redéfinir une ambition culturelle forte pour la Ville de Nantes. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Aymeric Seassau.

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci Mme le Maire, mes chers collègues. Je suis assez troublé par ce que je viens d'entendre. Je me demande si Laurence Garnier a pris la même pastille que Marc Reneaume, mais si c'est le cas j'en veux bien aussi. Parce que je ne peux pas vous laisser dire d'abord que nous ne valorisons pas, ou insuffisamment, Jules Verne et son patrimoine. D'abord je vous invite à visiter son musée, vous verrez que nous avons une belle vue sur le patrimoine industriel et portuaire, vous le savez peut-être. Nous venons de conclure des Rencontres Jules Verne qui ont posé d'intéressantes questions, qui ont mobilisé des chercheurs du monde entier et qui ont mobilisé un public très large, de la même manière que sortira bientôt un nouvel exemplaire de *Planète Jules Verne* qui sera disponible pour tous.

En outre, je voulais rappeler, c'est peut-être important, que le patrimoine industriel et portuaire n'est pas uniquement un enjeu de tourisme. C'est aussi le quatrième port de France et nous aimerions bien vous retrouver un peu plus souvent sur la reconquête industrielle et la défense des emplois, pas uniquement sur le volet touristique.

Mais je comprends le sens de votre propos après un rapport de la Chambre des comptes qui nous est présenté, qui est quand même assez particulier. En comparant des postes, des structures et des sommes difficilement comparables, en faisant l'impasse sur un certain nombre d'analyses (notamment sur les spectateurs et le public, vous l'avez évoqué), mais surtout en se posant en prescripteur sur les politiques culturelles, la petite musique de Chambre devient inaudible. Bien vite nous retrouvons des fondamentaux que nous contestons puisque la CRC propose de soumettre Royal de Luxe à la sacro-sainte règle de la concurrence libre et non faussée. C'est évidemment absolument abscons, puisqu'il s'agit là non pas de fournir un spectacle en le soumettant à un appel d'offres, mais bien d'accueillir en résidence une compagnie dont le rayonnement n'est plus à prouver et qui se marie aujourd'hui à l'identité de la Ville. Il faut tout de même rappeler que l'impact économique de la dernière représentation a été de 3 millions d'euros pour un financement Ville d'1 million d'euros. Nous voyons bien les retombées économiques.

En outre, notre région bénéficie d'une véritable filière culturelle dont nous avons des éléments d'analyse qui doivent certainement s'opérer au juste niveau, c'est-à-dire au niveau régional. Cette filière pèse 446 millions d'euros. Ce sont des éléments qui ne semblent pas avoir été consultés par la Chambre Régionale des Comptes avec 4 065 salariés, 2 350 intermittents auxquels je veux adresser à nouveau tout notre soutien dans le combat courageux qu'ils mènent pour protéger leur statut et la création culturelle. Je m'étonne d'ailleurs, de ce point de vue, que dans un rapport qui se permet beaucoup et beaucoup d'écarts, ne soient pas pris en

**VI – 57**

compte la responsabilité sociale qui est aussi la nôtre et le nombre d'emplois générés par les structures et compagnies aidées. Ils sont extrêmement nombreux.

Pire : le rapport laisse parfois entendre que les montants affectés sont inéquitables, voire hasardeux ou disproportionnés. Vous avez vous-même, Mme Garnier, employé des termes assez proches. Revenons à la réalité. Dans la sixième Ville de France, le montant total du budget culture est au sixième rang national, tout comme la dépense culturelle par habitant. Nous sommes donc dans une norme assez simple.

Mais une des principales critiques porte sur le poids de financement de certaines structures ainsi que sur le public visé et sur l'absence, lit-on, de politique tarifaire. On croit rêver. Peut-on s'étonner qu'une scène nationale (le Lieu unique), qu'un opéra ou qu'un orchestre national, dans une Ville de notre envergure, bénéficie de larges bases de financement ? D'autant plus que la Chambre note elle-même que c'est dans ces structures que la part de spectateurs est la plus basse. Voilà donc un effet tarifaire immédiat lié au choix public, en plus des dispositifs du type de celui de Carte blanche ou encore des grands événements gratuits que sont les Rendez-vous de l'Erdre ou encore les spectacles de Royal de Luxe qui font beaucoup l'objet du débat d'aujourd'hui, qui touchent un public large, parfois différent des usagers et des abonnés des lieux de culture qui sont exclusivement analysés dans le rapport de la Cour des Comptes.

Oui, les pratiques culturelles évoluent. Oui, les publics ont des attentes différentes. Nous ne les retrouvons pas toujours dans les abonnements et les billetteries qui sont analysés aujourd'hui. Mais quand il y a 500 000 personnes à Royal de Luxe avec un public très populaire, nous voyons que l'offre est diversifiée et qu'elle correspond à un public très large.

Dans le nouveau cycle impulsé par la nouvelle majorité, nous voulons évidemment revisiter nos politiques culturelles mais nous voulons le faire dans la sérénité, dans le dialogue permanent avec les acteurs, sans opposer les offres et sans pression d'aucune sorte. Il faut entendre, je crois, ce que disent les dizaines d'artistes qui viennent de lancer à l'appel du SYNDEAC, un appel collectif et solennel contre l'effritement du réseau culturel. Il n'invite pas à la baisse des dépenses, je crois. Et comment ne pas relever de ce point de vue la réponse d'un grand cynisme qui leur est apportée par la Ministre de la Culture Fleur Pellerin qui invite les collectivités à soutenir la culture, alors que son Gouvernement les affaiblit à hauteur de 13 milliards d'euros, ce alors même que les choix budgétaires internes à son Ministère ont baissé de 200 millions d'euros ? L'aide à l'industrie culturelle est déjà en difficulté et se retourne aujourd'hui vers les collectivités.

J'entends bien l'opposition qui semble demander des efforts supplémentaires. Je partage les critiques émises ce matin. Puisqu'il y a des questions, commencez par apporter des réponses et dites-nous où il faut faire ces efforts et ce qu'il faut supprimer. Je vois quand même un peu l'écho, peut-être un peu de nostalgie du « Sécrétaire-Maire » Chauty, comme l'appelaient à l'époque les acteurs culturels qui avaient remarqué les coupes qu'il effectuait dans leur budget.

Il y a de la fierté donc, à être dans une Ville qui ne baisse pas la voilure en matière de culture, comme vient de le rappeler tout à l'heure Johanna Rolland, avec les priorités sur l'éducation et la culture qui ne vont pas changer, et nous nous y tiendrons. Le mieux étant alors que la Chambre des Comptes s'occupe tout simplement de faire des comptes plutôt que des commentaires sur l'action publique, et qu'en pleine souveraineté, les élus locaux continuent de choisir et de soutenir le monde de la culture et de la création.

**Mme LE MAIRE** – Stéphane Junique.

**M. JUNIQUE, Adjoint** – Mme le Maire, mes chers collègues, au moins le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant notre politique du spectacle vivant aura une vertu. C'est celle d'une part de nous dire que ce spectacle vivant qui, vous le savez, constitue un axe majeur de notre politique culturelle, doit le demeurer. De ce

**VI – 58**

point de vue, je ne partage pas du tout l'interprétation, l'analyse faite par Mme Garnier de ce rapport et de ces observations.

Parce qu'au fond, que nous dites-vous ? Que le spectacle vivant dans notre Ville ne serait pas efficace, qu'il n'y aurait pas de public, qu'au fond le travail engagé au quotidien par les professionnels de la culture et par l'ensemble des acteurs culturels n'aurait aucun effet sur l'accès de tous à la culture. Je ne partage pas ce point de vue, et la réalité d'ailleurs nous démontre tout le contraire parce que sur les 45 lieux de spectacle vivant qui constituent aujourd'hui notre Ville et notre Métropole, le constat est que ce sont plus d'un million de personnes qui aujourd'hui fréquentent ces lieux et participent à des logiques de dynamique pour faire en sorte d'apprendre, de partager, de faire vivre les émotions, mais aussi de créer de l'emploi.

Parce que, derrière l'ensemble de ces structures, pardonnez de le souligner mais ce sont plusieurs milliers d'emplois qui sont aujourd'hui couverts. De ce point de vue, la culture n'est pas un élément qui coûte mais c'est également un élément qui rapporte, en termes de dynamique d'emploi, sur notre territoire. Je vais même d'ailleurs beaucoup plus loin. Si la culture présente en effet un effort sur le budget et en période de crise, le fait qu'une collectivité puisse engager autant sur la culture, c'est un élément qui est d'autant plus précieux, c'est un choix politique. Parce que nous le savons : dans ces moments de crise, de doutes, d'interrogations, voire de distance par rapport aux différents publics qui sont fragilisés dans ces moments-là, il y a davantage encore besoin d'investissements dans le champ de la culture.

Oui, cela représente un investissement, mais cela rapporte, cela rapporte énormément. D'ailleurs, lorsque (nous y reviendrons) vous citez Royal de Luxe, les choses sont quantifiées. C'est un apport pour l'économie locale de plus de 3 millions d'euros sur notre territoire. Sur l'impact financier qui est aujourd'hui celui du Voyage à Nantes, il a été quantifié et objectivé : ce sont plus de 50 millions qu'il rapporte aujourd'hui aux différents acteurs de l'économie locale.

Donc oui, il y a un investissement local fait par la collectivité, mais c'est un investissement qui rapporte également pour la dynamique locale, pour faire en sorte que les différents acteurs du tourisme, de l'hébergement, mais également ceux qui participent au tissu dans nos quartiers puissent être bénéficiaires.

Les quartiers, d'ailleurs. Au fond, vous nous dites que le spectacle vivant dans notre Ville, ce sont simplement les grosses structures. À quoi sert notre Conseil ? Je regarde mon collègue Benjamin Mauduit qui nous a présenté lors de la dernière séance de notre Conseil municipal un dispositif particulièrement important sur l'effort qui est fait dans les petits lieux et notamment sur les cafés. Ce sont de petits lieux de proximité dans lesquels, nous le savons, nous croisons des publics qui ne vont pas à l'opéra, qui ne vont pas dans les spectacles offerts par Royal de Luxe notamment, mais qui permettent justement de croiser cette priorité que nous souhaitons, qui est l'accès de tous à la culture.

C'est un point sur lequel je souhaite vraiment insister : c'est que la richesse et probablement l'ADN de Nantes, c'est de pouvoir s'appuyer sur une offre plurielle. Grands lieux, grandes programmations d'événements, mais aussi petits lieux qui permettent de garantir dans les quartiers (mais aussi en centre-ville) la diversité de l'offre culturelle. C'est cela qui fait, je le crois, la richesse, et je regrette Mme Garnier que sur ce point-là nous ne puissions pas nous retrouver.

Oui, des recommandations sont faites par la Cour des Comptes. Bien sûr, nous prendrons en considération certaines d'entre elles. Mais nous n'avons pas attendu que le rapport de la Cour des Comptes soit publié, soit édité. Nous sommes également dans la vie de tous les jours en train d'adapter nos dispositifs et nos politiques. Concrètement, nous avons adapté notre dispositif dans le cadre de la convention que nous passons avec le Créa. Mais il faut quand même reconnaître aussi que ce rapport ne prend pas en considération ces évolutions. D'ailleurs,

**VI – 59**

vous nous dites : « Le Trempolino aujourd'hui, ce serait une fréquentation qui serait de 80 000 et quelques euros. », ce que dit d'ailleurs le rapport. Mais la réalité aujourd'hui est que le public a doublé. Nous étions en 2010 à 80 000 participants, personnes qui venaient dans ce lieu, spectateurs, je cherchais le terme. Cela a été en 2013 plus de 144 000 personnes, et ce sont en 2014 plus de 170 000 personnes qui ont participé dans ces lieux. Vous ne pouvez pas dire que ces lieux sont aujourd'hui abandonnés et qu'il n'y aurait plus un public qui serait aujourd'hui en train de fréquenter ces différents lieux.

Non. Vous ne le dites pas directement. C'est d'ailleurs votre force : vous ne dites jamais les choses directement, mais vous laissez des sous-entendus. Nous sommes ici une assemblée responsable, nous sommes aussi garants du travail fait au quotidien par les différents acteurs et notre responsabilité, celle de David Martineau, celle de cette majorité, est aussi de défendre le travail qui est fait, la défense des acteurs.

J'ai envie de dire que Royal de Luxe est un bon choix. En effet, les spectacles de la compagnie permettent à toutes les Nantaises et tous les Nantais de se retrouver, de partager un moment exceptionnel qui abolit les différences et offre le visage d'une Ville en fête, d'une Ville unie. Je ne sais pas ce que vous entendez au fond par cette séparation, d'ailleurs trop clivante à mon sens, entre la culture et le divertissement. À travers Royal de Luxe, l'image de Nantes que nous aimons c'est la fête, la fête de toute une Ville. C'est également (ceux qui y étaient le savent d'ailleurs) l'enthousiasme soulevé lors de la visite du Petit Géant au parc des Dervallières, pas seulement en centre-ville. Et les Géants font partie intégrante de l'image de Nantes. Ils montrent la créativité, le bouillonnement de notre Ville. Ils prouvent s'il en était besoin qu'à Nantes, nous savons faire des choses qui ne se retrouvent nulle part ailleurs.

La créativité n'est pas le divertissement. Le spectacle vivant n'est pas réduire à un amusement du public. C'est aussi partager, c'est aussi faire en sorte qu'il y ait, à travers les différentes disciplines, une envie de culture, une envie de savoir, une envie de partage.

Alors oui, je ne partage pas du tout l'analyse que vous faites de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais manifestement vous restez toujours dans la tonalité que vous avez eue depuis le début de notre Conseil et je le regrette à nouveau.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Ronan Dantec.

**M. DANTEC, Conseiller municipal** – J'écoutais attentivement les propos de Laurence Garnier. J'ai une proposition : que nous lancions une grande opération de *crowdfunding* pour financer un tour de France pour Laurence Garnier. Le discours qu'elle a tenu sur le fait qu'il fallait justement des ponts entre les cultures, entre les cultures vivantes, les cultures scientifiques, ne surtout pas avoir des cultures qui s'ignorent et qu'il fallait renforcer cette dynamique : je suis d'accord absolument à 100 % avec ce qu'elle a dit. Simplement, ce n'est pas ce qui est en train de se passer dans les villes de France que la droite a reprises. Et je pense que pour ces villes-là, si c'est Laurence Garnier qui vient leur apporter le message qu'elles sont en train de faire une grosse bêtise en cassant les dynamiques culturelles qui existaient sur leur territoire, ce sera plus crédible que si c'est nous. Je pense que tous les acteurs culturels plutôt classés à gauche ont intérêt à participer au financement du tour de France de Laurence Garnier.

En plus, vous pourrez parler de l'expérience nantaise en disant : « Et nous à droite, nous nous sommes vraiment plantés quand nous avons essayé de casser les dynamiques culturelles. » Vous pourrez parler de Michel Chauty qui a laissé quand même dans la mémoire culturelle nantaise une trace indélébile.

Néanmoins, la difficulté, après, est qu'il faut tenir un discours un peu charpenté sur comment tout cela se mêle en termes culturels. Et alors là, je n'ai pas bien compris, je dois l'avouer, le fait que finalement Nantes choisissait Royal de Luxe contre Jules Verne et la culture

**VI – 60**

scientifique, voire l'éléphant contre... Mais l'Éléphant de Royal de Luxe est quand même inspiré de Jules Verne, cela ne vous a pas échappé ? Dire que l'un va contre l'autre ou ignore l'autre, il suffit de regarder l'Éléphant. Il ne vous a pas échappé que là où il se balade, c'est justement un chantier naval et cela permet justement de faire le lien entre la mémoire industrielle et métallurgique de cette Ville, l'imaginaire de Jules Verne et la culture vivante. Je n'ai pas tout à fait compris votre propos.

Ce qui veut dire (et cela fait écho à ce que disait Jean-Paul Huard tout à l'heure) : votre projet culturel pour Nantes, nous avons beau chercher, nous avons beau écouter, nous ne le voyons toujours pas. S'opposer est normal. Allez dire aux autres Villes de France qui sont passées à droite qu'elles sont en train de partir dans le mauvais sens. Vraiment, si vous pouvez le faire, l'ensemble des acteurs culturels français vous en remercieront car il se passe des choses graves dans un certain nombre de Villes et je pourrais vous en parler, mais pour le reste, votre projet pour Nantes au niveau culturel, nous l'attendons toujours.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Juste une remarque. Ronan Dantec nous dit qu'il n'a pas bien compris les propos de Laurence Garnier. J'ai l'impression que ce n'est pas le seul, en écoutant Stéphane Junique. Je crois qu'il y a effectivement un souci. Laurence Garnier n'a pas fait une analyse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Elle en a fait une lecture. Je comprends bien que vous ayez un petit problème avec ce qu'a expliqué la Chambre Régionale des Comptes mais la réalité est que vous êtes en train de nous dire que quand il y a des points positifs vous les reprenez à votre compte, et que quand il y a des points négatifs, des critiques qui sont émises par la Chambre Régionale des Comptes, celle-ci est dans l'erreur, se trompe.

Les propos de notre collègue Seassau, je suis désolé de vous dire que je trouve complètement hallucinant qu'ils puissent être tenus dans cette enceinte. La Chambre Régionale des Comptes est quand même une autorité indépendante. Elle est dans sa mission et dans son rôle lorsqu'elle regarde ce qui se passe au niveau de la Ville de Nantes sur les aspects culturels et sur d'autres sujets. Je suis assez surpris, mais je comprends puisqu'effectivement, il y a un certain nombre de remarques qui sont faites et ne vont pas dans le sens et politique que vous défendez au niveau national M. Seassau, que vous soyez critique vis-à-vis de la Chambre Régionale des Comptes.

La référence à Chauty, excusez-moi mais 1983, j'ai même des collègues dans cette assemblée qui n'étaient pas nés quand il était Maire de Nantes. Si nous pouvions passer à autre chose, ce serait quand même bien.

**Mme LE MAIRE** – Marc Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci. J'ai repris une petite pastille. Je ne veux pas revenir sur le rapport de la Chambre. Je voudrais quand même m'étonner bien gentiment de certaines choses. Je crois que nous pouvons prendre un peu de hauteur. J'ai le sentiment en vous écoutant ici que quand on dit des choses, on est tout de suite des méchants qui voulons tout démolir, etc., et que d'ailleurs nous ne répondons qu'à ce que l'on n'a pas dit, M. Junique. Il y a un problème. Il faut apprendre à s'écouter autrement. J'ai noté quelques exemples en écoutant.

Quand Laurence Garnier vous dit : « nous voudrions ouvrir l'offre culturelle » (c'est tout ce qu'elle a dit, pour le reste elle a lu le rapport comme vient de le dire Julien Bainvel), nous devenons contre la culture. C'est traduit comme si nous trouvions que les Machines de l'île ou Royal de Luxe étaient nuls. Laurence Garnier vous a dit elle-même qu'elle trouvait cela bien. Quand nous voulons faire des économies de fonctionnement, nous avons le sentiment que vous entendez que nous sommes contre la petite enfance. Quand Guillaume Richard vous parlait de sécurité, vous traduisez que nous sommes contre les quartiers populaires.

**VI – 61**

Il y a un vrai problème de dialogue. Je suis désolé, je le fais gentiment mais un peu spontanément : j'appelle tout le monde à une écoute peut-être de meilleure qualité pour que nous puissions réellement débattre sans que nous sombrions dans la caricature. Ceux qui caricaturent ici à mon avis empêchent probablement notre Maire d'aller vers une nouvelle gouvernance réelle. Voilà ce que je voulais dire.

**Mme LE MAIRE** – Karine Daniel.

**Mme DANIEL, Adjointe** – Quelques mots dans ce dialogue constructif. Tout d'abord, je tiens à le souligner une nouvelle fois : nos politiques publiques, elles évoluent, elles s'ajustent, y compris en prenant en compte des avis extérieurs, des recommandations. C'est le cas de la politique culturelle comme c'est le cas des autres politiques. Depuis que ce rapport a été publié (mais avant aussi car évidemment il prend en compte des éléments antérieurs), depuis ce moment-là des choses ont déjà été faites, sont en cours de réajustement et vont continuer à l'être car c'est normal, c'est notre volonté d'exigence et d'amélioration continue de nos politiques publiques. C'est le premier élément que je tenais à souligner.

L'autre élément : comme Ronan Dantec, j'ai été interpellée mais peut-être que nous n'expliquons pas assez que justement, si Royal de Luxe se déploie à partir de Nantes, si le projet des Machines de l'île et de la Machine se déploie à partir de Nantes, c'est bien là le fruit de l'histoire et notamment de l'histoire industrielle de la Ville. Évidemment, ces projets se développent aussi en portant l'imaginaire et en continuant à faire vivre l'imaginaire de Jules Verne. La grande force de notre projet culturel sur ces éléments-là (et je ne reviens pas sur évidemment le développement d'autres aspects et des petits lieux qui ont toute notre attention : si ce projet culturel se développe à Nantes, c'est bien parce que nous nous inscrivons dans cette histoire), notre grande force à Nantes aujourd'hui est de pouvoir dire que 10 % des emplois sont pourvus dans le domaine des industries culturelles et créatives. 18 % des emplois de la Métropole sont encore (c'est un taux élevé pour une Métropole en France) relèvent de l'emploi industriel, au sens de l'industrie au sens classique du terme, des technologies de production avancées. C'est notre grande force.

Notre responsabilité est justement de lier cette dynamique de l'emploi industriel à la dynamique culturelle globale de la Ville et de ne pas les opposer.

Je ferai remarquer ici que Jules Verne a été choisi pour être l'emblème de l'IRT, pôle de compétitivité sur les matériaux composites. Aujourd'hui se fédère un pôle avec toutes les industries autour de la Jules Verne Manufacturing Valley qui est le pôle qui regroupe toutes les industries de technologie de production avancée. Oui, Mme Garnier, Jules Verne porte haut les couleurs de Nantes à l'international, sur le développement global.

Justement, ce lien entre l'industrie et le développement économique est ce qui est regardé, nous pouvons le dire aujourd'hui, dans le monde, et qui est regardé ici à Nantes. Nous avons accueilli la semaine dernière une délégation de Londres. Nous avons accueilli pas plus tard qu'hier une délégation d'Oakland San Francisco. Tous viennent voir, attirés par l'Éléphant, attirés par le Manège, attirés par les Machines en général, le projet qui se développe ici et qui lie culture, développement urbain et industrie. C'est cela qui aujourd'hui est original et c'est ça qui est regardé à travers le monde.

Oui, nos politiques publiques continuent à évoluer et à progresser, mais notre ambition doit aussi rester très portée sur le développement culturel et le développement industriel de la Métropole.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Écoutez, beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais revenir, puisque je n'ai pas la compétence de mes collègues en charge de ces thématiques sur les compétences

**VI – 62**

culturelles, à des chiffres (c'est le défaut des finances et des financiers) pour rectifier quand même certaines légendes.

En ce qui concerne la légende qui dit que Nantes ferait trop et ne ferait que pour les grosses structures, c'est tout simplement faux. Le conservatoire, qui est la deuxième dépense culturelle de Nantes, quatre autres Villes y consacrent des moyens plus élevés. Je parle bien évidemment des grandes Villes. Strasbourg, Lyon, Bordeaux et Lille ont des conservatoires qui coûtent plus cher que Nantes.

En matière d'opéra, troisième dépense culturelle de la Ville de Nantes. Là encore, subvention de 5 millions d'euros (j'enlève les 60 000) derrière des Villes comme Toulouse (26 millions pour l'opéra), Marseille (17,9), Lyon (16,5), Bordeaux (15,5), Strasbourg (10). Cela veut dire que nous avons à Nantes un opéra dont le rapport qualité-prix est absolument exceptionnel.

Ensuite, la part générale de ces grosses structures que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes mélange allègrement avec d'autres qui n'ont rien à voir ni en termes de mission de service public ni en charge de structure justement logique, ni en impact sur le territoire, cette part des grosses institutions dans l'ensemble de la politique culturelle de la ville de Nantes (y compris sur le plan budgétaire) est notablement inférieure à celle des autres grandes villes françaises parce que justement, l'aide de la Ville de Nantes à l'ensemble de la vie culturelle et à l'ensemble de ces petits lieux qui font aussi la richesse de la vie culturelle, est importante.

Si cela n'était pas le cas, je ne vois pas comment (je ne voudrais pas moi non plus être accusé d'instrumentaliser la presse mais tout de même) lorsque le 12 décembre 2014 *Ouest France* titre : « Plus d'un million de spectateurs en 2014 dans l'Agglo », que l'intertitre est : « Culture plurielle », que l'on dit : « L'Agglomération présente une constellation de 45 lieux de spectacle qui ne connaissent pour la plupart aucun problème de fréquentation. » et qu'au total on estime à 1 400 000 (ou 300 000 personnes, je ne voudrais pas en rajouter) le nombre de personnes qui ont assisté à des spectacles vivants à Nantes. Je regrette mais la réalité n'est pas celle que décrit le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et que vous reprenez (en l'occurrence, c'est le cas de le dire) à votre compte.

Sans parler que l'on peut à la fois être tout à fait spectateurs au Zénith et apprécier les expositions d'art contemporain ou certaines conférences un peu plus pointues, il faut bien le dire, organisées au Lieu unique. Chacun est dans son rôle, chacun est dans sa mission et chacun est aussi aidé à la barre de ce rôle et de cette mission.

Pour conclure sur ce rapport, nous acceptons tout à fait les observations qui vont dans le sens d'un meilleur suivi des actions portées par l'ensemble des associations, les indicateurs de résultats les plus pertinents possible, l'analyse des coûts. On n'en fait jamais assez en la matière. C'est tout à fait concordant avec ce que nous-mêmes avons constaté et ce que nous-mêmes mettons en œuvre. Mais la réalité des chiffres est que le budget consacré à la culture à Nantes est maîtrisé et se situe dans la moyenne des Villes de la strate, que la Ville n'a pas vocation à tout faire. Quand par exemple la Chambre Régionale des Comptes nous dit que nous n'avons pas de conservatoire dramatique national, effectivement l'État et nous-mêmes avons conjointement fait le choix de ne pas en faire.

Car si nous lisons bien ce rapport, nous allons multiplier les dépenses. Il y a des tas d'endroits où nous n'intervenons pas, où nous serions censés faire plus. On nous le reproche presque. C'est quand même un peu surprenant. Sans parler évidemment des confusions. Je crois que c'est une confusion et peut-être de bonne foi : nous n'avons pas une politique de développement du théâtre de rue. Si nous avions une politique de développement du théâtre de rue, peut-être aurions-nous fait un appel à projets de troupes de théâtre de rue. Mais il se trouve que non. Nous avons fait le choix de mettre, comme Aymeric l'a expliqué, en résidence la troupe Royal de Luxe, de profiter de sa créativité et de son formidable impact, et d'en faire en plus un objet de promotion et de rayonnement de la Ville, comme Karine l'a expliqué.

**VI – 63**

Là, vraiment, c'est rare que nous ayons un rapport de Chambre Régionale des Comptes qui à notre sens déborde du cadre juridique légal et du contrôle de la régularité des dépenses et de la gestion qui est faite. La Chambre nous en donne parfaitement quitus. Les éléments d'audit et d'analyse peuvent être tout à fait utiles parce que la plupart du temps, les Chambres Régionales des Comptes font désormais des contrôles sur des thématiques qui font l'objet de rapports nationaux ensuite, qui font l'objet de confirmations (en bon français, on appelle cela du *benchmark*). C'est toujours extrêmement utile. Mais là, vraiment, il y a des éléments qui sont des éléments d'opportunité et nous disons parfois que ce sont les élus qui ont la légitimité pour opérer les choix d'organisation et de fonctionnement, et pas les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes.

Dernier élément : je pense aussi que la CRC doit comprendre que la Ville n'a pas à s'immiscer dans la vie des associations, surtout lorsqu'elles sont support à des artistes et à de la création culturelle, et que la manière dont la Chambre nous enjoint presque de fixer les objectifs, de fixer des contenus, de fixer des objectifs de fréquentation, ce n'est pas comme cela que marche la culture. Ce n'est pas comme cela que marche la création culturelle. Nous pensons qu'il faut revenir à plus de raison et que pour paraphraser M. Reneaume, il faut arrêter la caricature. Je lui ferai gentiment observer que Mme Garnier a enfilé les caricatures comme des perles, dans son intervention, en incluant de temps en temps : « Surtout pas de caricature ! ». Mais Mme Garnier, vous n'avez fait que cela. Je ne parle même pas des bobos. Vous n'avez fait que cela. Donc, franchement, vous avez raison, M. Reneaume : il faut éviter les caricatures. Cela aidera beaucoup Mme le Maire, elle vous en sera extrêmement reconnaissante.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Quelques mots pour conclure sur ce point et avant que nous allions déjeuner. Chacun l'a observé : ce rapport qui concerne la période 2007-2011 comporte deux volets de recommandations.

Le premier volet concerne les modalités de gestion entendues dans leur acception la plus large. Naturellement, Karine Daniel et Stéphane Junique l'ont rappelé : sur ce volet, comme nous le faisons habituellement, avec rigueur et exigence, nous allons évidemment tenir compte d'un certain nombre de ces recommandations. Aymeric Seassau a même précisé que sur certaines nous avons anticipé puisqu'effectivement ce sont des points qui avaient été notés.

Ensuite, il y a un deuxième volet qui est du ressort de l'appréciation des choix de politique culturelle. Vous le voyez : notre majorité est rassemblée aujourd'hui pour défendre ses choix, mais aussi pour continuer à avancer et construire les inflexions qu'ensemble nous avons décidé de construire.

J'en cite quelques-unes. Oui, la culture restera un élément déterminant du projet nantais, je l'ai dit, je le redis. L'éducation et la culture, nous considérons que ce n'est pas parce que c'est une période de crise qu'il faut arrêter d'investir sur ces sujets. C'est justement parce que la période au national est difficile que nous devons continuer à faire ces choix politiques. Nous les assumons collectivement et avec enthousiasme, je crois.

Mais oui, un nouveau cycle est aussi un nouveau cycle en matière culturelle et nous travaillons aujourd'hui un certain nombre d'inflexions. Je pense à la question de l'émergence. Je pense à la question de l'espace public qui doit être demain encore plus développé. Je pense à la possibilité offerte à une nouvelle génération d'acteurs culturels d'accéder aux responsabilités. Et je pense au soutien aux petits lieux. Ces inflexions ont démarré. Je n'en prendrai que deux exemples. Il n'y a aucun hasard sur le fait que la première délibération que nous avons votée dans ce mandat en matière culturelle était une délibération rapportée par Benjamin Mauduit, concernant la mise en place d'un GIP sur les cafés culture. C'était un choix politique, symbolique, pour dire : « Oui, dans ce mandat nous allons accorder une attention toute particulière à ces lieux qui conjuguent émergence, effervescence et proximité. »

**VI – 64**

Il n'y a aucun hasard non plus si j'ai passé comme commande directe au Voyage à Nantes, dans l'édition qui a eu lieu cet été, deux choses : une part plus importante donnée à la programmation d'artistes locaux, et une part encore plus développée sur l'espace public. Jean Blaise a eu l'occasion d'expliquer en quoi ces consignes avaient été traduites de manière opérationnelle et concrète, et je pense que chacun a pu observer les effets du Voyage à Nantes cette année. Ces inflexions, elles vont donc continuer mais (cela a été dit tout à l'heure) à notre rythme, au rythme que nous choisissons, sans opposer les uns aux autres, et avec, je crois, la nécessité de garder sur ce sujet une sérénité importante, d'autant plus importante quand on veut bouger les lignes.

*Le Conseil prend acte.*

**Mme LE MAIRE** - Merci à chacune et à chacun. Je vous propose que nous allions déjeuner et que nous nous retrouvions à 14 heures 15.

---

**Mme le MAIRE** – Chers collègues, je vous propose que nous commençons. Je vous demande de prendre place et je laisse la parole à Ali Rebouh pour démarrer.

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

*Associations sportives – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.*

**M. REBOUH, Adjoint** – Mme le Maire, chers collègues, il s'agit de vous présenter la cinquième répartition des subventions aux associations sportives, telles qu'elles vous sont présentées dans le tableau annexe 1 :

- des subventions concernant des équipements sur le Plan handisport ;
  - des subventions correspondant à des manifestations sportives,
    - le Congrès national des Clubs alpins français,
    - la manifestation Boxe éducative et boxe anglaise de l'association Nantes plein contact,
    - la Ligue d'athlétisme des Pays de Loire,
    - l'association À la nantaise pour l'organisation d'un colloque autour de la gouvernance durable du football professionnel ;
  - des manifestations aussi dans le cadre du sport adapté sur Nantes Métropole athlétisme ;
  - des subventions d'investissement et de fonctionnement exceptionnelles (Zamen sport, Bellevue Atlantique forme) ;
  - des subventions qui sont liées à la fonction sociale et solidaire du sport ;
  - des subventions concernant de l'aide à des emplois aidés ;
  - et des subventions de fonctionnement du haut niveau. Il restera toujours du haut niveau à Nantes et du haut niveau amateur.
- Pour un total de 85 000 euros.

Surtout, la présentation de la convention, vous aviez fait part du match de handball hier, il faut savoir que ce match s'inscrit aussi dans l'optique d'un championnat du monde qui aura lieu en 2017 à Nantes, dont la convention entre les différents acteurs du territoire que sont la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le Département, la Région et la Ligue régionale de handball, sera signée prochainement, le 9 janvier, à l'occasion du tournoi XXL international où seront présentes la France, l'Argentine, l'Algérie et la Macédoine. Cette convention a pour objectif de définir les conditions d'accueil de cet événement qui aura lieu sur notre territoire en janvier 2017.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Oui ?

**VI – 65**

**Mme RIO, Conseillère municipale** – Mme le Maire, merci. Vous nous proposez de verser une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à l'Union cycliste de Loire-Atlantique pour faire face à la défection de son sponsor et fournisseur de matériel. Je trouve curieux que la Ville comme le Conseil général et le Conseil régional viennent pallier cette défection. J'imagine que nos trois collectivités vont boucher un trou de 45 000 euros environ, vu que la Mairie inscrit de son côté un crédit de 15 000 euros. Cette défection de sponsor laisse supposer un problème de gestion de la part du club. Merci de bien vouloir nous éclairer et nous indiquer ce qui justifie l'intervention de la Ville.

Pourriez-vous aussi nous indiquer par ailleurs quel pourcentage du budget global du projet représentent les 10 000 euros accordés à l'association À la nantaise pour son congrès à Paris ?

Relativement au football, il m'est très agréable de rappeler la distinction qui honore le FC Nantes et son Président Waldemar Kita. Celui-ci a été désigné lundi Meilleur Président 2014 de Ligue 1. Cette reconnaissance du niveau national est remarquable pour Nantes. Avec humour, j'ajouterais : assurément plus élogieuse que le déculottage en match officiel de l'entraîneur d'un club nantais.

Dernier point : Nantes a été retenue par la Fédération française de handball pour le Championnat du monde de handball 2017. Elle accueillera donc les matchs de poule du tour préliminaire et nous nous en réjouissons. Mais nous aimerions que d'autres disciplines trouvent une place plus importante dans les grands événements, étant donné que les équipements du Hall XXL de La Beaujoire n'ont pas permis d'accueillir par exemple l'Euro de basket en raison du coût de mise en configuration. Quelles mesures pouvez-vous nous annoncer permettant l'accueil de rencontres de haut niveau, dans cette discipline comme dans d'autres ? Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Ronan Dantec.

**M. DANTEC, Conseiller municipal** – Sans répondre à la place d'Ali Rebouh, concernant À la nantaise, vous avez dit Mme le Maire tout à l'heure que nous étions dans un nouveau cycle. Nous sommes effectivement dans un nouveau cycle. Je trouve que cette subvention à À la nantaise est enfin la reconnaissance de l'important travail, véritablement unique en France, qui est mené par cette association, qui en nombre d'adhérents est l'une des grandes associations nantaises aujourd'hui.

Je dis « enfin » car nous savons tous ici que les rapports entre la municipalité et À la nantaise n'ont pas toujours été simples. Il a fallu beaucoup de suspicion, un peu de méfiance, et qu'il a fallu beaucoup de dialogue avant d'y arriver. Un certain nombre d'élus présents dans cet hémicycle se sont engagés tout de suite en soutien à À la nantaise et sur tous les bancs, y compris sur les bancs de l'opposition. Je pense qu'il va falloir que vous discutiez aussi entre vous par rapport à À la nantaise. Notamment je veux saluer Yannick Guin qui s'était beaucoup engagé dans cette association, Yannick Guin qui a été quand même un excellent joueur de football. Ce qui ne veut pas dire que tous les gens qui soutiennent À la nantaise sont de bons joueurs de football – je peux vous en parler en connaissance de cause.

C'est une association qui a porté, je crois, de vraies questions sur la place publique dans les années où le FC Nantes était plus en souffrance, qui a posé la question de savoir si un club de football, dans l'imaginaire qu'il porte, n'est pas aussi porteur d'un élément du bien commun collectif. Dans le football comme dans d'autres sports professionnels, l'argent n'est pas tout. Je trouve qu'elle a posé de vraies questions à ce moment-là.

Aujourd'hui, au niveau national, À la nantaise est une structure, une association tout à fait reconnue par les pouvoirs sportifs, par le Ministère aujourd'hui des Sports. D'ailleurs, Patrick Camer devrait participer à ce colloque au Sénat que j'ai aussi le plaisir de parrainer. La

**VI – 66**

Fédération française de football est extrêmement intéressée par la démarche d'À la nantaise. Aujourd'hui, cela reste un peu plus compliqué avec la Ligue.

Pourquoi y a-t-il cet intérêt sur l'action menée par À la nantaise ? Il est essentiel, pour l'avenir du football, que nous ayons un vrai dialogue entre les associations de supporters et les instances du football professionnel. Or, depuis des années, les instances du football professionnel n'avaient pas d'interlocuteur dans les associations de supporters. Le boulot que fait À la nantaise aujourd'hui est de fédérer, et nous avons fait une autre réunion au Sénat avec beaucoup d'associations présentes : À la nantaise essaie de fédérer les associations de football à l'échelle nationale pour que la fédération française, le Ministère des Sports, les instances du football aient un vrai interlocuteur pour discuter de la place des footballeurs dans le football. Derrière cela, quand il y a dialogue, il y a moins de dérives. C'est un rôle extrêmement important d'À la nantaise et à partir de la première mobilisation d'À la nantaise, nous avons aujourd'hui un rôle important de cette association au niveau national qui fait œuvre utile. Je trouve donc vraiment que cette aide à son action (qui est vraiment une action forte) est vraiment tout à fait à l'honneur de la municipalité.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Ali Rebouh ?

**M. REBOUH, Adjoint** – Premier point concernant la subvention versée à l'Union cycliste Nantes Atlantique : en effet, la nouvelle enseigne arrivée à Saint-Philbert, qui était une enseigne de vélo, n'a pas souhaité renouveler le partenariat avec le club Union cycliste de Nantes Atlantique. Il a fallu donc faire en urgence parce que, vous comprenez bien que faire du cyclisme sans vélo, c'est quand même un peu difficile. Je remercie les collectivités territoriales comme la Région et les Départements que nous avons associés à cette demande : nous avons fait le choix, sur un budget de 60 000 euros, que chaque collectivité mette 25 %, le club Union cycliste nationale prenant à sa charge le reste, sachant que c'est une subvention exceptionnelle qui n'aura lieu qu'une seule fois. Les vélos seront revendus à la fin de l'année pour pouvoir repartir sur un système qui permettait d'acquérir des vélos tous les ans.

Sur la deuxième question concernant le vote de la subvention À la nantaise, je ne vais pas redire ce qu'a dit Ronan Dantec, mais sur la question de la part du financement cela représente 26 % du budget global.

Dernière question qui concerne plutôt les événements à Nantes, vous faisiez référence au handball plus particulièrement : oui, nous pouvons nous réjouir que Nantes ait pu obtenir l'organisation du Championnat du monde 2017. Je pense que nous le devons aussi (malgré tout il faut aussi leur reconnaître cela) au HBC Nantes qui a pu créer les conditions d'organiser des matchs comme nous en avons eu hier soir, et un l'année dernière qui nous a permis de montrer notre capacité à organiser des événements de cette ampleur.

Nous ne désespérons pas qu'il n'y ait pas que du handball à Nantes : il y aura aussi du basket. Je peux vous le dire en avant-première : deux matchs amicaux prévus au mois d'août à Nantes, des matchs amicaux de préparation au Championnat d'Europe de basket qui aura lieu aussi en France. Il y aura aussi d'autres disciplines, nous espérons en avoir d'autres bien évidemment.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Vous le voyez : la question du sport et du sport de haut niveau à Nantes avance, et cela va continuer. Jean-Jacques Moreau voulait intervenir.

**M. MOREAU, Conseiller municipal** – Ce n'était pas une intervention. Comme le débat était terminé, c'était juste pour signaler que je ne prendrai pas part au vote, étant directement lié avec deux subventions qui sont votées dans le domaine de l'athlétisme.

**Mme LE MAIRE** – Merci de cette précision. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non participation au vote de M. Moreau.*

**VI – 67**

**Mme LE MAIRE** - Mme Naël.

---

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

*Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits d'externat pour l'année 2015 – Approbation.*

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci. Chers collègues, cette délibération concerne la contribution forfaitaire obligatoire pour les classes de l'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association avec l'Éducation nationale. Vous avez la répartition spécifique avec une base de 772,68 euros pour les classes maternelles et une base de 509,40 euros pour les classes élémentaires. Ces bases sont majorées en fonction du taux de scolarisation des enfants issus des Zones d'Éducation Prioritaire et également pour les élèves des classes d'enseignement spécialisé. Il s'agit du versement pour l'année civile 2015, dans le cadre de nos accords avec l'enseignement privé local.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, Mme Naël, le Projet Éducatif de Territoire.

---

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

*Projet éducatif de territoire nantais « Bien grandir à Nantes » – Actions 2014/2015 – Engagement de la Ville de Nantes et modalités de financement – Approbation.*

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci. Cette délibération s'inscrit dans notre volonté de placer l'éducation au cœur de notre projet de cohésion sociale que nous avons intitulé Projet Éducatif de Territoire Bien grandir à Nantes. Effectivement, la loi sur la refondation de l'école donne aux Villes clairement le leadership du travail sur la cohérence des acteurs éducatifs. Pour nous, cela s'inscrit évidemment dans notre volonté de travailler et de faire une Ville éducatrice et dynamique, une Ville où la réussite éducative dans ses grandes finalités, c'est-à-dire l'émancipation de l'enfant et du jeune, doit trouver des actes concrets. Bien au-delà de la question uniquement scolaire, il s'agit pour ce Projet Éducatif de Territoire de fédérer l'ensemble de la communauté éducative nantaise autour d'un pacte commun et partagé.

C'est un document-cadre de référence pour l'ensemble du mandat 2014-2019 que nous allons signer prochainement si notre assemblée le délibère, avec les partenaires de ce projet. C'est un texte qui fixe des priorités et qui s'inscrit très clairement dans la continuité du travail qui a été fait autour de la réussite éducative, avec un mandat 2008-2014 où nous avons expérimenté un certain nombre d'actions sur des territoires, un certain nombre de démarches de construction partagée avec les acteurs évidemment éducatifs, les animateurs, les enseignants, mais aussi les acteurs associatifs bien entendu les parents d'élèves qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

En février dernier, la Charte nantaise de la réussite éducative a été publiée suite à une coproduction avec 200 personnes mobilisées et aujourd'hui, le Projet Éducatif de Territoire nous permet de fixer nos orientations autour de trois grands axes.

Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités sociales et territoriales, en valorisant les compétences des familles. Derrière cet enjeu, nous avons des choses très concrètes. C'est la question de l'épanouissement personnel des enfants et des jeunes, c'est la question de la santé

**VI – 68**

scolaire que porte ma collègue Marie-Annick Benâtre, mais c'est aussi notre engagement de réfléchir à l'accompagnement des enfants porteurs de handicap sur les temps notamment de la pause méridienne. C'est un de nos engagements face aux Nantais. C'est aussi évidemment accompagner l'enfant tout au long de sa scolarité, notamment avec le soutien à tous les acteurs qui contribuent à la prévention des risques de rupture scolaire. Puisque nous savons aujourd'hui que c'est un sujet important dans notre société.

Le deuxième axe va se situer plus autour de la cohérence éducative des différents temps de l'enfant : comment un enfant dans sa famille, à l'école, sur les temps périscolaires, sur les temps libres portés par les acteurs associatifs, va trouver une société d'adultes cohérente autour de lui et qui a une vocation à un moment donné à lui apporter un cadre d'éducation sécurisant. Vous avez là une série d'items. Ce Projet Éducatif de Territoire ne part pas de rien, Nantes a été une Ville très dynamique en matière de mise à disposition de ressources éducatives. Nous avons par exemple la Charte de l'éducation artistique et culturelle portée aujourd'hui par Benjamin Mauduit et qui a vocation à être un des axes fondamentaux du Projet Éducatif de Territoire demain. Vous avez toutes les questions liées au développement durable avec le pôle Séquoia. Nous avons la question de l'Office municipal des sports. C'est bien l'enjeu de travailler de manière collective, en alliant à la fois la question évidemment scolaire qui est la priorité des familles, mais aussi la question de l'accès à la citoyenneté, de l'accès à l'offre sportive, culturelle, parce que c'est aussi cela qui fonde la personnalité, la citoyenneté d'un enfant.

Un troisième axe qui est un petit peu nouveau : le Contrat éducatif local, dans sa dernière version, commençait à parler du lien important entre ce qui se passe entre l'école élémentaire et l'entrée au collège. Aujourd'hui, l'enjeu numéro 3 pour nous est important : c'est renforcer la continuité éducative pour les adolescents. Nous affirmons aujourd'hui, au niveau de Nantes, que cette période de l'âge des enfants est un âge crucial de construction de la personnalité et qu'il nous faut faire davantage. Nous savons que c'est à ce moment-là qu'il y a des ruptures, des ruptures avec les familles, des ruptures avec l'école, des ruptures avec la vie sociale. Ce n'est pas déconnecté des questions de la prévention de la délinquance que nous avons pu aborder ce matin, avec un certain nombre d'actions concrètes comme évidemment le développement de l'accès aux offres de loisirs mais aussi et surtout la question de comment notre Ville va faire en sorte d'accompagner les enfants vers la construction personnelle de leur parcours avec l'idée d'être dans un parcours choisi. C'est toute la question, derrière, de l'orientation et de l'accès aux stages, avec notre engagement de créer un guichet unique des stages. Nous y travaillons avec Nicolas Martin de manière quotidienne.

Voilà ce que je voulais vous donner. C'est vraiment le cap qui va fonder notre action autour des enjeux éducatifs, de la réussite éducative, et comment notre Ville va essayer d'accompagner chaque enfant, chaque jeune, pour que finalement, notre ambition c'est que demain chaque jeune puisse choisir son parcours sans déterminismes sociaux, que l'on soit issu d'un quartier, que l'on soit à La Conterrie, à La Beaujoire ou à Nantes Nord, que chaque enfant se sente tout simplement bien.

Un mot sur la méthode car elle est importante, c'est ce qui incarne aussi notre mandat sur cette nouvelle étape : comment on construit la Ville, une fois de plus avec les acteurs et avec les Nantais. Des modalités de gouvernance renouvelées à la fois effectivement en interne de la Ville avec un groupe d'élus (que je ne citerai pas, mais chacun se reconnaît dans ses délégations puisque nous avons tout un bout de délégation sur l'éducation, sur lequel nous avons travaillé à ce Projet Éducatif de Territoire), mais aussi un Conseil nantais de la réussite de l'enfant et du jeune qui sera installé dans le premier semestre 2015 afin de définir avec les acteurs tels les mouvements d'éducation populaire, les représentants locaux des enseignants mais aussi les acteurs de l'accompagnement à la scolarité des associations culturelles et sportives pour fédérer et mettre en place sur les 11 quartiers une déclinaison opérationnelle à l'échelle du mandat.

**VI – 69**

Chaque quartier à Nantes est différent, chaque quartier a ses spécificités, chaque quartier a ses ressources. Notre ambition, derrière ce Projet Éducatif de Territoire, est la mobilisation de tous pour l'éducation globale et partagée de nos enfants et de nos jeunes.

**Mme LE MAIRE** – Merci, Mme Naël. Ghislaine Rodriguez.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Mme le Maire, chers collègues, depuis plusieurs années maintenant, donner à chaque enfant les moyens et le cadre pour grandir, se construire et s'épanouir, est une priorité forte de la Ville de Nantes. Nous avons été plusieurs à le rappeler déjà ce matin. En témoigne aujourd'hui cette délibération où il nous est demandé d'approuver l'engagement de la Ville sur le Projet Éducatif de Territoire Bien grandir à Nantes. Force est de constater que nous partons d'acquis solides et que la volonté d'élargir le regard et d'associer l'ensemble des acteurs a commencé à faire ses preuves.

Le PEDT donne à notre collectivité le rôle de pilote de la coordination des différents acteurs éducatifs. Cette mission d'animation doit s'exercer avec un objectif d'égalité pour tous et dans l'intérêt supérieur des enfants. Elle doit s'exercer en prenant en compte les spécificités liées à chaque tranche d'âge, de la petite enfance à l'adolescence, et en associant les acteurs concernés. Elle doit s'exercer en proposant des modalités pratiques qui permettent d'associer pleinement les différents acteurs, au premier rang desquels les parents, première base et source du développement de l'enfant, tu l'as rappelé, Myriam, tout à l'heure.

C'est ce que nous attendons des travaux du Conseil nantais de la réussite de l'enfant et du jeune qui permettront, nous l'espérons, de mettre en œuvre cette vision élargie et cohérente du Projet Éducatif Bien grandir à Nantes.

La déclinaison territoriale du PEDT qui va suivre sera également déterminante dans la réussite de ce projet. Des ajustements et des adaptations seront nécessaires sur chaque territoire. C'est là l'intérêt de la démarche de coconstruction engagée. C'est là aussi peut-être l'intérêt de la démarche de suivi-évaluation que nous appelons de nos vœux.

Par ailleurs, pour nous, élus écologistes et citoyens, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à l'environnement et au développement durable sont de véritables leviers pour une transition écologique, et nous nous félicitons qu'ils soient intégrés dans les intentions de ce document.

Nous serons vigilants à ce que les déclinaisons territoriales du PEDT prennent bien en compte ces enjeux. Cela passe entre autres par notre capacité à offrir un environnement propice, que ce soit en termes d'offre éducative, d'espaces publics, de bâtiments : un environnement propice à l'épanouissement et à l'autonomie des enfants. C'est bien l'ensemble des politiques de la Ville qui doit être mobilisé pour le bien grandir des petits et des jeunes Nantais.

Enfin, comme cela a été fait au moment de l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, nous pensons également qu'il est fondamental d'associer les enfants et les jeunes eux-mêmes à cette démarche. Instituer des espaces de parole où l'expression de chacun, petits comme grands, est respectée et surtout suivie d'effet, aller à leur rencontre là où ils sont, dans l'espace public si cela est nécessaire, et construire avec les enfants et les jeunes des animations de rues et des lieux qui répondent à leurs besoins de rencontre, d'échange et de construction de leur personne, multiplier les occasions de dialogue et de débat pour apprendre à s'exprimer en pratiquant, participer à la co-construction de la Ville de demain (Catherine Choquet y a fait allusion ce matin sur le projet Désiré Colombe), comme nous l'avons déjà proposé par exemple dans la mise en œuvre du projet du nouveau quartier Mellinet : autant de pistes à explorer pour concrétiser ce droit à participer des enfants et des jeunes qui permet de former des citoyens responsables, acteurs de leur vie et acteurs dans la cité.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Benoit Stekr-Ridel.

**VI – 70**

**M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal** – Oui, Mme le Maire, merci. Puisque nous en sommes aux associations enfance et jeunesse, j'aimerais que vous nous présentiez un premier bilan sur le Studio 11/15, lieu de rencontres et d'échanges dédié aux adolescents, qui a été créé en mars dernier et qui est animé par l'ACCOORD. L'achat et l'aménagement de ce local ont représenté un investissement important et il nous semble utile de connaître les chiffres de sa fréquentation. Quelle répartition par tranches d'âges ? Pour quelles activités, avec quel budget ? Quelles adaptations en périodes de vacances scolaires, etc. ? Je vous remercie Mme le Maire.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je crois que vous avez confondu deux délibérations : la délibération 12 sur le Projet Éducatif de Territoire, et la délibération 15 sur les associations enfance jeunesse. Je propose donc que Nicolas Martin, au moment de la délibération 15 puisse naturellement vous répondre.

Nathalie Blin.

**Mme BLIN, Conseillère municipale** – Mme le Maire, chers collègues, favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités sociales, assurer une qualification de l'offre éducative sur tous les temps de la vie de l'enfant, renforcer la continuité éducative des adolescents, assurer une gouvernance associant le plus grand nombre à la conduction de ce projet éducatif : en effet, l'enjeu est d'importance.

Nul n'ignore ici les fragilisations qu'ont pu provoquer certaines réformes de l'éducation, les phénomènes d'exclusion, de déscolarisation ou de décrochage découlant de la crise économique et sociale que nous connaissons. Chacun sait le rôle de plus en plus prééminent que jouent les collectivités locales en matière de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, de dialogue autour de la question de l'école, d'élaboration de projets périscolaires ou d'accompagnement dans l'offre d'activités.

La Ville de Nantes peut s'enorgueillir d'avoir conduit ces dernières années une politique audacieuse en la matière. C'est dire tout l'attachement que nous portons à ce Projet Éducatif de Territoire. La Charte nantaise de la réussite éducative témoigne ainsi de l'ambition que nous pouvons partager en la matière. Celle-ci implique pour la Ville de prendre à la fois la mesure des responsabilités qui sont celles de la collectivité, mais aussi de l'importance d'être à l'écoute des différents acteurs institutionnels ou associatifs du monde de l'éducation, comme des parents et des jeunes.

Soyons clairs : pour les élus communistes, la question de l'école, de la réussite éducative des enfants et des jeunes, passe par une politique de l'Éducation nationale ambitieuse. La rupture annoncée avec les politiques d'abandon menées par la droite ne s'est pas encore traduite par le changement profond auquel peuvent aspirer en la matière nombre d'acteurs du monde éducatif. Le service public de l'éducation souffre encore largement de politiques soumises à des logiques budgétaires, souvent incompatibles avec les objectifs annoncés de réduction des inégalités et d'endiguement des phénomènes de décrochage scolaire.

Certes, depuis deux ans il a été mis fin à la politique dévastatrice de diminution des effectifs des personnels enseignants. Pour autant, en particulier dans les quartiers relevant des Zones d'Éducation Prioritaire, à juste raison, éducateurs et parents s'inquiètent des reclassements actuellement mis en œuvre par le Ministère. Ces moyens mis en place pour juguler durablement les difficultés qui tendent à s'y accumuler, doivent demeurer une priorité, qu'il s'agisse des effectifs, des enfants en échec ou des jeunes déscolarisés.

La politique de la Ville en la matière, si ambitieuse soit-elle, ne saurait à elle seule résoudre des difficultés qui découlent de la responsabilité de l'État. Pour autant, dans les domaines clairement identifiés de la lutte contre les inégalités de l'offre périscolaire, de la continuité éducative, de santé scolaire, la Ville, en accord avec l'ensemble des partenaires de la

**VI – 71**

communauté éducative, contribue à mener une politique d'accompagnement et de suivi d'autant plus efficace qu'elle associera effectivement l'ensemble des acteurs.

Le groupe de pilotage partenarial permettant de poursuivre la réflexion est d'autant plus utile que la Ville inscrit sa démarche Bien grandir à Nantes dans une perspective pluriannuelle. La mise en place d'un Conseil nantais de la réussite éducative nous paraît à cet égard une proposition tout à fait intéressante pour s'inscrire dans une dynamique permettant l'évaluation permanente des politiques conduites. L'exemple de la réforme des rythmes scolaires a montré, s'il en était besoin, la pertinence de tels espaces de dialogue. Je vous remercie de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Abbassia Hakem.

**Mme HAKEM, Adjointe** – Merci Mme le Maire. Sans vouloir alourdir la discussion, je voulais simplement intervenir sur cette délibération en tant qu'Adjointe de quartier et montrer l'importance aussi de la décision que nous allons prendre aujourd'hui.

Je pense que le PEDT, au-delà d'être une obligation légale, est l'occasion de mettre en valeur effectivement l'engagement fort que Nantes porte en faveur de l'éducation. Mais c'est aussi se donner les moyens d'être véritablement efficaces sur le terrain, d'être le garant de l'égal accès sur l'ensemble des territoires de notre ville. Cela permet également de coordonner l'action de tous en se donnant un socle de valeurs et d'objectifs communs. C'est ce qui fait sans doute la plus-value de ce projet. En effet, il a permis de mettre et il permettra de mettre en mouvement sur des temps différents, des niveaux différents, des publics différents un grand nombre d'acteurs, de partenaires autour de la table, de partager un diagnostic, de partager des enjeux, des objectifs et de travailler à un programme d'action à décliner sur les territoires.

Dire que Nantes investit dans l'éducation pour que chaque enfant ait droit à la réussite, puisse construire son parcours, est effectivement primordial. Mais créer les conditions pour que cela se réalise est encore plus important et c'est ce que nous proposons et ce que nous faisons avec ce PEDT.

La Ville de Nantes a donné priorité à l'éducation depuis de nombreuses années. Il s'inscrit dans la continuité de la Charte de la réussite éducative déjà écrite avec l'ensemble des acteurs de l'éducation. Je ne reprendrai pas les grands objectifs qui ont été développés par Myriam à l'instant et qui sont essentiels. J'insisterai simplement sur un point important : c'est la réussite éducative au cœur du projet éducatif nantais.

Donner à chacun de nos enfants des chances de réussite en luttant contre les inégalités, de la petite enfance à l'adolescence, en luttant contre les discriminations. Bien évidemment il y a l'intégration des enfants en situation de handicap, mais d'autres formes de discrimination sont également à prendre en compte, bien sûr en permettant une bonne articulation entre l'école, les familles, l'accompagnement et le soutien que l'on peut apporter aux parents.

Pour moi, en tant qu'Adjointe de quartier, sur un quartier qui se voit franchir un nouveau cap dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, aujourd'hui les projets de renouvellement urbain ne se pensent pas comme il y a quelques années. Au contraire, ils vont bien au-delà du simple ravalement de façade ou de la construction de nouveaux logements. Ils intègrent des enjeux autrement importants que sont le développement économique, l'emploi, la sécurité bien évidemment, l'attractivité de ce territoire, en tout les cas donner envie aux gens de venir habiter dans nos quartiers, la cohésion sociale et bien sûr l'éducation au sens noble du terme qui englobe effectivement l'apprentissage des savoirs, mais également l'ouverture, l'épanouissement et bien d'autres choses.

D'ailleurs, je vous invite à lire simplement l'article qui est paru ce matin dans *Ouest France* du jeune Mehmed qui habite depuis très longtemps sur Bellevue, qui nous a donné à voir une autre image du quartier, loin des clichés que nous pouvons avoir habituellement. Et puis, tout

**VI – 72**

cela avec une démarche participative pleine et entière et sans concession, en tous les cas sans faux-semblant. Pour toutes ces raisons et sur l'ensemble des objectifs qui ont fait l'objet d'un consensus dans la réalisation de ce projet, il me paraît essentiel, mes chers collègues, que cette délibération soit adoptée par l'ensemble du Conseil municipal. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci de vos interventions. Il n'y a pas énormément de questionnements, je crois que nous sommes collectivement organisés sur l'ambition. Je voulais juste faire deux remarques.

La première est de remercier le travail qui a été fourni par les services durant ces quatre derniers mois puisque l'écriture de ce PEDT a fait l'objet de tables rondes, de discussions avec les acteurs. Ce faire avec est quelque chose qui demande du temps, demande de l'énergie puisque pour que nous fassions consensus autour d'axes avec des gens de cultures très différentes, de cultures professionnelles différentes, cela demande beaucoup d'efforts. Je voulais vraiment les remercier pour ce travail.

Le deuxième élément est plus sur ce que certains d'entre vous ont pu dire sur la question des moyens financiers venant de l'État, liés à l'Éducation nationale. Je crois que ce qui doit incarner le PEDT dans la manière de faire demain est admettre que sur la question éducative il n'y a pas que les questions financières qui rentrent en ligne de compte, mais bien quand nous parlons d'éducation partagée, le faire différemment, le faire ensemble, se reconnaître mutuellement, l'interconnaissance des différents dispositifs ou ressources, par exemple quand nous avons un jeune en rupture scolaire, comment une association l'accompagne. J'échange très souvent avec Omer Demirel qui est très en lien avec un certain nombre de quartiers populaires, avec des jeunes en rupture. Il y a plein de ressources sur la Ville. Comment on va vers, comment on travaille, comment se respecter, avec un seul objectif : partager les communs, quels que soient la posture et l'éducateur de départ, la réussite de l'enfant et du jeune.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, Mme Bassal.

---

**Mme BASSAL, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 14, intitulé :

*Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Avenant – Approbation.*

**Mme BASSAL, Adjointe** – Merci, Mme le Maire. Ce dossier concerne la quatrième répartition des subventions aux associations. En effet, cela a été rappelé à plusieurs reprises ce matin : une de nos priorités est de soutenir la vie associative. Il vous est donc proposé, mes chers collègues, d'accorder des subventions à différentes associations qui ont plusieurs actions dans plusieurs quartiers, pour un montant total de 15 720 euros. Vous avez la liste dans l'annexe 1.

Il s'agit d'accorder à l'association Vasco de Gama un montant de 500 euros. C'est une association qui œuvre plutôt sur le quartier de La Bottière, et qui fait découvrir la culture portugaise.

Ensuite, il vous est proposé d'accorder :

- 2 500 euros à l'ACE Madeleine Champ-de-Mars pour la création d'une fresque dans le quartier,
- à l'association Bindi qui est sur le quartier Malakoff Saint-Donatien un montant de 500 euros pour la promotion et l'animation autour de la culture indienne,

**VI – 73**

– à l'association Casse ta routine qui est sur le quartier Nantes Nord, un montant de 3 000 euros dans une action d'accompagnement sur l'entrepreneuriat qui s'adresse aussi bien aux jeunes qu'aux jeunes femmes du quartier,  
– ensuite, 5 000 euros dans le cadre des projets émergents à l'association La Nizanerie,  
– enfin, trois accompagnements, trois montants de 1 407 euros : deux pour l'association Pulsart dans le cadre d'un contrat aidé, et 1 407 euros à l'Index compagnie, une association de la pépinière jeunesse des Salorges.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Pardon, Cécile Bir.

**Mme BIR, Adjointe** – Merci. Mme le Maire, chers collègues, je voulais juste rappeler que Nantes, ce sont près de 2 800 associations qui sont répertoriées dans l'annuaire de la Ville, et près de 1 200 associations qui sont subventionnées, qui sont partenaires de l'action publique.

L'année 2014 est l'année de l'engagement associatif, et elle se termine paradoxalement par une situation assez dégradée pour les associations. Au niveau national, 200 000 emplois pourraient disparaître en trois ans, selon un récent rapport parlementaire. Nombre de celles-ci sur notre territoire ont récemment lancé des alertes.

En ces temps contraints, leur rôle est plus que jamais indispensable : proximité, lien avec les quartiers fragilisés, lien avec les populations, les associations sont, pour reprendre les termes employés par le collectif La Station dans *Presse Océan*, des « rouages de la démocratie ».

Les associations représentent aussi des emplois. Rien que dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, on compte plus de 16 000 emplois associatifs que nous devons préserver. La Ville de Nantes possède une histoire riche de ces liens et une force tirée du maillage des associations dans tous les quartiers.

Pour toutes ces raisons, nous devons trouver les moyens de dégager des marges de manœuvre afin de leur assurer un soutien pérenne. Nous maintenons les budgets pour 2015 et nous nous en félicitons, Mme le Maire l'a rappelé ce matin et je crois que Pascal Bolo également, mais nous pensons qu'elles doivent être placées dans un spectre à plus long terme.

Aujourd'hui, des solutions innovantes existent en matière de financement : le financement participatif, le *crowdfunding*, le microdon. Des initiatives existent et nous devons les encourager en associant à notre réflexion les acteurs associatifs. C'est bien en se tournant vers les associations et les citoyens que des solutions concertées et nouvelles pourront être trouvées.

Nous souhaitons aussi trouver les moyens de dégager un fonds de soutien et des marges de manœuvre pour financer les plus fragiles, à savoir les petites structures dans les quartiers. Cela passe par une enveloppe spécifique, mais aussi par un accompagnement administratif dans la demande de subventions, pour que les bénévoles ne passent pas la moitié de leur temps consacré à des démarches administratives. Il faut les accompagner aussi dans la recherche de locaux et dans la mutualisation des ressources et des compétences.

**Mme LE MAIRE** – Mme Bassal.

**Mme BASSAL, Adjointe** – Beaucoup de choses ont été dites, Mme le Maire ainsi que Pascal Bolo, mais plusieurs d'entre nous ont répété à quel point la vie associative nantaise est une richesse. Mme le Maire l'a rappelé ce matin : il n'y a pas aujourd'hui de diminution de l'enveloppe totale sur la question des associations. Les associations nantaises qui font partie de notre richesse continueront à être accompagnées. Évidemment, il s'agit aujourd'hui peut être de trouver d'autres formes de l'accompagnement des associations qui ne se limitent pas seulement à un aspect financier. La délibération que nous avons votée ce matin, notamment au niveau des locaux, les locaux mis à disposition des associations, font aussi partie, aujourd'hui le

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 74

Cadran qui est le centre de ressources des associations, fait aussi partie, de l'accompagnement associatif.

Le microdon, le *crowdfunding* font partie des engagements que nous avons pris ensemble sur ce mandat. La plate-forme collaborative qui verra le jour pendant ce mandat sera l'occasion effectivement de rappeler aux associations que la Ville continue à les soutenir et est auprès d'elle.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - M. Martin, dossier 15. Pardon. Il y avait deux volets dans la délibération, à la suite. Au temps pour moi. Nous étions convenus de présenter dans la foulée le dossier 14 et le dossier 15. Je vous donne la parole juste après, M. Martin.

---

**Mme BASSAL, Adjointe, et Mme CISSÉ, Conseillère municipale,** donnent lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

*Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires – Subventions – Conventions – Avenant – Répartition – Approbation.*

**Mme BASSAL, Adjointe** – Merci, Mme le Maire. Si vous en êtes d'accord, nous présenterons cette délibération à deux voix. Je présenterai le premier dossier qui concerne l'appel à projets APDIS et je laisserai la parole à ma collègue Ma-Woury Cissé qui suit plus précisément ce dossier.

Cette délibération concerne plusieurs dossiers. Le premier : dans le cadre de son dispositif d'appel à projets, la Ville apporte son soutien aux associations qui entrent dans le cadre de l'Appel à Projets Développement International Solidaire. Ces associations apportent effectivement et développent des programmes solidaires dans différentes régions du monde. Les projets de ces associations s'inscrivent dans différentes thématiques, les secteurs de la santé, du social, également dans le développement local, dans l'éducation et la formation, et l'environnement.

Il vous est proposé d'approuver 12 projets portés par 10 associations, pour un montant total de 60 800 euros. Vous avez le détail des associations ainsi que les actions retenues dans l'annexe 1. Par là même, nous vous proposons de valider un avenant à la convention puisque l'attribution d'une subvention à l'association Makiz'Art nécessite que nous revoyions sa convention. Vous retrouverez cela dans l'annexe 2.

**Mme CISSÉ, Conseillère municipale** – Merci Mme Bassal. Mme le Maire, chers collègues, le deuxième volet de cette délibération propose un subventionnement de l'université de Nantes dans le cadre d'un projet d'exposition photographique qui sera consacré à la Ville d'Agadir et la région de Souss-Massa-Drâa. À l'occasion du cinquantième anniversaire de la déconcentration d'une partie des activités du Ministère des Affaires étrangères à Nantes, une exposition photographique sur l'histoire d'Agadir se tiendra donc du 3 au 15 juin 2015 à l'espace Cosmopolis, un espace dédié à l'international et à la question européenne également. Cet événement s'inscrit donc dans le cadre de l'accord de coopération qui existe depuis un an entre l'université de Nantes et l'université d'Ibn Zohr d'Agadir. L'exposition valorisera plusieurs thématiques, liées à l'histoire, à la vie quotidienne et aux activités portuaires de la Ville avant le tremblement de 1960 qu'a connu la Ville d'Agadir. Ce sont des archives disponibles au sein du Ministère des Affaires étrangères. Il s'agit donc de témoigner des relations entre la Ville de Nantes et la Ville d'Agadir qui sont des relations historiques, mais également de permettre aux

**VI – 75**

Nantais et aux Nantaises de découvrir les relations actuelles de coopération et les perspectives de développement liées justement à cette coopération.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 3 500 euros à l'université de Nantes. Cette délibération contient plusieurs volets.

Le troisième volet est consacré à la coopération que nous avons avec Haïti dans le domaine de la santé. Vous avez les informations en annexe 3, liées à ce volet. En quelques mots, il s'agit de dénoncer la convention signée par la Ville de Nantes en décembre 2011 afin de favoriser la bonne réalisation du programme de coopération en cours qui vise à la réduction de la mortalité materno-infantile dans le département haïtien de la Grande Anse.

Un rapport de mission effectué par nos services en septembre 2014 souligne une appropriation très satisfaisante dudit programme par l'hôpital de Saint-Antoine de Jérémie qui est l'hôpital de référence du département en Haïti, ainsi que le ministère haïtien de la santé publique et les populations bénéficiaires. Dans la convention actuelle, la commune des Abricots, délégataire de ce programme, est identifiée comme la gestionnaire des fonds versés par la Ville de Nantes. Les élections locales haïtiennes annoncées pour les mois à venir sont, de l'avis des spécialistes, peu propices à une gestion sereine par une commune haïtienne, de fonds qui ne lui sont pas directement destinés.

Aujourd'hui, il convient donc de modifier ce montage juridique ainsi que le circuit financier de la coopération pour nous adapter aux évolutions politiques survenues en Haïti. À la lumière de ces éléments, mes chers collègues, il vous est proposé de dénoncer unilatéralement cette convention, comme l'autorise son avenant numéro 1, afin de ne pas verser le reliquat de la subvention prévue en 2014 à la mairie des Abricots. Il est également prévu de verser une nouvelle subvention au CHU de Nantes, l'hôpital Saint-Antoine de Jérémie, et d'autoriser le versement direct à l'hôpital Saint-Antoine de Jérémie du reliquat de la subvention prévue en 2014 qui sera d'un montant de 10 764 euros, et d'un complément de 10 000 euros qui sera destiné à réaliser des investissements dans ce même hôpital, notamment à sécuriser l'alimentation en énergie électrique, indispensable pour assurer un service vital aux patients.

Pour ce qui concerne le quatrième volet, en lien avec la coopération de Nantes et la Ville de Dschang au Cameroun dans le domaine de l'énergie, la présente convention a pour objet d'autoriser le versement d'un montant de 15 000 euros de subventions d'investissement prévues dans la convention triennale signée en 2012. Elle comporte un volet de soutien à la politique de la Ville de Dschang en matière de production et de vente d'énergie microhydroélectrique. L'objectif de cette participation est de développer la capacité de production électrique à la centrale de Tchoudang, et d'étendre le réseau de distribution qui lui est associé.

Cet aménagement économiquement durable et socialement très important permet entre autres l'alimentation électrique constante du centre de santé et de l'école locale.

Il vous est proposé de conclure une convention avec la ville de Dschang, et d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 euros à ce partenaire au titre de l'année 2014.

Enfin, les volets suivants concerneront la coopération internationale avec la Ville de Rufisque, au Sénégal. Le premier volet qui est le volet 5 sur la délibération, relié à l'annexe 5 également, concerne le programme de coopération sur le thème de l'état civil entre la Ville de Nantes et la Ville de Rufisque défini dans la convention triennale du 3 mai 2013, et prévoit le versement d'une subvention de 20 000 euros par la Ville de Nantes à la Ville de Rufisque pour soutenir les actions de formation. Cette subvention sera versée sous réserve de production par la Ville de Rufisque d'un rapport technique et financier contractuel des activités de l'année 2013.

**VI – 76**

Il vous est proposé de conclure une convention avec la Ville de Rufisque et d'autoriser le versement d'un montant de 20 000 euros à ce partenaire, au titre de l'année 2014 et sur ce programme.

Concernant la lecture publique qui est reliée à l'annexe 6, Rufisque s'est engagée dans la construction d'une médiathèque, dans l'affectation de personnel dédié, et a sollicité le soutien et l'expertise de notre Ville pour mettre en place une politique et des équipements de lecture publique. Il vous est donc proposé, mes chers collègues, de conclure une convention avec la Ville de Rufisque et d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 euros à ce partenaire au titre de l'année 2014. Merci.

Je vais simplement profiter de l'occasion, Mme le Maire, pour vous remercier au nom de la délégation sénégalaise de Rufisque que nous avons accueillie à Nantes, et remercier de l'invitation que vous avez faite au Maire de Rufisque, M. Daouda Niang, à participer aux cérémonies de commémoration de l'Armistice qui marquaient le centenaire, les 96 ans de l'armistice de la Première Guerre mondiale que nous avons célébrés à Nantes le 11 novembre dernier.

Au-delà de la symbolique forte qui a touché nos partenaires, ce geste a également permis, d'une certaine manière, de rendre hommage aux anciens combattants des ex-colonies françaises. Je veux parler de ces centaines de milliers de tirailleurs sénégalais, des goumiers marocains, également de la force indigène et de la force française d'outre-mer à l'époque, des anciens combattants de l'outre-mer qui aux côtés de leurs frères d'armes français, anglais et américains qui ont participé à la libération de la France et ne l'oublions pas, dans un souci de liberté, d'égalité et de fraternité. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Alassane Guissé.

**M. GUISSÉ, Conseiller municipal** – Cette délibération permet de souligner l'importance des coopérations de Nantes avec les villes du monde qui ont une histoire. Nantes n'est pas seulement un ancien comptoir dans le commerce triangulaire. L'histoire pour laquelle le Mémorial à l'abolition de l'esclavage rappelle que nous regardons ce passé et que nous voulons donner les clés de compréhension aux jeunes. Pour ne pas l'oublier ou l'intégrer dans ce qu'il ne faudra jamais reproduire, soyons déterminés et très humbles à la fois.

Nantes brille aussi des couleurs du monde. Cosmopolis, que nous allons soutenir dans la délibération suivante, participe à ce rayonnement. Ici, à travers des programmes solidaires en Afrique du Nord, en Moyen-Orient, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine, aux Caraïbes et en Inde, nous sommes fidèles à nos engagements et à nos valeurs. Les programmes soutenus permettent d'enrichir nos pratiques, de tisser patiemment les liens indispensables à la construction d'une solidarité internationale, par des actions de coopération.

Lors de l'inauguration du Musée de l'immigration, le Président de la République a rappelé les mérites de l'immigration dans l'histoire de la République en dénonçant les discours qui instrumentalisent la peur de la dislocation, la peur sciemment installée d'une religion qui est l'Islam, qui d'une façon inacceptable est présentée par certains comme incompatible avec la République.

Revenant d'une mission au Sénégal, je vous livre quelques exemples qui permettent d'illustrer plusieurs niveaux de réussite enregistrés dans le cadre de la coopération Nantes-Rufisque :

- pour le développement local du quartier de Chérif,
- le soutien au Centre de formation technique pour les jeunes déscolarisés et la consolidation d'une Mutuelle de crédit et d'épargne,
- sur le volet sport : un manuel répertoriant les jeux modernes et traditionnels du Sénégal valorisés d'ici et de là-bas dans les écoles élémentaires de Nantes et de Rufisque,

**VI – 77**

- le volet santé de la Ville constitue l'un des volets les plus riches de la coopération axée sur le secours aux personnes : l'éducation nutritionnelle a permis aux Rufisquois de valoriser les produits locaux, naturels, sous la supervision d'un professeur nutritionniste Rufisquois, ce qui a permis à des milliers de femmes enceintes et sous-alimentées de bénéficier de ce programme appliqué partout au Sénégal,
- la création d'un syllabaire sur la santé et le développement durable qui est devenu un outil pédagogique pour les enseignants et les animateurs de Rufisque,
- le volet échanges de jeunes a permis à de jeunes Nantais et Rufisquois de travailler sur différentes thématiques sur la citoyenneté, l'intergénération et l'éducation à la paix.

En conclusion, Nantes a la fierté d'être une Ville reconnue, exemplaire durant les 50 ans de partenariat entre l'Afrique et la France (trophée décerné par les hautes autorités de ce pays à l'occasion de la célébration à Paris des 50 ans d'indépendance du pays). Cela doit nous permettre d'avoir d'autres visions sur l'avenir et de travailler sur le développement durable, l'économie sociale, solidaire, le volontariat international des jeunes d'ici et de là-bas, et d'essayer de partager des projets intercommunautaires sur l'international.

Avant de terminer, je tenais à remercier ma collègue Ma-Woury qui a bien accueilli la délégation et aussi qui a bien compris ces politiques que nous menons dans la réciprocité. Je voudrais rappeler à mes frères et chers collègues : la coopération n'est pas une question de don mais une question de vivre ensemble et de construire pour l'intérêt de la citoyenneté. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de :*

*- Mme Cissé et de M. Guissé pour la subvention attribuée à l'Association Essentiel.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, M. Salecroix. Pardon, M. Martin. Décidément !

---

**M. MARTIN, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 15, intitulé :

*Associations Enfance et Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.*

**M. MARTIN, Adjoint** – Je crois que cela va être mon tour. Je propose de passer sur la délibération et de répondre ensuite sur le Studio 11/15, si vous le voulez bien.

Mme le Maire, chers collègues, un Nantais sur trois a moins de 25 ans. Cette jeunesse en nombre est un facteur de dynamisme et un indicateur du bien vivre ensemble à Nantes. La politique publique enfance jeunesse développée par la Ville s'appuie en grande partie sur les compétences et les savoir-faire des acteurs associatifs. C'est pourquoi je vous propose de vous présenter une cinquième répartition de subventions de fonctionnement aux associations enfance jeunesse, au titre de l'exercice 2014, pour un montant global de 52 130 euros.

Ce montant est réparti en quatre rubriques :

- 28 460 euros au titre du programme enfance de la Ville pour quatre associations,
- 25 000 euros pour l'association Loisirs pluriel, qui accueille des enfants en situation de handicap dans deux ALSH nantais,
- 1 500 euros pour le café des enfants À l'Abord'âge, qui réalise le samedi après-midi de nouveaux ateliers d'éveil et d'autonomie en direction des plus de six ans, 1 500 euros pour les Badauds associés qui développent un projet d'ALSH avec des enfants et des jeunes autour de la

**VI – 78**

création d'une aire d'exploration ludique s'intégrant dans une démarche de médiation territoriale et de développement durable,

– et 460 euros pour le projet du Mouvement eucharistique des jeunes qui permet comme chaque année à 80 jeunes de 7 à 25 ans de se rencontrer.

À noter que les subventions aux associations À l'Abord'âge et à Loisirs pluriel font l'objet d'un avenant, portant ainsi la subvention globale de la Ville respectivement à hauteur de 29 463 euros et 100 000 euros.

Au titre du programme adolescence de la Ville, il y a là une proposition de subvention à l'École des parents et des éducateurs qui crée avec une psychologue un projet de revalorisation de l'estime de soi avec une dizaine d'adolescentes en s'appuyant sur la pratique de la danse.

20 700 euros au titre du programme jeunesse de la Ville pour sept associations, dont trois font l'objet d'un avenant. Il s'agit de :

– un Parrain 1 emploi pour 3 500 euros, qui met en relation des collégiens avec des professionnels autour de leur projet d'avenir,

– Unicité pour un montant de 5 000 euros, pour la mise en place d'un projet de soutien par les jeunes en service civique à la mise en place du nouveau marché place des Dervallières et à la création de points de collecte des encombrants,

– les Quais de la mémoire pour un montant de 4 000 euros correspondant au renforcement de leur action de valorisation des initiatives de jeunes sur le quartier de Bellevue,

– Corto loisirs pour un montant de 1 700 euros pour la mise en œuvre expérimentale d'un parcours ludique de citoyenneté,

– l'association DIPP pour un montant de 2 500 euros, pour la réalisation avec des jeunes entre novembre 2014 et mars 2015 d'un reportage d'une dizaine de minutes sur le thème de l'éducation aux médias,

– l'Association des deux rives pour un montant de 2 500 euros, qui accompagne une dizaine de jeunes dans leur parcours professionnel,

– Graines d'Europe pour un montant de 1 500 euros en soutien au projet *Tell me what's your heritage*, afin de sensibiliser les jeunes pour l'Europe et le patrimoine européen existant en Pays de la Loire.

À noter que les subventions aux associations Unicité, Corto loisirs et DIPP font l'objet d'un avenant, portant ainsi la subvention globale de la Ville respectivement à hauteur de 75 000 euros, 31 700 euros et 25 452 euros.

Enfin, au titre du programme emploi solidaire, 1 970 euros sont proposés pour le financement d'un poste en CUI d'un an pour l'association Môm'Nantes.

En ce qui concerne l'association le Studio 11/15, quelques précisions. Le Studio 11/15 a été ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2014. Je rappelle que le Studio 11/15 est géré par l'association ACCOORD dans le cadre d'une Délégation de Service Public, et que l'ACCOORD nous produit des rapports annuels. L'exercice 2014, évidemment, fera l'objet d'un rapport détaillé en janvier 2015. L'année n'étant pas complètement écoulée, évidemment, nous n'avons pas les chiffres précis, néanmoins je peux vous en dire deux mots.

Ce Studio 11/15 est un point d'accueil pour les adolescents, qui est un peu atypique au regard des autres espaces d'accueil ados sur la Ville de Nantes puisqu'il se veut attractif pour l'ensemble des jeunes Nantais.

À ce jour, on considère que sur les vacances scolaires et le mercredi, une trentaine d'ados le fréquentent. Cela représente à peu près 200 adolescents qui fréquentent aujourd'hui régulièrement le Studio 11/15. Ils sont à 67 % issus plutôt du quartier Centre Sud (essentiellement du Clos Toreau), et beaucoup d'adolescents de l'île de Nantes et du centre-ville fréquentent aussi très régulièrement ce Studio.

**VI – 79**

À noter par ailleurs : le travail que mène l'association Loisirs pluriel qui accueille des jeunes et des adolescents en situation de handicap, qui fréquentent très régulièrement avec leur espace Cap'Ado le Studio 11/15. On peut considérer à ce jour que le Studio 11/15 a atteint ses objectifs d'attractivité de jeunes bien sûr du centre-ville dont c'est la proximité, mais également d'autres jeunes du reste de la ville qui progressivement prennent connaissance de cet espace et qui apprennent à l'approprier puisque c'est encore un équipement nouveau. Voilà ce que je pouvais dire sur le sujet.

Et peut-être un dernier élément notamment sur le lien avec le collège, le collège Aristide Briand qui a déjà aussi ouvert un partenariat avec le Studio 11/15 et le partenariat avec la Maison des adolescents aussi qui est juste à côté du Studio 11/15. Ils vont gérer un espace ressources pour les adolescents, notamment sur toutes les préoccupations qui concernent les adolescents au-delà du loisir. Je reste à votre disposition.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Ghislaine Rodriguez ?

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Ce n'est pas une intervention mais étant membre du Conseil d'administration de l'une des associations concernées par cette délibération, je ne prendrai pas part au vote.

**Mme LE MAIRE** – Merci de cette précision. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de :*

*- Mme Rodriguez pour l'avenant à la convention avec l'association Le Café des Enfants - A l'Abord'âge.*

**Mme LE MAIRE** - M. Salecroix.

---

**M. SALECROIX, Conseiller municipal**, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

*Associations Vie Etudiante – Cinquième répartition de subventions – Approbation.*

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Au titre de l'année 2014, il est proposé au Conseil de procéder à une cinquième répartition de subventions pour un montant modeste de 500 euros (par rapport aux autres subventions précédentes), versé à l'association Shamrock au titre du soutien au festival Élan rock qui réunit des artistes nantais et permet de soutenir les Restos du cœur. Un festival qui a réuni 400 personnes en septembre 2014. Il est proposé au Conseil de délibérer et d'approuver le versement de cette subvention à hauteur de 500 euros.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Mme Salomon, dossier 17.

---

**Mme SALOMON, Conseillère municipale**, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

*Politique publique « familles et parentalité » – Quatrième répartition de subventions – Avenant à convention – Approbation.*

**Mme SALOMON, Conseillère municipale** – Mme le Maire, chers collègues, la délibération que je soumets à votre approbation a deux volets. L'un sur la quatrième répartition de subventions pour deux associations, et le deuxième concernant un avenant à convention.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 80

Concernant donc les associations, pour un montant total de subvention de 3 300 euros, pour deux associations :

- Sauvegarde de l'enfance, pour leur permettre de poursuivre le travail en direction des services de médiation entre les membres d'une même famille, familles en difficulté ;
- la deuxième association Couples et familles, pour un montant de 800 euros : cette association travaille pour permettre aux familles, aux couples plus particulièrement, de se réunir et discuter, échanger pour favoriser la prévention des conflits dans les couples.

Voilà les deux associations pour ce montant de 3 300 euros.

Concernant l'avenant, cette association À l'Abord'âge, cette subvention avait déjà été adoptée lors du Conseil municipal du 23 juin dernier. Il convient juste de valider cet avenant de façon que la subvention pour l'emploi tremplin de cette association soit versée, puisque comme je vous le disais, cela avait déjà été voté lors du dernier Conseil municipal. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Même chose que tout à l'heure par rapport au droit de vote.

**Mme LE MAIRE** – Merci pour cette précision sur la non-participation au vote. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de :*

*- Mme Rodriguez pour l'avenant à la convention avec l'association Le Café des Enfants - A l'Abord'âge.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, Mme Rodriguez.

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

*Politique publique petite enfance – Associations gestionnaires de multi-accueils petite enfance – Construction, acquisition et aménagement de locaux – Subventions d'équipement – Approbation.*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Merci Mme le Maire. La Ville de Nantes soutient les projets des associations qui s'inscrivent dans la politique publique petite enfance, qui visent en particulier à la création, sur le mandat, de 400 places d'accueil collectif. Deux associations sollicitent aujourd'hui l'appui de la Ville dans le cadre de projets immobiliers, qui permettront l'ouverture sur 2015 et 2016 de 58 places en multi-accueil petite enfance.

L'association Adélaïde porte un projet de construction de multi-accueil rue Paul Bellamy. Ce projet permet la création de 40 places nouvelles en centre-ville pour septembre 2015. Ce projet a une particularité, c'est d'être intégré au groupe scolaire Talensac, spécialisé dans les formations médico-sociales, ce qui va permettre pour le multi-accueil d'être un lieu privilégié pour l'accueil de stagiaires ou l'approche de leur futur monde professionnel par les jeunes en formation.

La deuxième association, l'Île aux enfants, sollicite également la Ville dans le cadre de l'achat et de l'aménagement de nouveaux locaux dans le quartier Breil Barberie.

Ce projet permet à l'association d'acquérir des locaux mieux adaptés à l'accueil du jeune enfant et de porter sa capacité d'accueil de 22 à 40 places. 18 places supplémentaires seront donc proposées aux familles nantaises dès septembre 2016.

**VI – 81**

Pour soutenir leur projet de création de places, en complément des aides de la CAF et du Conseil général, il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 euros pour chacune de ces deux associations.

**Mme LE MAIRE** – merci. Oui, Mme Krysmann ?

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Mme le Maire, chers collègues, vous avez souligné ce matin (je vous en remercie) notre intérêt, notre souci mutuel pour les modes de garde, que ce soit en termes de places ou que ce soit en termes de choix pour les gardes d'enfants. J'avais une question à propos de cette délibération, j'en ai déjà fait part avant et j'avoue que je n'ai pas encore été convaincue par la réponse.

Voilà deux projets : l'un qui propose la création de 40 places de crèche pour un budget d'1,7 million à peu près, l'autre qui propose la création supplémentaire de 18 places en crèche pour un montant de 1,4 million. Quand on regarde le budget, on s'aperçoit que le Conseil général proratise son aide au nombre de places créées, que la CAF en ce qui concerne sa subvention pour le mobilier, proratise au nombre de places créées, que l'autre subvention de la CAF n'est pas identique en fonction des projets. Seule la Ville de Nantes attribue le même montant de subvention à ces deux projets, et j'aurais voulu en connaître les raisons, s'il vous plaît.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Fabienne Padovani.

**Mme PADOVANI, Adjointe** – Je vous remercie, Mme le Maire. L'accueil de la petite enfance est un dossier important. Je me réjouis que nous passions ces deux projets. La première fin est, nous l'avons dit ce matin, pour le retour à l'emploi et la garde des enfants. L'engagement de Nantes sur cette politique en matière tant d'investissement que de fonctionnement est ancien, continu et régulier.

Dès le premier municipale de Jean-Marc Ayrault, le premier contrat petite enfance a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire indispensable à la réussite de cette politique publique municipale. Il y a 10 ans (nous avons beaucoup parlé ce matin des crèches interentreprises) ouvrait à Atlantis la première crèche interentreprise et intercommunale dans la ville de Saint-Herblain. La Ville de Nantes a répondu favorablement à la demande du GIE et a accepté de revenir sur une habitude qui n'est plus, et je m'en réjouis, qui était de dire qu'il fallait que le mode de garde et le mode d'accueil soient au plus proche du domicile des parents. Ce projet a permis aux salariés du GIE Atlantis – essentiellement des femmes qui travaillent dans la grande distribution – de trouver un mode de garde compatible avec leur rythme de travail et qui respectait bien évidemment le rythme des enfants.

Je me réjouis que ce pacte métropolitain que nous avons voté ce matin permette de renouveler ce type d'établissement. Aussi, je pense qu'il est important qu'effectivement, l'étude de besoins qui est prévue soit lancée à l'échelle de la Métropole où seront présents, bien évidemment, les acteurs classiques de la politique d'accueil de la petite enfance, mais aussi la Chambre de Commerce et les entreprises. Je ne doute pas que cela enrichira l'offre de modes de garde variée qui existe dans notre ville.

Aujourd'hui, dans le cadre de notre délibération, la modernité s'allie avec un projet plus classique. Le projet Adélaïde porté par le groupe Talensac qui ouvrira rue Paul Bellamy, sera une crèche d'application sur le quartier Saint-Félix Hauts pavés, et je ne doute pas que les familles y trouveront une solution de garde adaptée et confortable. Et puis je me réjouis vraiment que l'Île aux enfants, une des plus vieilles crèches associatives de la Ville, accède à des locaux neufs et mieux adaptés à l'accueil et au travail que réalise tous les jours leur équipe.

Par ailleurs je tenais à souligner d'emblée que le projet de l'Île aux enfants s'est déjà investi pour intégrer dans son projet des enfants porteurs de handicap. Je vous remercie.

**VI – 82**

**Mme LE MAIRE** – Merci. Ghislaine Rodriguez.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Pour vous répondre, en essayant d'être un peu plus précise que les dernières conversations que nous avons l'occasion d'avoir, la Ville aide les associations effectivement et étudie avec elles la faisabilité financière de chaque projet. Là, nous nous trouvons dans deux cas différents.

Dans un cas, l'association l'Île aux enfants, comme le rappelait Fabienne Padovani, est un acteur ancien du paysage de la petite enfance sur la Ville de Nantes et qui donc bénéficie comme d'autres associations un peu de la démarche qui a eu lieu sur le dernier mandat, d'accompagnement des associations vers une viabilité financière. Dans ce cadre-là, la Ville a fortement accompagné les associations, y compris sur leurs compétences en gestion, pour les aider à accéder à ce fameux 40 places qui permet une viabilité financière des structures. Il a été fait le choix d'aider les associations qui passaient de 18, 20, 22 places à 40 places, pour un maximum de subvention d'investissement de 200 000 euros.

La crèche Adélaïde est une nouvelle crèche qui vient s'installer. Elle a effectivement également demandé une subvention d'investissement. La limite maximale est aussi de 200 000 euros. Ce n'est pas parce qu'il y a 40 places de créées, supplémentaires, par rapport à l'Île aux enfants, que le choix a été fait de soutenir ces deux projets de la même manière. Je ne sais pas si cela répond un peu plus à la question.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je vais pouvoir mettre aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, Mme Rodriguez.

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 19, intitulé :

*Associations Petite Enfance – Répartition de subventions – Approbation.*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – La délibération 19 concerne l'attribution de subventions à diverses associations qui assurent des services de garde d'enfants, des services de formation des intervenants à domicile auprès des enfants, et un soutien à des associations d'assistantes maternelles.

Il s'agit donc de :

- SOS urgences maman qui permet un dépannage ponctuel de garde d'enfant pour 900 euros,
- l'UDAFAM 44, pour des actions de formation locale à 600 euros,
- l'Association d'aide familiale populaire de Loire-Atlantique qui est, entre autres, partenaire de la Ville de Nantes dans le cadre de l'expérimentation frein à l'emploi menée sur le quartier Nantes Nord, et qui participe également au forum Trouver ma nounou organisé par la Ville une fois par an à hauteur pour cette association de 1 500 euros,
- l'ADEF, à hauteur de 600 euros, une association d'assistantes maternelles qui organise des activités matinales pour les enfants, à hauteur de 300 euros,
- l'association Athénor qui intervient autour d'une programmation artistique dans le cadre des actions passerelles vers l'école qui sont mises en place par la Ville, à hauteur de 5 000 euros,
- l'association Croqu'Notes qui développe des actions d'éveil musical en direction des tout-petits, à hauteur de 1 800 euros.

Il vous est également proposé dans cette délibération d'ajuster la subvention de fonctionnement allouée à l'association Habitat et humanisme pour trois places réservées à des enfants nantais au sein de sa micro-crèche, dédiées aux familles logées et accompagnées par cette association, d'un montant prévu initialement de 12 000 euros à un montant de 6 000 euros, le complément étant pris en charge directement par la CAF.

**VI – 83**

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, Madame Piau.

---

**Mme PIAU, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 20, intitulé :

*Convention d'objectifs n° 2 entre la Ville de Nantes et Nantes Habitat relative à « l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées – Logements bleus » – Approbation.*

**Mme PIAU, Adjointe** – Mme le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet la nouvelle convention de la Ville de Nantes et Nantes habitat sur 2014-2016, sur l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées dans les Logements bleus. Elle concerne bien cette adaptation et elle confirme une politique publique volontariste pour les personnes âgées et qui propose de favoriser le maintien à domicile pour répondre aux souhaits de près de 90 % de ce public. Il est donc important d'adapter les logements, mais aussi l'environnement, en fonction de la perte d'autonomie et pour information, les plus de 65 ans correspondent à 17 % des locataires du parc HLM et 10 % des locataires de Nantes habitat.

C'est pourquoi la convention précédente avait voulu adapter 1 000 Logements bleus et cette nouvelle convention se veut axée sur la veille des Logements bleus, se veut une démarche de qualité. C'est une nouvelle impulsion, une vraie volonté politique. C'est un choix financier aussi mais surtout une capacité en ingénierie. Si hier nous étions plus sur l'adaptabilité matérielle, aujourd'hui nous sommes plus sur l'accompagnement, la dimension sociale. Il faut savoir que 26 % des personnes concernées sont en situation fragile. Il est donc de notre devoir d'avoir cette veille pour lutter contre l'isolement, mais aussi prévenir des mesures d'urgence pour avec des intervenants extérieurs et des soins ponctuels.

Il revient à la Ville de Nantes, grâce au CLIC Nantes entourage, de réaliser cette veille Logements bleus, ce qui signifie une visite d'évaluation globale, soit environ 1 300 visites et 1 150 rendez-vous téléphoniques, et une mission plus de qualité pour un échange plus soutenu, pour trouver des solutions adaptées pour les situations particulières et prioritaires, soit environ 650 échanges.

Pour rappel, ces services sont gratuits pour les locataires pour les plus de 65 ans ou publics proches de cet âge avec des problèmes de mobilité. C'est un effort de la Ville, du bailleur social, en partenariat aussi avec le Conseil général et la CARSAT. De plus, je tiens à préciser que la Ville de Nantes, via son service du logement, accompagnera aussi les demandeurs de Logements bleus avec pour objectif d'augmenter cette pratique aux autres bailleurs.

**Mme LE MAIRE** – Marie-Annick Benâtre.

**Mme BENÂTRE, Adjoint** – Mme le Maire, chers collègues, l'adaptation de la société au vieillissement de sa population est un enjeu qui a déjà fait l'objet de nombreux études et rapports de spécialistes des personnes âgées. La Ville de Nantes s'est engagée pour sa part dans cette démarche visant à maintenir dans leur domicile les personnes se rapprochant de l'âge requis ou ayant des difficultés de mobilité. À l'issue d'une première convention avec Nantes habitat engagée en 2008, aux termes de laquelle 1000 logements bleus ont été adaptés et dédiés aux personnes de plus de 65 ans, cette nouvelle convention d'objectifs vise la période 2014-2016.

Pour les élus communistes, le vieillissement, les questions sociales, les questions de mobilité, la perte d'autonomie qui y sont liées nécessitent une action politique à la hauteur de cet enjeu de

**VI – 84**

société. L'alternative à une entrée en maison de retraite de plus en plus retardée et liée à la dépendance, passe en effet par l'adaptation des logements.

Pour reprendre une formule utilisée par certains spécialistes, « le domicile privé doit devenir une affaire publique ». Ainsi, l'instauration d'objectifs de logements adaptés dans les constructions neuves mériterait une généralisation sur tous les territoires, sous l'égide de l'État. Pour le logement ancien, il faut savoir que 75 % des personnes âgées sont propriétaires de leur logement. Il s'agit donc d'accélérer les dispositifs d'aide au logement adapté sous financement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, voire de transférer aux enfants la capacité de bénéficier du crédit d'impôt de 25 % s'ils assument eux-mêmes les travaux d'adaptation chez leurs parents. Dans le logement social, où le vieillissement des locataires est réel, il est important que tous les bailleurs sociaux intègrent la problématique de l'adaptation dans leur politique.

Cette nouvelle convention d'objectifs avec Nantes habitat va naturellement dans le bon sens. L'autonomie des personnes âgées pose en outre d'autres questions. Elle nécessite une vraie politique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire. Cela passe par le développement de l'activité physique et intellectuelle, des liens sociaux, une alimentation équilibrée, cet ensemble ayant des vertus protectrices.

L'éloignement pour certaines d'entre elles des transports en commun, des services ou des commerces de proximité, mérite à notre sens une politique de veille audacieuse visant à réduire les difficultés liées à la mobilité. L'avenant au Contrat Local de Santé que je vais vous présenter dans la prochaine délibération sera un premier point d'appui, mais les collectivités locales seules, si mobilisées soient-elles, ne pourront résoudre l'ensemble des questions posées par le vieillissement sans une politique de l'État ambitieuse. Ainsi, ne conviendrait-il pas de développer une palette d'établissements plus adaptés que les foyers-logements, qui ne peuvent accueillir que les personnes valides ou peu dépendantes, ou les EHPAD, accueillant les personnes de plus en plus dépendantes ? Le domicile privé peut à cet égard devenir une affaire publique. Je vous remercie de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Yasmine Ghenai.

**Mme GHENAÏ, Conseillère municipale** – Tout d'abord, Mme le Maire, mes chers collègues, je tiens à excuser ma collègue Anne-Sophie Guerra qui ne pouvait pas être présente cet après-midi : je ferai écho à ses propos.

Le programme de Logements bleus, destiné à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et à prévenir les situations d'urgence et l'isolement, répond partiellement à un enjeu majeur du présent mandat et des suivants. Le besoin de logements pour le troisième âge explose en effet en raison des données démographiques connues et de notre souci légitime d'accompagner la population vieillissante. Un coup d'accélérateur s'impose donc d'ores et déjà. Nous l'avons vu lundi en Conseil communautaire. Je n'étais pas là.

Le bilan de notre Programme Local de l'Habitat est plus qu'insuffisant au regard des objectifs que nous avons fixés. Le nombre de 27 places en EHPAD créées en 2013 est ridiculement inférieur aux 500 créations envisagées. Logements bleus, EHPAD : ces solutions qui se complètent ne suffisent de toute façon pas à répondre à l'ampleur de la demande. Il nous faut nécessairement envisager d'autres dispositifs d'appoint.

Notre groupe avait poussé durant la campagne un projet de logements intergénérationnels qui sont une façon de lutter contre l'isolement et de maintenir le lien social au seuil du grand âge. Je pense également au béguinage, système de logements individuels ou collectifs sécurisés et organisés autour d'espaces communs et de services partagés comme la restauration ou les soins.

**VI – 85**

Pouvez-vous nous dire, Mme le Maire, comment vous diversifiez la réponse apportée par notre collectivité à ce grand défi qu'est le logement et la protection de nos aînés ? Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Catherine Piau.

**Mme PIAU, Adjointe** – Vous avez tout à fait raison : il est tout à fait important de diversifier et que cela corresponde au mieux au choix des personnes. C'est pourquoi, quand il y a des domaines d'urgence, nous passons du maintien à domicile vers des EHPAD, mais il y a aussi le système des foyers logements, il y a des logements partagés, il y a les résidences services. Tout ne doit pas non plus être porté par la collectivité, c'est pourquoi nous œuvrons, sur les quartiers, à ouvrir aussi de nouveaux établissements via des actions de promoteurs. Je pense notamment aussi à des partenariats sur l'intergénérationnel. Le prochain en devenir sera au niveau des Dervallières, sur le projet Renoir.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, Mme Benâtre.

---

**Mme BENÂTRE, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 21, intitulé :

*Avenant au Contrat Local de Santé – Approbation.*

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Le Conseil Local de Santé de la Ville de Nantes a été signé le 20 novembre 2012, pour une durée de cinq ans, par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, la Ville de Nantes, la Préfecture et Nantes Métropole. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques du projet régional de santé et s'appuie sur la dynamique et les réseaux de l'Atelier santé ville, le volet santé du CUCS qui aujourd'hui est le Contrat de Ville.

Cet outil de collaboration permet de développer, fédérer et renforcer les actions de santé publique sur le territoire nantais. Les signataires se sont engagés à mobiliser leur partenariat, leurs moyens humains et financiers en faveur des axes stratégiques retenus collectivement : l'observation, l'accès au droit, aux soins et à la prévention des publics vulnérables, la santé mentale, la promotion et la prévention en matière de santé.

Je voudrais vous présenter deux actions qui témoignent du travail partenarial impulsé par le Contrat Local de Santé. La première : en vue de favoriser l'accès au droit et aux soins des publics en situation de précarité ou de vulnérabilité, une coordination santé précarité a été mise en place. Elle a concouru par exemple à la réalisation d'une enquête auprès des usagers des bains-douches municipaux.

Autre travail collectif : celui de l'action menée en collaboration avec le CHU, l'Institut de Formation des Infirmiers du CHU, le centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui vient de se terminer. Il s'agit d'une enquête menée dans 20 lieux nantais auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de plus de 18 ans, soit plus de 900 Nantais et Nantaises, via un entretien de 45 minutes environ, autour des questions de la santé mentale. Cette étude vient de se terminer. Je félicite d'ailleurs la mission de santé publique de la Ville et tous les acteurs qui ont permis cette concrétisation. Cette étude permettra de mieux cibler les actions prioritaires du Réseau santé mentale, fédérer les partenaires, sortir de toute stigmatisation et promouvoir l'instauration d'une psychiatrie communautaire qui proposera aux patients une participation réelle à un travail thérapeutique.

Une restitution publique des résultats de l'enquête sera organisée en 2015. Ce résultat va poser le socle propice à l'évolution du Réseau santé mentale en Conseil Local de Santé Mentale. Au terme de ces deux années d'existence du Contrat Local de Santé, il apparaît nécessaire pour

**VI – 86**

l'ensemble des partenaires d'étendre leur champ d'application à de nouveaux axes stratégiques, les amenant ainsi à six axes : la santé environnementale et le bien vieillir des personnes âgées à domicile, à travers un parcours de santé coordonné.

Par ailleurs, dans l'esprit de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale, le contrat local constituera pour les quartiers prioritaires de la Ville de Nantes le socle du volet santé du Contrat Ville.

Sur la promotion d'un environnement favorable à la santé des habitants qui est une priorité affichée par la Ville de Nantes en ce début de mandat (mais également depuis quelques années avec la mise en place fin 2011 d'un plan d'action d'un plan santé environnementale), je ne vais pas développer puisque Catherine Bassani-Pillot, chargée de la politique santé environnementale, le fera. L'intérêt d'ouvrir le contrat local aux thématiques de santé et d'environnement est multiple. D'une part, les nombreuses actions menées à l'échelle de la Ville seront plus lisibles et valorisées. D'autre part, ce contrat est un levier pour mobiliser l'engagement de l'État sur des actions soit nouvelles, soit déjà menées au sein de la collectivité.

L'action phare de ce volet sera la mise en œuvre en 2015 de la première évaluation de l'impact sur la santé autour du projet d'implantation d'une maison de santé pluri-professionnelle à Bellevue, quartier prioritaire de la politique de la Ville engagé dans l'opération de renouvellement urbain du grand projet de Bellevue dans les communes de Nantes de Saint-Herblain. Cette démarche vise à conjuguer santé et développement durable dans les politiques publiques. La santé ne dépend pas uniquement de l'offre de soins mais d'un grand nombre d'éléments qui vont influencer sur le bien-être d'une population ou d'un individu. L'évaluation de l'impact sur la santé est un outil au service des collectivités pour améliorer la qualité de vie et agir contre les inégalités sociales de santé. Cette démarche porte aussi un enjeu fort de participation des habitants et de tous les partenaires.

Sur le bien vieillir des personnes âgées à domicile, en construisant un parcours de santé coordonné, les enjeux de la construction d'un parcours de santé relèvent de la nécessité de développer des dispositifs de repérage des situations potentiellement fragiles, d'une logique de réseau entre acteurs gérontologiques, pour co-construire des réponses adaptées aux attentes du public et de la coordination des interventions de chaque acteur dans le respect du périmètre d'intervention de chacun.

La Ville de Nantes souhaite mener une expérimentation dans ce sens, d'un parcours de santé avec un objectif de 150 logements occupés par des personnes âgées situées dans l'aire d'influence d'un ou de plusieurs établissements gérés par la Ville de Nantes. L'objectif pour les occupants de ces logements est le renforcement de la synergie des dispositifs existants en matière de logement, de vie sociale et de parcours de santé coordonné.

Je vous remercie, Mme le Maire, chers collègues, d'approuver et d'autoriser la signature de cet avenant.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Mme Bassani-Pillot.

**Mme BASSANI-PILLOT, Conseillère municipale** – Merci. Mme le Maire, chers collègues, le Contrat Local de Santé permet donc de renforcer nos actions de santé publique sur le territoire de Nantes. C'est un levier important, comme l'a dit Marie-Annick Benâtre, qui va permettre de mobiliser l'engagement de l'État sur des actions soit nouvelles, soit déjà menées au sein de notre collectivité. Les élus écologistes et citoyens voteront donc l'avenant qui nous est proposé aujourd'hui.

Nous le voterons d'autant plus volontiers que cet avenant intègre un nouvel axe stratégique essentiel pour nous : l'axe de la santé environnementale. Je souhaite y revenir quelques instants, en tant que déléguée à la santé environnementale.

**VI – 87**

Cet avenant est un progrès pour deux raisons : la visibilité et la prévention.

Tout d'abord, il rend plus lisibles et valorise les actions que la Ville de Nantes a développées dans ce domaine. Quelques exemples : la réduction de l'usage des pesticides, initiée par notre collègue Ronan Dantec, la campagne de mesure du radon dans plusieurs quartiers de la ville, le remplacement des biberons contenant du Bisphénol A, ou encore la signature d'une charte de téléphonie mobile avec les opérateurs, l'une des premières de France, initiée par notre collègue Catherine Choquet.

Toutes ces actions sont regroupées dans un PLASE (Plan Local d'Action en Santé Environnementale), qui est une référence pour les autres villes du Réseau français des Villes santé, il faut le souligner.

Ensuite, cet avenant montre un consensus assez large pour considérer que la politique de santé ne se résume pas au système de soins. Aujourd'hui, toutes les politiques publiques doivent prendre en compte la santé des habitants. La prévention en santé environnementale est la clé pour faire face aux problèmes émergents de *Ces Maladies créées par l'homme* – c'est le titre du dernier livre du cancérologue Dominique Belpomme. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé environnementale est « le principal défi pour le développement durable en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle ».

Nous devons donc aller plus loin dans nos politiques publiques car de nouveaux risques apparaissent, par exemple les perturbateurs endocriniens. Nous sommes face à de nouveaux enjeux de santé publique. D'où l'importance d'aller vers un système beaucoup plus préventif, pour améliorer la qualité de vie de tous, mais aussi pour maîtriser les coûts engendrés par ces nouvelles maladies. Prenons l'exemple de la Ville de Caen. L'Agence de santé locale a mené une étude montrant que le surcoût lié à la mauvaise qualité de l'air atteignait 70 millions d'euros par an.

À Nantes, notre politique de déplacement permet de maintenir un air de bonne qualité, mais n'oublions pas les dangers liés aux particules fines qui sont classées cancérigènes par l'OMS.

Les politiques menées par Nantes Métropole en matière de mobilité ou d'assainissement représentent un budget conséquent. Mais nous pouvons aussi agir avec peu de moyens sur la sensibilisation du public, l'accès à une information fiable, le partage de bonnes pratiques – autant d'actions qui permettent de maîtriser des coûts supportés par tous les acteurs économiques et sociaux. Nous pouvons travailler en synergie avec nos différents partenaires, comme Air Pays de la Loire sur la qualité de l'air, comme l'EDENN sur la qualité de l'eau, et mutualiser nos moyens. Nous pouvons nous appuyer sur de nouvelles lois comme celles portées par le sénateur Joël Labbé sur les pesticides ou par la députée Laurence Abeille sur les ondes électromagnétiques.

Enfin, je voudrais conclure en remerciant les services pour leur implication : la mission santé publique bien sûr, Marie-Annick Benâtre l'a déjà fait, mais aussi la direction environnement et risques et les équipes de quartiers. Je salue leur volonté de travailler en transversalité avec l'ensemble des acteurs, je les remercie pour leur engagement quotidien dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour répondre aux besoins des Nantaises et des Nantais, au plus près des quartiers. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier 22, Mme Benâtre.

---

**VI – 88**

**Mme BENÂTRE, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 22, intitulé :

*Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Nantes et l'Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire – Approbation.*

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – La démarche d'observation de la santé des Nantais a pour objet de mesurer et d'objectiver le niveau des inégalités de santé, mais permet aussi de mieux cibler les actions d'éducation et de promotion de la santé en direction des populations les plus à l'écart de la prévention. Elle participe également à orienter les autres politiques publiques et à diffuser une culture de santé publique sur les territoires prioritaires.

En 2010, un document intitulé « Observation de la santé des Nantais » nous avait permis de déceler des inégalités sur les territoires, des écarts importants en termes d'accès au droit de la santé entre les quartiers de la ville de Nantes et des inégalités encore plus marquées dans les Zones Urbaines Sensibles. C'est ce qui avait permis d'ailleurs de construire le socle des priorités communes du Contrat Local de Santé.

En juin dernier, nous avons décidé collectivement de regarder l'évolution de la situation quatre ans après, et les données viendront enrichir le diagnostic nécessaire à l'avancement du projet de maison pluri-professionnelle sur Bellevue. Deux autres projets sont inscrits au programme de notre mandat politique, sur le quartier Nantes Nord et à l'est de la ville. De nouvelles observations démographiques et sanitaires et des recours aux diagnostics sont donc indispensables pour permettre d'alimenter et ainsi mieux répondre aux besoins de la population. La priorité sera donnée au diagnostic de quartier de Nantes Nord, permettant d'avancer sur le projet de maison de santé pluri-professionnelle pour répondre à la sollicitation des professionnels de santé de ce quartier et rédiger un projet de santé au plus près des besoins.

Par ailleurs, le Conseil régional des Pays de la Loire soutient, comme l'ARS Pays de la Loire, la création des maisons de santé pluri-professionnelles au sein des quartiers dits prioritaires au sens de la politique de la Ville. La Ville de Nantes a ainsi obtenu un financement de la Région à hauteur de 7 973 euros. Cette aide financière finance intégralement l'étude de la démographie médicale sur les quartiers prioritaires autres que le quartier de Bellevue. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Mme Daniel.

---

**Mme DANIEL, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

*Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/International – Approbation.*

**Mme DANIEL, Adjointe** – Mme le Maire, chers collègues, il s'agit des subventions de soutien aux projets internationaux. Je ne vais évidemment pas détailler l'intégralité des subventions mais laissez-moi attirer votre attention sur quelques points.

Premièrement, dans le cadre de l'animation à Cosmopolis, nous allons soutenir un projet autour de la Palestine. C'est un sujet qui préoccupe évidemment beaucoup les associations nantaises et sur lequel il y a beaucoup de demandes de débats, d'animations. Ce sera fait à Cosmopolis l'année prochaine, en 2015.

Nous avons aussi une subvention qui vise à fêter le cinquantième anniversaire de notre jumelage avec Sarrebruck et je vous invite, à partir du 9 janvier, je crois pour une quinzaine de

**VI – 89**

jours, à Cosmopolis, à participer à ces événements qui sont tournés vers la jeunesse et qui ont été préparés par notre jeune ambassadrice de Sarrebruck ici à Nantes.

Sinon, nous avons des échanges et des partenariats autour de projets culturels travaillés entre le pôle relations internationales et la direction de la culture.

Ces subventions s'établissent à un montant total de 17 240 euros. Ensuite, vous avez un volet de 4 000 euros de subventions qui concerne le dispositif de mobilité des jeunes, qui accompagne des jeunes qui portent des projets collectifs à l'international, soumis à l'appel à projets CLAP sur lequel nous travaillons avec Ma-Woury Cissé et Alassane Guissé notamment.

Je vous demande d'approuver ces subventions qui concernent l'international et la mobilité des jeunes.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier 25, M. Junique.

---

**M. JUNIQUE, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

*Associations culturelles – Cinquième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation.*

**M. JUNIQUE, Adjoint** – Mme le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à excuser notre collègue David Martineau qui devait présenter cette délibération. Il est de tout cœur avec nous et bien sûr nous le saluons. Les subventions qui sont proposées dans le cadre de la présente délibération concernent d'une part des avances sur subventions de fonctionnement pour l'année 2015, pour quatre associations : l'Association culturelle bretonne à hauteur de 15 000 euros, Pick-Up production à hauteur de 50 000 euros, le collectif Cultures Bar-Bars à hauteur de 25 000 euros. Je fais un petit clin d'œil à nouveau à Benjamin, le festival s'est très très bien passé à la fin du mois de novembre. Un peu épuisant car il a fait une belle tournée mais en tout cas cela a très bien marché. Et puis également, une avance de subvention sur fonctionnement de Songo à hauteur de 340 200 euros.

La deuxième partie de cette délibération porte sur des aides aux projets et il s'agit notamment d'approuver une aide au projet de 4 500 euros en faveur de l'association Stradivaria pour son projet de premier Concours international de musique ancienne à Nantes et Angers les 16 et 17 mai 2015. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un festival inédit et que ce concours international est destiné aux ensembles instrumentaux dont la moyenne d'âge des membres ne dépasse pas 30 ans, interprétant le répertoire musical des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sur instruments d'époque. J'indique que le jury sera présidé par William Christie, une grande personnalité internationale.

Il s'agit également d'aider un projet d'action culturelle à hauteur de 11 598 euros qui fait suite à la dynamique enclenchée par l'association Frasques, dans le cadre de la création partagée qu'avait menée l'association dans le quartier des Dervallières en 2014. L'association s'est proposée de poursuivre en 2015 son programme d'actions culturelles à destination des habitants du quartier autour de la pratique musicale. J'insiste sur le fait que ce projet s'inscrit à la fois dans le cadre de la politique de proximité culturelle et celui de la réussite éducative.

Vous le verrez également : nous portons le soutien à des projets pour six associations. Je ne vais pas les citer. Simplement un petit clin d'œil à l'Atelier de l'oiseau bègue, ainsi qu'à PaQ'la Lune et à Human Music, qui montrent la diversité des actions et des disciplines.

Enfin, la délibération porte sur le soutien à l'emploi associatif avec deux aides à l'emploi à l'association Get Up et à l'association APO 33.

**VI – 90**

Et puis des aides à l'investissement pour un montant de 15 000 euros pour soutenir Les Carnavaliers et l'association NEMO à hauteur de 15 000 euros, destinées à financer l'achat de matériels nécessaires aux activités de l'association pour préparer et réaliser le carnaval. À vos agendas : les dates seront les 12, 15 et 18 avril prochains. Croyez-moi, compte tenu de l'énergie et de l'imagination que l'on peut connaître chez Les Carnavaliers, cela va être un très beau carnaval.

Il y a aussi un avenant qui est plutôt technique et qui vise à introduire dans la convention avec l'association Songo les modalités du droit de reprise par la Ville du matériel acheté grâce à la subvention d'investissement votée en juin 2014. Il s'agit là de réparer un petit élément technique qui manquait à la convention. Voilà, Mme le Maire.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Rozenn Hamel.

**Mme HAMEL, Conseillère municipale** – Merci. Mme le Maire, chers collègues, par cette délibération, il s'agit d'approuver des conventions et avenants avec des associations et établissements à caractère culturel, ainsi que le versement de subventions. Je ne reviendrai pas sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le spectacle vivant et les échanges qui ont eu lieu ce matin. En nouvel élu, je pensais simplement que cette autorité indépendante avait pour mission de souligner, porter à connaissance et éclairer les différentes politiques mises en place.

C'est pourquoi il me semble que oui, nous pouvons parler, dans le groupe de la minorité, de culture. La diversité des petits lieux culturels tels les cafés culture est une nécessité. Simplement Mme le Maire, vous avez évoqué ce matin votre volonté d'avancer sur ce sujet en accélérant la création des cafés culture et des GIP. Nous avons d'ailleurs voté pour la création de ces GIP. Et dans la suite logique de ce soutien, j'avais porté ma candidature pour y siéger, candidature que votre majorité a déclinée.

M. Seassau, vous demandez au groupe de la minorité de dire ou faire des efforts et comment faire. Simplement, dans une démarche constructive, s'agissant de cette délibération, nous souhaiterions que soit communiqué un compte rendu financier et d'activité annuelle, connaître par exemple le pourcentage de la subvention par rapport au budget global du projet, ou encore veiller à la traçabilité annuelle des subventions, en particulier dans le cadre des conventions triennales.

Et, oui, un objectif de résultat sur le projet et non une demande de ligne artistique. S'agissant par exemple du festival Bar-Bars, ne pourrions-nous pas repenser (sans vouloir paraphraser Mme Bir) le mode des subventions autour du *crowdfunding*, du financement participatif ou de la mutualisation des compétences ?

Enfin, dans le cadre de l'avancement des travaux du Musée des arts, nous souhaiterions un point d'étape. Je vous en remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. M. Junique ?

**M. JUNIQUE, Adjoint** – Non, je n'ai vraiment pas envie de faire de commentaires. Dont acte, Mme Hamel. Concernant le point sur le Musée des beaux-arts, bien entendu je demanderai à mon collègue à ce qu'un point puisse vous être communiqué.

**Mme LE MAIRE** – Juste un élément sur les désignations dans le GIP café culture. J'avais eu l'occasion de vous le dire : évidemment quand c'est possible, au vu du nombre de places proposées, nous ne sommes pas fermés par principe à la représentation de la minorité. De mémoire, il y avait deux places principalement ouvertes dans le cadre du GIP café culture, et de mémoire aussi, ces places ont assez logiquement été attribuées à l'Adjoint en charge de la culture et à l'élu en charge de ce sujet, Benjamin Mauduit, ce qui me paraît une nécessité pour qu'ils puissent assumer correctement la délégation qui leur a été confiée au titre de l'exécutif.

**VI – 91**

Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, M. Junique.

---

**M. JUNIQUE, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

*Politique publique du patrimoine – Subventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Ravalements obligatoires et restaurations – Dispositions diverses – Approbation.*

**M. JUNIQUE, Adjoint** – Mme le Maire, mes chers collègues, la présente délibération comprend trois volets. Il est tout d'abord proposé d'approuver l'attribution de subventions en soutien d'associations participant à la dynamique patrimoniale de notre Ville et il est plus particulièrement proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 3 229,20 euros à l'association Nantes marine tradition afin de participer à la rénovation de la passerelle de veille du navire de guerre Maillé Brézé qui, vous le savez, est classé aux monuments historiques. Je tiens à saluer ici le travail fait par notre collègue Olivier Chateau dans le cadre des relations avec les associations du patrimoine fluvial et maritime.

Le second volet de cette délibération porte sur l'attribution d'une nouvelle série d'aides pour les travaux de ravalement de façade, pour un montant de 37 032,30 euros, selon la répartition mentionnée dans le tableau joint à la délibération. Vous le verrez : il est également mentionné le fait de faire évoluer notre règlement d'aide au ravalement obligatoire et à la restauration. En effet, afin d'harmoniser les bases de subventionnement des trois types d'aide que la municipalité apporte aux propriétaires et copropriétaires (les aides au diagnostic, à la personne et aux travaux), il est proposé de modifier le règlement pour faire en sorte que l'aide au diagnostic soit dorénavant accordée sur une base hors taxes de travaux, selon un taux de subventionnement de 90 % au lieu de 75 %. 90 % désormais au lieu de 75 %, les plafonds de subventionnement définis étant conservés.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous mettons la priorité sur les aides aux diagnostics qui sont précieux pour connaître la bonne identité de l'ensemble des immeubles. C'est aussi cela, la politique du patrimoine. C'est avoir une idée très précise de l'histoire de nos éléments patrimoniaux.

Enfin, le troisième volet porte sur diverses dispositions qui me tiennent à cœur, notamment la demande de renouvellement de l'agrément auprès de l'État pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive. Vous le savez, nous avons créé en 2008 une direction du patrimoine comprenant un service d'archéologie qui est aujourd'hui constitué de quatre archéologues. Cette équipe de la mission archéologique bénéficie depuis le 28 avril 2010, par arrêté ministériel, d'un agrément qui lui permet de réaliser deux types d'opérations préventives :

- la réalisation de diagnostics sur le territoire de la commune (Mme le Maire, ce sont plus d'une trentaine de diagnostics qui ont été réalisés à ce jour sur notre territoire, ce qui montre la dynamique de l'équipe municipale en matière patrimoniale),
- mais aussi, la mission c'est la réalisation de fouilles archéologiques préventives sur le territoire national, exclusivement sur des périodes chronologiques précises qui vont de l'Antiquité à l'époque moderne (depuis 2010, notre service a réalisé quatre opérations de fouille préventive, ce qui montre là aussi la compétence qui est reconnue par notre équipe).

Il s'agit donc, à travers la délibération, d'approuver le renouvellement de l'agrément qui est sollicité pour cinq nouvelles années dans les conditions identiques à celles de l'agrément actuel. Cette partie de la délibération est importante parce que c'est de la théorie. Une autre partie de ce troisième volet porte sur la pratique : il s'agit d'approuver la convention à conclure avec la

**VI – 92**

société Kaufman & Broad en vue de la fouille opérée sur le site d'Auvours par la mission archéologique de la Ville.

Vous savez que dans le cadre de l'opération immobilière d'une centaine de logements, ainsi que de l'implantation d'un écopoint et d'une crèche de 40 places prévue sur le site d'Auvours, un diagnostic archéologique avait été réalisé en février 2014 par la direction du patrimoine de la Ville, et ce diagnostic avait réservé, je dois le dire, une belle surprise pour les archéologues par la mise à jour de sépultures des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles. Ces sépultures sont sans doute plus nombreuses, préfigurant ainsi une nécropole de l'époque romaine d'ampleur ; c'est pourquoi les services de l'État ont souhaité qu'on lance une fouille plus approfondie. C'est donc l'objet du volet de la délibération portant sur l'autorisation à signer une convention avec l'opérateur, l'aménageur. La période de fouilles qui sera entreprise serait du 5 janvier au 13 février 2015, avec une période complémentaire de deux semaines s'il s'avérait nécessaire d'avoir un temps complémentaire.

Enfin, il y a l'approbation de la demande en vue d'une protection supplémentaire au titre des Monuments historiques de divers mobiliers situés en l'église Sainte-Croix. Voilà, Mme le Maire.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, M. Seassau.

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

*Lecture publique et médiathèques – Conventions et avenants – Approbation.*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci Mme le Maire, chers collègues. Une délibération autour de deux avenants et de deux conventions. Les deux avenants portent sur de traditionnelles avances de subventions de fonctionnement qui ont souvent lieu au cours du Conseil municipal de décembre, sur demande écrite de structures, pour leur permettre de faire front au début de l'année, surtout pour les structures employant des salariés.

Il s'agit donc là de Pro Arte Graphica qui est le nom de l'association gérant le Musée de l'imprimerie pour 40 000 euros, et de l'association Le Dernier Spectateur pour un montant de 10 000 euros, association dont je vous recommande de prendre connaissance des travaux formidables liant lecture, écriture et insertion, sous l'égide de l'artiste Christopher Barnett.

Deux conventions ensuite : l'une signée entre la Ville, via la bibliothèque municipale, le Département de Loire-Atlantique et le service pénitentiaire d'insertion et de probation, pour une série d'actions de prêts d'ouvrages, de dons réguliers issus du désherbage. Je veux attirer votre attention sur le fait que dans les 45 000 ouvrages dont nous séparons chaque année, la première solidarité est faite avec les Nantais, les Nantais en situation de détention, mais aussi les bibliothèques associatives et une série d'actions de solidarité internationale. Il s'agit ensuite de permettre la participation de personnes détenues à des manifestations culturelles, de les accueillir dans les médiathèques et d'assurer des interventions régulières au sein des bibliothèques du centre pénitentiaire lui-même.

La deuxième et dernière convention est signée entre la Ville et la revue régionale *303*, autorisant la mise à disposition de 73 clichés d'ouvrage de Jules Verne ou d'objets lui ayant appartenu. En retour, nous disposerons de numéros gratuits de cette revue pour enrichir les collections du musée. Merci de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix cette délibération.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 93

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de :*

*M. Junique pour la subvention attribuée à l'association Pro Arte Graphica.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, M. Seassau.

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 28, intitulé :

*Associations culturelles – Avenants – Approbation.*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Mme le Maire, une série d'avenants, plus nombreux autour encore d'avances de subventions de fonctionnement dont je vous fais la liste :

- le Lieu unique pour 900 000 euros,
- le Centre chorégraphique national de Nantes pour 61 000 euros,
- les Trois Continents pour 100 000 euros,
- l'Association culturelle de l'été pour 150 000 euros,
- le Théâtre universitaire pour 100 000 euros,
- Trempolino pour 362 000 euros,
- le Voyage à Nantes pour 1 800 000 euros.

Une aide au projet exceptionnelle et donc non renouvelable qui arrive de manière tardive pour la prise en charge de la médiation de l'exposition Chaussure liée au Voyage à Nantes cette année, portée par l'association Femmes en fil, à l'école d'architecture. Il vous est proposé d'attribuer 10 000 euros pour financer la médiation qui a eu lieu. Je voulais préciser que les jeunes personnes embauchées étaient issues des quartiers nantais et que contrairement aux autres médiateurs, elles étaient affectées spécifiquement sur ce site.

Un dernier avenant, technique celui-là, concernant Trempolino, puisqu'il s'agit de flécher : un fléchage à 35 000 et un fléchage à 30 000 qu'il s'agit là d'inverser.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Mme Garnier ?

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci Mme le Maire. Simplement pour dire que la délibération que vient de nous présenter M. Seassau correspond à des choix politiques de la Ville que, vous le comprendrez, nous n'aurions pas forcément faits, ou en tout cas pas tous dans leur ensemble. Nous nous abstenons sur cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non participation au vote de :*

- MM. Martineau et Mauduit pour la subvention attribuée au CRDC-Lieu Unique.
- MM. Junique, Martineau, Mauduit, Mme Bocher, MM. Marais, Le Brun, Mme Guerra pour les subventions attribuées au Voyage à Nantes.
- MM. Martineau et Mauduit pour la subvention attribuée à Trempolino.
- MM. Martineau et Mauduit pour la subvention attribuée à l'association des 3 continents.
- MM. Martineau, Mauduit, Junique, Mme Rodriguez pour la subvention attribuée à l'association culturelle de l'été.
- MM. Martineau, Mauduit, Mme Salomon pour le Centre chorégraphique national de Nantes.
- M. Martineau pour la subvention attribuée au théâtre universitaire.

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, M. Nicolas.

---

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 94

**M. NICOLAS, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 29, intitulé :

*Commerce – Quartier Dervallières-Zola : extension de l'ouverture du marché sur la Place des Dervallières – Approbation.*

**M. NICOLAS, Adjoint** – Mme le Maire, chers collègues, j'ai grand plaisir à présenter cette délibération. Nous avons un marché le samedi matin sur la place des Dervallières et nous vous proposons donc une extension de ce marché le mercredi matin. Nous avons envoyé un questionnaire à plus de 500 commerçants. Un grand nombre nous ont répondu. Il en a été sélectionné environ 25. L'Adjoint de quartier Ali Rebouh aura le plaisir d'inaugurer ce marché mercredi prochain. Je vous invite tous à venir faire vos dernières courses avant Noël sur ce marché, mercredi prochain.

**Mme LE MAIRE** – Merci.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, Mme Lefranc.

---

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 30, intitulé :

*Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Merci, Mme le Maire. C'est la délibération concernant le personnel municipal, avec différents points. Les deux premiers points concernent la proposition de renouvellement d'une convention, dans le cadre de la mise à disposition de services entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes. Le premier point concerne le département des ressources numériques et le deuxième concerne la direction logistique du parc des véhicules et engins de la Ville de Nantes. Nous vous proposons de renouveler les conventions pour un an, le temps d'intégrer tous les avenants et le nouveau cadre juridique pour préparer les nouveaux textes qui seront soumis à un prochain Conseil municipal.

Le point numéro 3 est également, dans sa première partie, un renouvellement d'une convention concernant les services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes, communs ou mutualisés, avec une extension de ces services sur deux domaines :

- la direction de la réglementation, de la gestion et de l'espace public, pour mettre en œuvre les décisions relatives aux transferts de pouvoirs de police du Maire de Nantes au Président de l'EPCI, en application des lois MAPAM et ALUR,
- la deuxième extension concerne la mission égalité diversité mixité au sein de la direction générale déléguée à la cohésion sociale.

Cette extension a pour conséquence la création de postes à Nantes Métropole qui donneront lieu à des compensations financières par la Ville de Nantes, comme cela a été plusieurs fois exposé.

Le chapitre 2 de cette délibération concerne l'adaptation du tableau des effectifs, avec 21 transformations qui donnent lieu à des créations de postes et autant de suppressions qui vous seront proposées lors d'un prochain Conseil municipal, 34 suppressions de postes conformément au prévisionnel communiqué à un précédent Conseil et suite à l'avis du Comité Technique Paritaire. Parmi ces 34 suppressions, il y a quatre résorptions de postes à l'occasion de départs des agents.

Le chapitre 3 est un petit point lié aux événements de l'année prochaine. C'est un recrutement de personnel temporaire pour renforcer le service qui organise les élections politiques de mars 2015 et de la fin de l'année 2015 également.

**VI – 95**

Le point 4 : vous avez un certain nombre de points qui concernent la carrière et la rémunération des agents, avec l'ajustement de l'indemnité de contrôle des champignons qui est peut-être une particularité nantaise – les communes limitrophes étaient très surprises de cette mesure, mais nous avons des spécialistes en mycologie qui garantissent, qui assurent le contrôle des champignons sur les marchés.

Vous avez différents points qui sont un peu des points techniques, concernant l'amélioration de certains aspects des rémunérations, comme celui de l'IMR qui est le dispositif de maintien de rémunération que l'on vous propose de lisser.

Lorsque l'on atteint le niveau, l'IMR ayant été supprimée brutalement, nous vous proposons de lisser cela dans le temps. De la même manière, nous vous proposons d'accepter la prise en compte des déplacements professionnels des agents municipaux, d'autoriser le remboursement des dépenses occasionnées sur la base des indemnités kilométriques. Nous vous proposons également d'approuver le remboursement aux frais réels de certaines dépenses occasionnées dans le cadre d'un congé de formation professionnelle, et vous avez dans le texte de la délibération les caractéristiques concernant les frais de restauration et les frais de transport.

Voilà, Mme le Maire.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, 31, Mme Lefranc.

---

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 31, intitulé :

*Dispositif de préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale destinés aux demandeurs d'emploi – Convention avec la région des Pays de la Loire et le CNFPT – Approbation.*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Cette délibération vous propose de pérenniser une convention tripartite entre le CNFPT, la Région des Pays de la Loire, la Ville de Nantes et Nantes Métropole, pour continuer à travailler et à développer ce que nous avons fait sur un mode expérimental de 2009 à 2014, qui était l'égal accès pour tous à la fonction publique. Nous l'avons développé avec plusieurs axes : la sensibilisation sur la fonction publique, l'aide à la formation pour la préparation des épreuves écrites et orales des concours, et l'accompagnement des candidats aux concours. Nous vous proposons, étant donné le succès de cette expérience, de la pérenniser sur une convention de trois ans.

**Mme LE MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier 32, Mme Lefranc.

---

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 32, intitulé :

*Transactions foncières diverses – Approbation.*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – La délibération sur les transactions foncières est relativement légère, vous allez le voir, nous allons passer assez rapidement. Pourquoi ? Parce que ce sont vraiment des transactions à la marge.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 96

La première concerne la désaffectation et le déclassement du domaine public communal concernant certaines parcelles. Pourquoi faire cela ? Nous sommes obligés de faire un déclassement préalable car le domaine public n'est pas aliénable. Si on ne le décline pas, on ne peut pas le céder. C'est l'objet des deux premiers paragraphes de cette délibération.

Ensuite, vous avez des transferts, c'est assez classique, à titre gratuit à Nantes Métropole de diverses parcelles. Vous avez également la constitution de servitudes au profit du réseau de transport d'électricité, et pour le passage d'une ligne aéro-souterraine sur le quartier de Saint-Joseph. Vous avez également le transfert de gestion entre la Ville et le CCAS.

C'est la modification du procès-verbal de transfert au CCAS par la mise à jour de la liste des immeubles nécessaires à l'exercice de ses compétences. Nous le faisons chaque année en fonction de l'évolution des immeubles. Vous avez le détail, avec le retrait de la maison qui a été restituée par l'AISL au 61 chemin de la Boisbonnière, le retrait de l'EHPAD Ma Maison – vous avez sûrement la mémoire de ce dossier que nous avons abordé plusieurs fois en Conseil municipal.

Enfin, vous avez un nouveau paragraphe sur les servitudes au profit d'ERDF. Vous avez une correction concernant la ZAC Pilleux. C'est la correction d'une erreur sur les parcelles, sur le Conseil municipal du mois de juin. Nous avons préféré le repasser en Conseil pour être sûrs que ce soit bien corrigé.

Enfin, vous avez sur le dernier paragraphe la cessation à titre gratuit à la Région des Pays de la Loire des parcelles foncières sur lesquelles a été construit le nouveau lycée de Nantes.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Alain Robert.

**M. ROBERT, Adjoint** – Mme le Maire, mes chers collègues et plus particulièrement notre collègue Hervé Grélard qui discutait avec sa voisine (je me permets d'attirer son attention), cela n'a rien de méchant, c'est simplement pour attirer son attention par rapport à ce qu'il disait ce matin sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du 44 rue d'Allonville. C'est la délibération. Vous y verrez que la Ville vend un terrain au groupe CIF Coopérative pour construire 32 logements, dont six maisons de Ville exclusivement en accession abordable à la propriété, pour un montant aux alentours de 2 200 à 2 400 euros le mètre carré TTC pour les acquéreurs. J'attire votre attention sur cette délibération qui démontre que quand nous en avons l'opportunité, nous vendons des propriétés communales à des opérateurs du logement abordable pour faire de l'accession à la propriété sur des quartiers où il n'y en a pas forcément.

**Mme LE MAIRE** – Merci. M. Grélard.

**M. GRÉLARD, Conseiller municipal** – Comme nous sommes cohérents, nous voterons cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Alors avec plaisir, je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - M. Chateau.

---

**VI – 97**

**M. CHATEAU, Conseiller municipal**, donne lecture de l'exposé n° 33, intitulé :

*Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Convention – Approbation.*

**M. CHATEAU, Conseiller municipal** – Merci, Mme le Maire. Je vais donc vous éviter la lecture exhaustive des 15 pages de la délibération et des annexes. J'aurai pitié. Juste pour vous indiquer que la délibération est composée de trois parties.

D'abord, une première partie sur le lancement de consultation notamment liée au fonctionnement et aux travaux. Une deuxième partie concernant la signature de marchés, en conformité avec les décisions prises en commission d'appel d'offres, et une troisième partie sur des modifications de dispositions liées au groupement de commandes auquel la Ville de Nantes participe.

Sur la première partie, s'agissant de l'approbation de lancement de consultation, cela concerne d'abord les fonctionnements et travaux sur la fourniture d'outillages, d'équipements techniques et de consommables divers puisque le marché arrive à échéance au mois de juin 2015. J'en profite d'ailleurs pour saluer le PMA notamment, qui utilise beaucoup ces fournitures, qui a fêté ses 25 ans, et l'ensemble de ses 240 agents. Je salue l'ensemble des élus qui ont participé à cet anniversaire, et qui ont salué le travail et la diversité du travail et des métiers représentés au PMA notamment. C'était la première partie.

La deuxième concerne la bibliothèque de la Manufacture des tabacs qui doit subir des travaux. Ces travaux se dérouleront à partir de juin 2015, pour une durée de sept mois. La bibliothèque sera fermée pendant cette durée de travaux. À noter que les équipes seront réparties sur les autres établissements. Le coût global de l'opération est évalué à 820 000 euros, dont sur la partie travaux 760 000 euros.

Ensuite, cela concerne le patrimoine scolaire du premier degré : petite enfance, jeunesse, santé, associatif. C'est le programme de travaux d'entretien durable pour 2015. Cela contribue notamment à la réussite éducative, nous en avons beaucoup parlé aujourd'hui, mais évidemment le travail d'entretien de nos écoles en fait partie. Cela va de la réfection des cours, de la réhabilitation des sanitaires, de la mise en sécurité électrique, de la pose de plafonds suspendus, de la réfection des étanchéités, de la réfection des peintures, du ravalement des façades, du raccordement aux réseaux de chaleur, à la transformation des chaufferies, à la modification d'équipements, au remplacement de menuiseries et à la réfection des couvertures. Vous avez la liste des groupes scolaires concernés à chaque fois.

Point suivant sur les travaux de mise en accessibilité : cela concerne cette fois-ci le groupe scolaire Port Boyer et Chêne d'Aron. Le coût global de l'opération est de 750 000 euros TTC s'agissant des travaux pour le groupe scolaire Port Boyer, et de 600 000 euros pour le groupe scolaire Chêne d'Aron. Nous sommes dans le cadre du programme global d'accessibilité des écoles, sachant que fin 2015 nous aurons donc atteint les objectifs d'une école accessible par quartier, qui étaient les objectifs que nous nous étions fixés.

Point suivant sur les groupes scolaires avec une mission de maîtrise d'œuvre relative aux programmes de travaux d'entretien durable pour la période 2015 à 2018. Il s'agit de marchés à bons de commande. À titre indicatif, l'ensemble des travaux qui ont été réalisés pour 2014 s'élevaient à 4 500 000 euros. Les dépenses correspondantes seront financées dans le cadre des crédits dont l'inscription figurera évidemment dans les propositions budgétaires 2014-2018. Vous avez le détail.

La deuxième partie de la délibération concerne les autorisations de signature, notamment sur l'acquisition de micro-ordinateurs et de périphériques pour les écoles publiques. C'est un marché passé auprès de la société SARL P44 Pentasonic, pour un montant de 1 440 734,25 euros.

**VI – 98**

L'opération suivante est la mise en œuvre, nous l'avons évoqué tout à l'heure, des animations et du plan Chantier plan job. C'est l'association Léo Lagrange Ouest qui a été retenue, pour un montant de 724 372,80 euros. C'est passé en commission d'appel d'offres.

Troisième point de la délibération : cela concerne le groupement de commandes pour Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS, l'École des beaux-arts. C'est un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes et sur l'extension du périmètre des familles d'achat de produits. Vous avez la liste complète des différents produits concernés. Je vous laisse en prendre connaissance.

Enfin, point suivant : le groupement de commandes Ville de Nantes CCAS et le Service Départemental d'Incendie ainsi que Nantes Métropole, pour la commande et l'acquisition de véhicules et de carburant. C'est une convention qui arrive à échéance au 31 décembre 2014, qu'il convenait de renouveler. Voilà, sur l'ensemble de cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Merci. M. Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci Mme le Maire. Très vite : je ne voudrais pas laisser mon collègue Château oublier de saluer 120 personnes. Si je ne me trompe pas, au PMA il y a 360 personnes et non pas 240. Nous sommes juste avant Noël, il vaut peut-être mieux tous les saluer en même temps, si je ne me trompe pas. C'est tout.

**Mme LE MAIRE** – Très bien. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier suivant, M. Bolo.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 34, intitulé :

*Finances – Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Lancement d'une nouvelle activité de monnaie complémentaire dénommée « SoNantes » – Dotation de la société par actions simplifiées « SoNao » – Information.*

**M. BOLO, Adjoint** – C'est généralement là que la vidéo ne marche pas, alors que lorsque nous avons essayé tout marchait très bien, mais je suis sûr que cela va arriver. Avec du son, ce serait encore mieux.

**Mme LE MAIRE** – Je propose que nous passions les dossiers qui vont suivre, le temps de récupérer le son.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 37, intitulé :

*Loire-Atlantique Développement SELA – Prise de participation au capital de la SAS Air Watt Energy – Approbation.*

**M. BOLO, Adjoint** – Le temps que nous récupérons le son, voulez-vous que je vous parle de la prise de participation au capital de la SAS Air Watt Energy ? Qui a donné lieu, au Conseil communautaire, à un débat j'avoue un peu surréaliste. Je vais présenter de quoi il s'agit.

Le Département de Loire-Atlantique, depuis une dizaine d'années, s'efforce de soutenir des projets d'énergie renouvelable dans l'ensemble du département, notamment des projets de parcs éoliens. Pour ce faire, il a mandaté sa structure départementale, la SELA, société d'aménagement bien connue (qui, je le précise au passage, est dans une santé financière assez resplendissante donc assise sur un matelas de fonds propres tout à fait remarquable), il utilise la SELA comme bras armé de participation et de soutien à ces parcs éoliens. Pour chacun des projets, il y a un montage financier particulier et pertinent en fonction de l'équipe de montage,

**VI – 99**

faisant appel souvent d'ailleurs à des financements participatifs et à des managements participatifs de projets qui allient l'esprit qui préside aux parcs éoliens à la production d'énergies renouvelables.

La SELA, pour soutenir le projet d'un parc éolien à Sainte-Pazanne, a envisagé de prendre une part en capital dans la société qui a été montée pour exploiter et gérer, porter ce projet de parc éolien. Je précise que nous avons à donner notre feu vert, alors que pas plus Nantes Métropole que la Ville de Nantes n'est impactée pour un seul centime sur cette affaire, ni maintenant, ni (je le précise) dans l'avenir, puisqu'il faudrait, pour que nous soyons impactés, que notre responsabilité soit mise en jeu sur notre part de participation au capital de la SELA qui est quand même de quelques pour cent sur la base du montant confié par la SELA à cette société montée pour exploiter le parc éolien de Sainte-Pazanne, c'est-à-dire quelques clopinettes.

Nous y avons passé une demi-heure au Conseil de Nantes Métropole. Je vous suggère de ne pas y passer une demi-heure non plus, puisque c'est simplement parce que nous sommes actionnaires de la SELA que la SELA ne peut pas faire cela sans notre accord, et somme toute c'est bien normal.

Je vous propose de donner notre accord au Département pour lancer cette opération, sachant que, puisque des angoisses particulières se sont fait jour, je suis tout à fait prêt à transmettre le tableau du plan d'affaires, autrement dit *business plan*, du projet de Sainte-Pazanne Air Watt Energy qui a été établi par la SELA avant d'envisager une prise de participation au capital. Ce *business plan* qui vaut ce que valent tous les *business plans*, quand il vous dit qu'en 2030 ce sera tel montant, c'est un peu lire dans l'avenir mais en tout cas il est tout à fait sérieux, cohérent, crédible.

Donc je vous rassure : nous pouvons autoriser la SELA à investir quelques dizaines de milliers d'euros dans cette société Air Watt Energy sans risquer rien pour le budget de la Ville de Nantes. En revanche, nous ferons beaucoup pour le développement de l'éolien en Loire-Atlantique.

**Mme LE MAIRE** – Merci. M. Richard.

**M. RICHARD, Conseiller municipal** – Oui. Très rapidement sur la question, juste pour vous dire qu'avec le *business plan* nous aurons les informations a posteriori. Nous avons effectivement plus d'informations : vous avez reconnu nos remarques de lundi, mais du coup, n'ayant pas la totalité de ces informations et sans entrer dans les détails (là nous sommes dans un problème de forme plus que de fond), nous ne voterons pas cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Jean-Jacques Moreau.

**M. MOREAU, Conseiller municipal** – Merci. Mme le Maire, chers collègues, M. Bolo, effectivement pas mal de rappels, mais par rapport à ce qui s'est passé en Conseil communautaire, je voudrais quand même signaler que la SEM Loire Atlantique Développement SELA a décidé de participer au capital de la Société par Actions Simplifiées, la SAS Air Watt Energy. La Ville, après le choix du Conseil général, doit adopter cette démarche visant à mettre en service un nouveau parc éolien, et n'est consultée qu'au titre de ses 1,77 % de participation au Conseil d'administration de la SELA.

Nous le savons bien : c'est le Grenelle de l'environnement qui fixe à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2020. Au-delà, ce Grenelle est-il assuré ? L'enjeu est de constituer une filière industrielle française et de conquérir une position de leader dans l'industrie des énergies éoliennes. Nous évoquons ainsi la création de 10 000 emplois. En l'occurrence, le choix d'investir 14,6 millions d'euros dans ces éoliennes n'est pas en soi contestable. La participation de la SELA nous est présentée comme nécessaire pour le financement du projet à la demande du développeur. C'est bien ce sur quoi le bât blesse. La dérégulation du marché de l'énergie en Europe fait aujourd'hui qu'un marché extrêmement

**VI – 100**

juteux se développe sur le dos principalement du fournisseur d'énergie EDF, laquelle entreprise doit racheter cette énergie. J'en ai donné les chiffres au Conseil communautaire lundi. Les conséquences, d'une manière générale, par an et par ménage de ces montages financiers ne sont pas neutres.

Aussi, les élus communistes reconnaissent l'importance de contribuer au financement de la diversification des sources d'énergie. Après avoir reconnu cela, il convient quand même de modérer notre optimisme quant à ces montages financiers extrêmement juteux pour les opérateurs privés assez peu scrupuleux. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons dans cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Ronan Dantec.

**M. DANTEC, Conseiller municipal** – J'ai écouté les propos de Jean-Jacques Moreau, mais il a dit deux choses qui me semblent un peu contradictoires. Si le projet est dangereux financièrement parce que nous n'avons pas de visibilité, dans ce cas-là il ne peut pas être extrêmement juteux pour les investisseurs. Or, dans la même intervention il y a eu les deux.

En fait, aujourd'hui, deux choses. D'abord sur ce genre de projet, si nous sommes au stade de l'investissement, c'est-à-dire que nous avons une contractualisation sur un prix garanti, donc même à 2030 nous avons une visibilité extrêmement claire des valeurs de vente. Ce que nous n'avons pas finalement en 2030, c'est le prix des productions électriques qui ne sont pas renouvelables. C'est celle-là, la vraie inconnue pour 2030. Sur l'éolien aujourd'hui, je sors d'un rapport parlementaire au Sénat sur le coût de l'électricité : on sait que le coût de l'éolien au mégawatt sera entre 70 et 75 mégawatt. Nous le connaissons. En revanche, nous ne connaissons absolument pas les autres productions, soit thermiques parce que sur le fossile aujourd'hui c'est le yoyo, cela n'a échappé à personne, soit sur le nucléaire qui était la part principale. Or, en 2030, nous aurons dépassé les 40 ans pour le gros du parc.

Soit nous serons dans un investissement massif pour permettre sa prolongation (et nous parlons aujourd'hui d'entre 1 et 3 milliards d'euros par tranche : multiplié par 50 tranches, cela fait 150 milliards, c'est énormément d'argent et ce sera donc un mégawatt très cher), soit ce sera de l'EPR. L'EPR aujourd'hui, son prix de vente est dans les 120 euros le mégawatt, sur le modèle anglais. Ce qui veut dire que si nous voulons justement avoir une électricité pas chère pour les Français à horizon 2030, il est urgentissime d'investir notamment dans l'éolien qui est aujourd'hui, en termes de maîtrise des coûts, le coût le mieux maîtrisé, surtout l'éolien terrestre.

C'est donc bien l'intérêt des Français et des habitants de la Loire-Atlantique que nous investissions dans l'éolien.

Faut-il remplir ? Je ne sais pas si nous avons quand même la vidéo qui arrive.

**Mme LE MAIRE** – Non, M. le Sénateur, nous vous remercions, nous pouvons passer au dossier suivant.

**M. DANTEC, Conseiller municipal** – Je crois que c'est un bon exemple de ce que nous pouvons faire aujourd'hui en termes d'ingénierie financière. Le développement du renouvelable passera par les territoires et la mobilisation des outils des territoires, notamment de leurs SEM. Cela peut être un bon exemple de ce que nous pouvons faire sur le photovoltaïque adossé à nos propres SEM pour développer de l'emploi et de la production énergétique sur nos territoires. Je vous remercie.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 101

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je vous propose donc que nous revenions à la délibération pour la voter, de manière assez prosaïque. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve (avis contraire du « Groupe d'union de la droite et du centre » - 13 votes ; 6 abstentions au sein du groupe « Nantes a de l'avenir - M. Seassau, Mme Benâtre, M. Moreau, Mmes Blin, Favennec, M. Salecroix).*

*Non participation au vote de :*  
*- Mme Guerra.*

**Mme LE MAIRE** - Je vous propose que nous revenions à la délibération 34.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 34 (suite), intitulé :

*Finances – Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Lancement d'une nouvelle activité de monnaie complémentaire dénommée « SoNantes » – Dotation de la société par actions simplifiées « SoNao » – Information.*

**M. BOLO, Adjoint** – On me dit que le son est revenu, pour des raisons aussi mystérieuses qu'il avait disparu. Acceptons-en l'augure.

*Une vidéo est diffusée.*

Vous avez compris l'esprit. Conformément à la loi, puisque le Crédit municipal de Nantes, établissement public dont nous sommes seul actionnaire, est porteur de ce projet de monnaie locale et que cela constitue pour lui une activité nouvelle, nous nous devons d'en informer le Conseil municipal et rapidement de vous faire une présentation de ce projet. Vous voyez sur les sigles qui figurent qu'il est soutenu par un programme européen Interreg IV qui s'appelle le CCIA (*Community Currencies In Actions* en anglais). Nous avons développé, durant le travail sur ce projet, des coopérations tout à fait intéressantes avec d'autres projets, parfois qui sont des monnaies temps, parfois qui sont des monnaies de quartiers, dans plusieurs pays européens.

Alors, qu'est-ce que cette idée de monnaie complémentaire ? Souvenons-nous que déjà en 2006, l'idée d'une monnaie complémentaire figurait dans l'Agenda 21 de Nantes Métropole mais n'avait pas été retenue comme action prioritaire. En 2008, quand la crise financière est arrivée ainsi que celle de 2011, nous nous sommes dit : « Mais qu'est-ce qu'une collectivité peut faire, dans les cas où une crise financière vient menacer le financement de l'économie, dans le cas où la financiarisation de l'économie et la spéculation sur la monnaie devient un poids pour les échanges alors que la monnaie a été faite au départ pour favoriser et fluidifier les échanges ? » Nous sommes repartis sur l'idée de cette monnaie complémentaire qui a été étudiée et travaillée avec un spécialiste de l'histoire monétaire qui s'appelle Massimo Amato, qui est un professeur italien associé à l'université Bocconi de Milan, qui nous a beaucoup aidés dans la première phase de ce projet.

Donc, nous avons établi ce projet de monnaie complémentaire nantaise qui est une nouvelle monnaie complémentaire à l'euro (il ne s'agit en aucun cas de le remplacer, c'est important), proposée à tous. C'est une offre que nous faisons à l'ensemble du territoire métropolitain, entreprises et citoyens, et qui a trouvé son nom à l'issue d'un concours où plus de 800 propositions ont été déposées. Son nom a été choisi en 2013, c'est la SoNantes.

La co-construction s'est faite avec des citoyens nantais représentants du monde économique, des syndicats, des associations, des structures de formation, la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le Crédit municipal bien sûr, mais aussi la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Je l'ai dit : c'est un projet accompagné par un partenariat européen.

**VI – 102**

La monnaie complémentaire nantaise, plus qu'une monnaie que l'on émettrait avec des pièces ou des billets et qui préexisterait aux échanges, c'est un système de compensation multilatérale de créances et de dettes réciproques entre les différents participants. Autrement dit et pour employer une image peut-être plus parlante, il s'agit d'un système de troc multilatéral où les participants au système se font confiance entre eux et se font mutuellement crédit pour comptabiliser, gérer et fluidifier leurs échanges.

Sa gestion par une filiale du Crédit municipal de Nantes ne relève pas du Code monétaire et financier, parce qu'elle ne donne pas lieu à des mouvements de fonds en euros. C'est en tout cas l'avis que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution nous a donné enfin le 4 décembre 2014, après avoir étudié avec nous pendant presque deux ans notre agrément comme système de paiement. Au bout de deux ans, l'ACPR qui nous avait demandé de créer la filiale, qui nous a demandé et qui a demandé au Crédit municipal un travail considérable de peaufinage du projet dans ses moindres détails, nous a finalement répondu au début du mois que tout cela n'avait pas lieu d'être, que nous n'avions pas d'agrément et que nous ne relevions pas du Code monétaire et financier. Nous en avons pris acte, c'est ce qui me permet de vous présenter aujourd'hui officiellement ce projet.

La monnaie complémentaire, au cœur de son système il y a l'échange de biens et de services, qu'il s'agit de faciliter. Nous sommes bien dans le registre à la fois de la solidarité mais aussi du développement local. Elle sera utilisable par les acteurs économiques du territoire, de la micro-entreprise aux citoyens en passant par les TPE, les artisans, les associations. Elle est appelée à jouer un rôle significatif dans les échanges locaux car il s'agit bien de soutenir le développement économique et durable sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Alors, nous avons un projet extrêmement spécifique. « Il est très novateur », nous a dit l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Nous en sommes plutôt ravis. Il est novateur parce qu'il regroupe les caractéristiques somme toute de beaucoup de projets de monnaie locale complémentaire qui poussent un peu partout en France et en Europe, mais en ayant l'ambition d'allier les qualités et spécificités de beaucoup d'entre eux. Il est territorial comme l'Eusko au Pays basque, même s'il n'a pas les mêmes ressorts identitaires. Il est territorial comme le Bristol pound dans la ville anglaise de Bristol, même si la défense du petit commerce contre les grands groupes n'est pas son objet principal et premier.

Il se veut outil à disposition de tous les projets type échanges locaux de savoir (les SEL), etc., les échanges solidaires, tous les projets fondés sur une consommation éthique où l'on retrouve le sens de l'échange économique. Il est donc adapté à l'ensemble de ces projets et il les regroupe en fait tous. Il est également inspiré des monnaies à vocation purement économique que peut être le WIR en Suisse, adossé au franc suisse, et que peuvent être également les systèmes dits de Barter, c'est-à-dire les échanges non monétaires entre entreprises comme le RES en Belgique.

Tout un territoire est concerné. C'est une unité de compte ancrée à l'euro : une SoNantes égale un euro. Il ne sera évidemment pas question de pouvoir spéculer ni sur ce point ni sur les autres. Les échanges se feront uniquement de manière dématérialisée à partir d'Internet, par Smartphone, par tablette, carte bancaire ou même par SMS tout simplement. Elle sera évidemment virtuelle puisqu'aucun billet ni pièce ne sera émis, et l'annuaire des entreprises adhérentes et leurs bons plans, leurs promotions réservées aux utilisateurs de la SoNantes, seront consultables.

Toute sa valeur réside dans l'échange. Elle ne peut pas se thésauriser, elle ne rapporte aucun intérêt. C'est une monnaie qui est faite pour être dépensée. Elle est faite pour circuler le plus vite possible et il est démontré que ce type de monnaie, notamment le WIR en Suisse, circule quatre à six fois plus vite que l'euro. C'est-à-dire que l'euro qui sert aussi de monnaie de réserve, qui sert aussi de monnaie d'épargne : 95 % des mouvements financiers concernent

**VI – 103**

plus la spéculation que l'échange de biens et de services, c'est-à-dire l'économie réelle. Les monnaies locales, dès lors qu'elles ne concernent que l'économie réelle et qu'un territoire donné, circulent beaucoup plus vite et donc sont beaucoup plus efficaces pour développer les échanges et donc pour développer la richesse et développer la croissance.

Elles créent un espace de confiance puisque, je l'ai dit (et c'est pour cela que nous pensons qu'à Nantes nous pouvons réussir un projet de ce type), il faut avoir un esprit coopératif, il faut avoir un esprit collaboratif, il faut avoir la fierté de son territoire et il faut avoir la volonté de le développer ensemble. C'est pour cela que les chambres consulaires par exemple sont venues assez spontanément avec nous dans ce projet, parce que ce projet a bien l'esprit nantais : elle est là pour faciliter les échanges et soutenir la dynamique économique locale.

Comment cela marche ? Pour ce diagramme, les écrans ne sont pas tout à fait encore assez grands. Grosso modo, vous voyez une entreprise en haut, nous allons l'appeler la CNEC, qui commande des plateaux-repas à une entreprise qui s'appelle Dolce Vita, qui elle fait de la cuisine, se fournit en légumes chez BioNed. BioNed externalise sa comptabilité à la CNEC qui est une entreprise de services et d'expert-comptable. Nous voyons là se dessiner un premier circuit d'échange entre ces différentes entreprises qui pourra être enrichi par le fait que Leila, le rond rouge en haut à droite, expert-comptable, a ouvert comme citoyenne un compte en SoNantes et va pouvoir, comme elle est salariée de la CNEC, recevoir (sur son volontariat bien sûr) une prime en SoNantes qui lui aura été donnée par son employeur.

Elle pourra ainsi faire appel aux services de Bruno, paysagiste, qui lui fera son jardin. Il se trouve que Bruno fréquentera le restaurant Dolce Vita. Vous voyez là aussi qu'un circuit économique complet, évidemment schématisé, s'est créé, et que la boucle ainsi est bouclée. Si tous ces échanges sont économiquement équilibrés et dans une masse importante d'échanges, ils tendront en permanence vers l'équilibre. Vous aurez des gens qui auront des comptes qui tendront en permanence vers le zéro, un système de compensation globale qui lui aussi tendra en permanence vers l'équilibre. De la richesse aura été créée, comme dans n'importe quel échange économique. Pourtant, aucun euro n'aura été utilisé, donc cela n'aura affecté la trésorerie d'aucun de ses participants.

Comment adhérera-t-on ? Vous voyez : il suffit d'ouvrir un compte SoNantes auprès de la filiale dédiée du Crédit municipal et ce sera d'une démarche d'autant plus simple que comme nous sommes libérés des poids réglementaires de l'agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, on pourra adhérer au système de manière extrêmement facile.

On ne risquera rien d'autre que la mise de cotisation de départ qui sera de quelques euros. Je n'ai même plus le chiffre en tête mais je crois que ce sont cinq euros pour les particuliers et à partir de 20 euros pour les entreprises, selon leur taille. Donc on pourra lancer ce système, fondé sur la confiance et la coopération entre acteurs.

Quels avantages cela va-t-il avoir ? À quoi sert cette affaire-là ? Pour les entreprises, cela peut diminuer les frais de financement de leur trésorerie pour acheter les biens et les services, pour payer des compléments de rémunération, voire une partie du salaire, évidemment sous réserve de l'accord du salarié. Évidemment, toutes les opérations libellées en SoNantes n'auront pas recours à la trésorerie de l'entreprise. Nous savons, et c'est pour cela que les artisans et commerçants nantais sont extrêmement intéressés par notre projet, que la question de la trésorerie est fondatrice et essentielle pour des artisans et des commerçants, tout simplement parce qu'en SoNantes, le paiement est immédiat. Il n'y a pas trois mois de délai entre la prestation que l'on a faite et le paiement. Dès que vous avez comptabilisé l'échange, le crédit dont vous bénéficiez sur votre compte en SoNantes est réutilisable auprès des autres membres du système.

**VI – 104**

Cela génère de la croissance, y compris parce que toutes les entreprises ont des marges de développement et des capacités de développement inexploitées. Le système de monnaie locale permet d'aller les chercher. Cela développe un réseau local entre entreprises et naturellement, cela contribue à un développement durable puisqu'il est libéré de tous les éléments spéculatifs et de tous les éléments de charges financières qui pèsent sur les entreprises.

Pour les citoyens, l'intérêt est citoyen. Il s'agit d'abord d'intensifier ou de faire évoluer ces achats auprès des entreprises locales, avec la certitude que tout paiement qui sera fait grâce à la monnaie locale sera réinvesti localement et pas ailleurs. Il s'agit bien d'une volonté de développement local. Ce n'est pas un développement local pour se replier sur soi-même puisque là encore, cela permettra de libérer les euros pour d'autres opérations qui ne peuvent pas se faire en monnaie locale. C'est évidemment une part très importante et naturellement, tous les impôts, toutes les charges sociales, tout ce qui relève du système étatique continue à être payé tout à fait normalement en euros. Il n'y aura aucune espèce d'impact sur le plan social et fiscal en raison de l'utilisation de ce système. Il est parfaitement neutre.

Donc, on pourra régler en monnaie locale certains services publics locaux, ceux qui sont gérés sous forme de comptabilité privée puisque le Code monétaire et financier ne nous permet pas encore de faire participer la comptabilité publique aux monnaies locales. Mais on pourra, avec la monnaie locale, acheter un ticket de bus, on pourra se garer dans les parkings de NGE, on pourra payer certaines prestations du Voyage à Nantes, on pourra (pourquoi pas, à moyen terme) régler, parce que je crois que ce n'est pas encore tout à fait conclu, les centres de loisirs de ses enfants à l'ACCOORD.

On pourra faire un certain nombre d'opérations, y compris payer une partie de ses charges locatives à son bailleur social. Nous avons mobilisé l'ensemble des entreprises du groupe Ville et Nantes Métropole pour participer à cette opération.

Évidemment, cela permet une construction individuelle et collective du dynamisme économique du territoire. Je pense que les participants y seront très sensibles. Je vais prendre un exemple. Une entreprise adhérant au système SoNantes reçoit une proposition d'un client potentiel qui lui dit : « J'accepte ton devis, je fais affaire avec toi, à condition que tu acceptes de prendre 20 % de la facture en SoNantes parce que j'en ai à dépenser, alors que d'habitude tu ne prends que 10 %. » L'entrepreneur peut parfaitement se retourner vers ses salariés pour leur dire : « Nous avons un gros contrat qui vient, accepteriez-vous des SoNantes en partie, comme future prime de Noël, étant entendu que vous pourrez naturellement la dépenser facilement ? »

Parce qu'avec la monnaie locale, en fait on réagit avec à l'inverse de ce que l'on fait habituellement. D'habitude, quand on veut acheter quelque chose, on vérifie que l'on a assez de sous dans son portefeuille avant de l'acheter. Là, avec la monnaie locale, avant d'en accepter en règlement d'un service, d'un salaire ou de quoi que ce soit, on vérifie que l'on aura bien la capacité de le dépenser. Une monnaie que vous recevez sans pouvoir la dépenser serait de la monnaie de singe. En revanche, si vous avez l'assurance qu'une dépense courante que vous avez à faire pourra être faite en SoNantes, vous allez pouvoir en confiance (parce que la confiance est à la base de tout le système monétaire) recevoir une partie de SoNantes, et jamais plus que ce que vous pourrez en dépenser.

C'est cela qui fait la sécurité du système et c'est cela aussi qui fait la rapidité de la circulation monétaire : on accepte de la monnaie locale que l'on va être en capacité de dépenser immédiatement, et contribuer ainsi au développement économique du territoire.

C'est un nouvel outil d'échange, une solution tout à fait innovante de développement. C'est un réseau d'adhérents qui sera tout à fait dynamique, basé sur la cohésion et la confiance, ce qui ressemble tout à fait à notre territoire, et c'est le fruit d'une co-construction active entre citoyens, représentants du monde économique, collectivités publiques et institutions nantaises puisque nous avons réuni un atelier citoyen qui a beaucoup travaillé sur ce projet. C'est une

**VI – 105**

monnaie simple, ingénieuse, nantaise, que nous vous inviterons à faire circuler sans modération.

Nous avons évidemment créé une gouvernance la plus participative possible. L'idéal, pour un projet de ce type (il est vrai que les participants à l'atelier citoyen l'ont parfois regretté), est que ce soit une coopérative. C'était tellement dans un esprit coopératif que cela aurait été idéal. Malheureusement, le statut d'établissement public du Crédit municipal et le fait qu'il va pouvoir doter le projet des moyens nécessaires à son lancement, ne permettait pas de passer par ce type de statut juridique comme des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Donc la filiale du Crédit municipal de Nantes qui va être créée, qui est une société anonyme à actionnaire pour l'instant unique, qui fera toute la gestion administrative, technique et financière du système et qui s'appellera SONAO, aura un Conseil de surveillance organe délibérant et un Comité de direction organe exécutif. Il aura une fonction de gestion et la fonction de participation sera assurée par une association loi 1901 qui s'appellera La SoNantaise. Nous allons vous proposer de faire partie des membres fondateurs dans la délibération suivante : elle regroupera les fondateurs, les entreprises, les particuliers et ce que l'on appelle les réseaux facilitateurs, c'est-à-dire tous les réseaux que nous avons contactés et qui sont intéressés par ce projet, qui pensent pouvoir y intéresser leurs adhérents et les motiver pour participer. Je pense par exemple à l'UNACOD. Les commerçants de quartiers nantais sont tout à fait intéressés pour participer à ce projet.

Le calendrier, pour terminer : janvier 2015, nous créerons, après donc avoir informé le Conseil municipal de Nantes, la filiale du Crédit municipal. Le recrutement de l'équipe des commerciaux aura lieu en février, la mobilisation des réseaux économiques de Nantes Métropole se fera entre février et mars par ce réseau de commerciaux mobilisés. Nous créerons en mars l'Association des adhérents à La SoNantaise et nous pensons pouvoir lancer la campagne publique d'adhésion et de sensibilisation en avril 2015 avec le lancement des échanges en SoNantes.

Donc, vous pouvez suivre SoNantes sur ces différents sites Internet et je voudrais ajouter deux précisions. Qui va financer tout cela ? C'est le Crédit municipal, qui est lui aussi doté de fonds propres tout à fait confortables et qui va pouvoir investir 2 millions d'euros dans le lancement de cette opération. Ces 2 millions d'euros représentent à peine 10 % de ses fonds propres, donc il n'y a aucun souci de ce point de vue-là, et nous allons donc pouvoir, avec cette somme, lancer l'opération. Le plan d'affaire qui a été monté prévoit un équilibre en trois ans sur la base de 10 % des entreprises nantaises adhérant au système, (j'espère) beaucoup de citoyens, et la récupération de l'investissement de départ est prévue en cinq ans.

Naturellement, c'est une offre qui est faite au territoire. Il n'y a pas de création monétaire préalable. Ce sont les acteurs économiques, les citoyens qui vont marquer leur attachement au développement de la Métropole nantaise par leur adhésion à ce système d'échanges et qui feront circuler les SoNantes sans qu'il y ait une pièce, sans qu'il y ait un billet et sans que de la monnaie préexiste. C'est pour cela que l'investissement est faible. C'est pour cela que le risque est nul.

J'ai oublié de préciser que seuls les particuliers pourront convertir des euros en SoNantes et faire également (même si on ne le recommandera pas) la manœuvre inverse. Ce sera naturellement pour eux sans aucun risque. Nous avons devant nous encore un gros travail de développement. Les systèmes informatiques sont au point. Nous allons bientôt recevoir les premières cartes que nous allons pouvoir tester. Ce seront des cartes à bande magnétique qui s'utiliseront chez les commerçants dans le sabot habituel, de manière tout à fait normale, un peu de la manière dont fonctionneront les tickets restaurants lorsqu'ils seront dématérialisés par exemple. Nous sommes sur une aventure d'innovation coopérative au service de la Métropole nantaise et nous avons parlé tout à l'heure de l'association À la nantaise : je crois que ce projet correspond très exactement à la manière dont ce territoire conçoit son développement. Merci.

**VI – 106**

**Mme LE MAIRE** – Merci. Mahel Coppey.

**Mme COPPEY, Conseillère municipale** – Mme le Maire, chers collègues, « quand l'économie oublie que la monnaie est un simple moyen pour en faire une fin, c'est la cité qui est en danger ». Nous pouvons choisir cette réflexion d'Aristote et y ajouter le constat que plus de 90 % des transactions mondiales se concentrent aujourd'hui sur le marché spéculatif en oubliant l'économie réelle, pour obtenir la description du contexte de crise financière et monétaire actuel.

En parallèle, et ce n'est pas un hasard, se démultiplient partout sur notre planète depuis le début des années 1990 des initiatives de monnaies locales. La tendance est à l'accélération ces dernières années, et la France ne fait pas exception, bien au contraire.

C'est d'ailleurs sans doute pour cette raison que le Gouvernement a décidé de reconnaître ces monnaies dans la loi d'économie sociale et solidaire votée en juillet dernier et a confié à notre collègue Vice-président écologiste du Conseil régional des Pays de la Loire, Jean-Philippe Magnen, une mission d'étude de ce phénomène en France. Il rendra d'ailleurs son rapport dans les semaines qui viennent et nous serons particulièrement attentifs aux propositions qui en sortiront.

Pourquoi de nouvelles monnaies ? C'est d'abord le choix de localiser les transactions, en privilégiant l'usage local des revenus tirés d'une production locale, donc les circuits courts. C'est aussi la volonté de dynamiser ces échanges au bénéfice des populations, en refusant l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse.

Enfin, c'est l'engagement à transformer les pratiques de l'échange, notamment en orientant la consommation de manière à la rendre plus responsable, c'est-à-dire plus respectueuse d'un développement durable pour notre territoire.

De manière générale, le moteur fondamental (et le résultat le plus ambitieux) de tous ces projets est de permettre une réappropriation par les citoyens d'un outil essentiel pour l'échange : la monnaie, dont ils se sentent (probablement à juste titre) dépossédés et dont ils jugent (à juste titre là aussi) que les dérèglements sont une des causes de leurs difficultés.

La monnaie locale complémentaire SoNantes est un nouvel outil économique qui va alimenter la dynamique de notre territoire. Elle s'inspire (vous l'avez dit, M. Bolo) de la monnaie complémentaire suisse, le WIR, qui fonctionne depuis l'après-crise de 1929. Elle s'est d'ailleurs tournée, comme cette monnaie, dès le début du projet vers l'échange interentreprise et aujourd'hui s'ouvre aux citoyens.

Avec la création de La SoNantaise, ce sont donc les utilisateurs qui sont placés au cœur d'un système participatif et citoyen affirmé. Cette participation est un des impératifs pour garantir la réussite de SoNantes. Il est essentiel que tous : entrepreneurs, commerçants, associations, coopératives, services publics, comprennent et s'approprient cette innovation. Nantes en a le potentiel.

Nous soutenons donc avec enthousiasme ce projet de monnaie locale complémentaire, un projet à la fois local et global qui répond concrètement à la crise monétaire et financière, tout en soutenant notre économie locale. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Katell Favennec.

**Mme FAVENNEC, Conseillère municipale** – Merci. Mme le Maire, chers collègues, la création de la monnaie locale SoNantes sur la Ville de Nantes est pour les élus communistes une démarche intéressante, permettant de défendre les principes liés à l'économie sociale et solidaire. Sans cours légal, une monnaie locale ne peut pas faire l'objet de spéculations, et elle permet de dynamiser l'économie locale, comme le démontrent un certain nombre d'exemples qui se sont multipliés ces dernières années.

**VI – 107**

Développer les échanges locaux, soutenir l'emploi local, promouvoir un autre type de consommation sont les arguments les plus connus, plaidant en faveur d'une telle démarche. Nous pourrions ajouter qu'en période de crise, dans un contexte macro-économique particulièrement dégradé, la création d'une devise locale complémentaire permet à l'économie réelle de continuer à fonctionner et aux habitants de répondre aux besoins les plus primaires : manger, se vêtir, se loger, se déplacer, se chauffer.

L'histoire du Crédit municipal de Nantes trouve là une nouvelle étape, venant se greffer à d'autres activités sociales développées ces dernières années : microcrédit, rachat de crédit, financement des associations, épargne solidaire. Le prolongement de ces missions au service du développement économique du territoire, intégrant un projet de monnaie locale, va à cet égard plutôt dans le bon sens. C'est pourquoi les élus communistes soutiennent la démarche.

Il convient cependant de nuancer notre appréciation globale sur le phénomène des monnaies locales. Ainsi, dans un contexte de difficultés croissantes de nombre de nos concitoyens, il est clair qu'en toile de fond se pose la question du pouvoir d'achat, avec ou sans monnaie locale. En outre, la question se pose des publics que cela va concerner. Quels utilisateurs, quels commerçants, pour répondre à quels besoins ? Il y a là selon nous un vrai enjeu de démocratisation.

Ainsi, des expériences ont été menées de monnaies complémentaires à vocation sociale, comme il y a quelques années à Toulouse où la mairie distribuait une partie de ses prestations en Sol-Violette.

Enfin, l'impact global des monnaies complémentaires est à nuancer. Bien que bon pour l'économie locale, le système semble ne pouvoir avoir qu'un impact limité sur l'activité économique locale globale. « À l'exception notable de l'Argentine lors de la grande crise des années 2000, nulle part des monnaies sociales n'ont acquis de taille significative par rapport à l'activité économique et sociale nationale. », notait un rapport en 2006. Globalement, nous savons que c'est de la politique monétaire globale et du rôle de la Banque Centrale Européenne qu'il devrait être question.

Pour autant, les élus communistes soutiennent ce projet en l'inscrivant dans la perspective d'un projet démocratique, d'un outil d'éducation populaire visant à inciter les gens à se réapproprier leur argent, en leur permettant de prendre conscience que la monnaie est un objet politique. Je vous remercie de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Jeanne Sotter.

**Mme SOTTER, Conseillère municipale** – Je salue l'arrivée prochaine de SoNantes sur notre territoire. Cette nouvelle monnaie d'échange, complémentaire à l'euro, permettra aux acteurs de notre territoire, habitants et entreprises nantais, d'échanger des biens et des services d'une manière tout à fait innovante et instantanée.

Après la réussite de la Bristol pound en Angleterre, c'est la première fois qu'une monnaie complémentaire locale est lancée dans une ville française de l'envergure de Nantes. Son utilisation reposera sur la simplicité, la confiance et la cohésion. Nous espérons que le réseau d'adhérents nantais pour SoNantes pourra s'élargir de manière tout à fait conséquente et créer une vraie dynamique pouvant profiter à toutes et à tous. En particulier, en tant qu'élue à l'artisanat, j'espère qu'elle profitera à nos artisans et à nos commerçants de proximité. Ce sera une réponse complémentaire et innovante aux besoins de trésorerie de toutes ces entreprises.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Stéphanie Houël.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Mme le Maire, chers collègues, la mairie de Nantes s'apprête à lancer une monnaie complémentaire, via le Crédit municipal de Nantes. Bien. Le nom est excellent, le projet paraît splendide. Mais au-delà des aspects techniques compliqués

**VI – 108**

que vous venez de nous présenter, le Groupe de la droite et du centre s'est posé la question ouverte suivante : cette monnaie est-elle un progrès pour la Ville de Nantes ? Va-t-elle apporter un service à ses habitants, en particulier aux plus démunis ? Est-ce un investissement rentable pour les Nantais ?

Tout d'abord sur le plan de la mécanique économique, pour reprendre vos termes, la SoNantes est supposée permettre le développement de l'économie locale par la circulation accélérée de cette monnaie complémentaire. Petite question : cela signifie-t-il que seront exclus du dispositif tous les acteurs économiques qui importent leurs produits de Chine ? Plus sérieusement, en ayant une approche économique plus classique, l'introduction de la SoNantes va-t-elle permettre d'augmenter la demande, autrement dit la consommation ? Les Nantais vont-ils dépenser plus fréquemment ? Le pouvoir d'achat de nos concitoyens va-t-il augmenter ? Vont-ils acheter plus de pain ? Iront-ils plus au restaurant ? Il est évident que non.

La SoNantes va-t-elle doper l'offre ? Les entreprises vont-elles être plus compétitives ? Non. Les entreprises recherchent la simplicité. Vous leur proposez, comme aux habitants d'ailleurs, davantage de complexité. Il est à noter que l'État n'acceptera pas la SoNantes. L'État ne s'y est pas trompé. Que nous soyons pour la politique de l'offre ou de la demande, nous ne voyons aucun apport.

Sur le plan de la légitimité maintenant, est-ce le rôle d'une mairie de s'occuper de monnaie ? Il nous semble que non, non et non. Que chacun balaie devant sa porte avant de balayer devant la porte du voisin. Que chacun fasse son métier correctement. Comment la mairie de Nantes, via le Crédit municipal, pourrait-elle faire le métier de banquier ?

Hier vous avez lancé un spa au Petit Port avec NGE, avec le succès que l'on sait. Mais que diable allons-nous faire dans cette galère ? Aujourd'hui une monnaie complémentaire avec le Crédit municipal. Mais pourquoi la mairie s'occupe-t-elle de monnaie ? Demain, vous allez mettre des péages à l'entrée des villes et réhabiliter les octrois, toujours pour développer l'économie locale ? Que chacun se concentre sur son métier, c'est une règle d'efficacité bien connue.

Autant de doutes enfin sur les exemples que vous nous fournissez. Vous nous dites : « Cela se fait ailleurs et cela marche. » Premièrement, ce n'est pas parce que cela se fait ailleurs que c'est une bonne idée. Ne cédon pas à la mode. Deuxièmement, « cela marche ». Relativement à la monnaie locale de WIR à laquelle vous faites référence, vous oubliez de nous préciser que ce système rend possibles les emprunts en monnaie locale au taux de 1 %. Une monnaie dans laquelle vous pouvez emprunter n'a évidemment rien à voir avec une monnaie complémentaire à la parité fixe et sans possibilité d'emprunt. Toute comparaison avec cette monnaie nous semble caduque.

Vous faites également référence à la Sol-Violette à Toulouse. Sur un territoire équivalent au nôtre, voire un peu plus grand, cette monnaie lancée en 2011 a été choisie aujourd'hui par 140 entreprises et 1 800 particuliers, soit 0,4 % des foyers. Bien loin, donc, des 3 000 entreprises et 3 000 particuliers que vise notre monnaie locale d'ici quatre à cinq ans et qui doivent assurer l'équilibre du système. Pour parler dépenses d'ailleurs, la mairie de Toulouse subventionne l'association Sol-Violette depuis 2011 à hauteur de 130 000 euros par an et finance quatre équivalents temps plein.

En conclusion, au plan marketing et de l'image, l'idée paraît excellente. Au plan de l'intérêt réel pour nos habitants, le projet lui-même, coûteux et complexe, s'apprête à notre avis à utiliser l'argent public sans aucun retour économique démontré. Ne pensez-vous donc pas que les Nantais ont bien d'autres préoccupations aujourd'hui que de se compliquer un peu plus la vie ? Vous l'aurez compris, nous émettons les plus fortes réserves sur ce projet. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. M. Bainvel.

**VI – 109**

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci Mme le Maire, mes chers collègues. Les débats ont été nombreux au Crédit municipal sur la monnaie complémentaire qui franchit aujourd'hui une nouvelle étape. Avec quelques-uns des anciens mais aussi des actuels administrateurs (je pense notamment à Jean Delavaud), nous avons demandé que les choses se fassent dans l'ordre et que le plan de financement, que le plan de montée en charge soit validé avant que la demande d'agrément ne soit déposée auprès de l'ACPR. Vous aviez à l'époque, sous le mandat précédent, fait un choix inverse, ce qui avait d'ailleurs provoqué quelques désaccords au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Pour ma part, je n'ai jamais caché ma perplexité sur deux aspects principaux. Le premier est finalement un aspect presque philosophique, dirais-je. La création d'une monnaie complémentaire relève-t-elle des missions du Crédit municipal ? Pour ma part, je reste perplexe sur ce point.

Le deuxième point de divergence presque, est le postulat que vous aviez retenu dès le départ, qui était la non-convertibilité de la SoNantes. Pour ma part, j'avais toujours fait de cet aspect un point de blocage. Dans les délibérations qui nous sont proposées comme dans votre manière de « vendre » la SoNantes, vous faites référence à l'exemple de WIR qui est un système en vigueur en Suisse mais qui a une différence notable avec le projet que vous envisagez initialement : c'est que ce système est convertible.

Depuis, les choses ont évolué. D'abord, le sésame tant attendu de la part de l'ACPR ne sera finalement pas nécessaire au lancement de la SoNantes. Ensuite, l'ACPR a demandé de modifier les différents documents de fond et les différents supports de communication pour que l'on ne présente jamais la SoNantes comme un mode de paiement.

Nous aurons donc une monnaie qui ne servira pas à payer mais seulement à effectuer des règlements. L'inventivité de nos énarques et hauts fonctionnaires m'épatera toujours. Enfin, légèrement contraints et forcés, la convertibilité de SoNantes en euros sera possible pour les particuliers. Ainsi, tout habitant de la Métropole qui fera le choix d'entrer dans le dispositif en achetant des SoNantes pourra en ressortir facilement et à tout moment. Bonne nouvelle, donc.

Aujourd'hui, vous faites le choix de créer une monnaie complémentaire. Lors du dernier COS, Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit municipal qui a eu lieu mardi dernier, je vous ai demandé, M. Bolo, et vous m'avez donné votre accord, qu'il n'y ait pas d'entêtement du Crédit municipal dans ce dossier. En effet, le scénario dégradé qui verrait l'échec de la SoNantes ne doit pas se traduire par la mise de nouveaux fonds propres de la part du Crédit municipal dans le dispositif. J'insiste sur ce point car nous sommes, je vous le redis (en tout cas je le considère) en dehors des missions du Crédit municipal. Il ne faudrait pas que la SoNantes soit trébuchante. Je souhaiterais que vous me réaffirmiez devant le Conseil municipal que la délibération qui sera présentée au Crédit municipal prévoira bien ce point.

Et je regrette, puisqu'il est question de la création de l'association et de la désignation d'un membre du Conseil municipal, que vous ne fassiez pas le choix de l'ouverture et de la coconstruction au sein de cette instance en n'ouvrant pas la représentation à l'ensemble du Conseil municipal. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Mme Ghenäi. Vous n'aviez pas demandé la parole, en fait ? D'accord. M. Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Plusieurs questions ont été posées. Je ne reviens pas sur la posture de dénigrement systématique de Mme Houël dont je ne comprends pas l'intérêt. Il y a là une innovation. Il y a là une expérimentation, dont le seul but est de vérifier que nous pouvons bien, comme nous le croyons, comme nous le disent tous les modèles économiques théoriques, développer l'économie locale en stimulant les échanges et en redonnant à la monnaie sa fonction première de facilitation et de développement desdits échanges. Je ne suis pas

**VI – 110**

économiste mais ils m'ont tous dit que la croissance dépend de la rapidité de la circulation monétaire et que la question n'est pas de savoir si les Nantais auront plus de pouvoir d'achat avec la SoNantes. Le fait de créer le projet n'y changera rien. La question n'est pas de savoir si les entreprises produiront plus ou moins au moment où l'on crée la SoNantes. Sa création n'y changera rien.

En revanche, nous pensons pouvoir faire la démonstration parce que malgré vos dénégations, le système WIR, même s'il est vrai qu'il ajoute une part possible de crédit à 1 %, le fait parce que la monnaie locale complémentaire WIR est utilisée par un tiers des artisans et des PME suisses, et qu'il génère un chiffre d'affaires équivalent à 5 milliards de francs suisses. C'est vrai qu'au regard du PIB de la Suisse, cela peut paraître négligeable. Il n'empêche que si les artisans suisses (et les Suisses ils s'y connaissent un peu en monnaie et ils s'y connaissent un peu en performances économiques) ont décidé de conserver ce système depuis 1934 sans interruption et l'ont développé jusqu'à en faire effectivement une banque qui distribue des crédits, c'est probablement parce qu'il y a un intérêt.

Effectivement, les monnaies complémentaires locales sont ce que l'on appelle contracycliques. Cela veut dire (l'exemple de l'Argentine est tout à fait édifiant à cet égard) que quand l'argent coule à flots, que les liquidités sont disponibles, effectivement les systèmes complémentaires produisent assez peu et tournent de manière assez modeste parce que l'on n'en a pas le besoin absolu. Mais les gens sages ont veillé à les faire fonctionner quand même et à les conserver. Quand la crise arrive et que la liquidité se fait rare et que l'on ne peut plus trouver les moyens de financement de l'économie, à ce moment-là les systèmes tels que celui que nous proposons trouvent leur pleine pertinence et leur plein intérêt, en dehors de tout ce que Mahel Coppey notamment a décrit.

Savez-vous que nous sommes suivis de très près par des gens comme M. Philippe Lukacs qui est professeur de management de l'innovation à l'École centrale de Paris ? Il a publié récemment une tribune libre dans *Les Échos* (qui n'est pas un journal marxiste, que je sache) qui était titrée : « On sous-estime le potentiel des monnaies locales », et qui reprenait des arguments que vous avez employés sur les limites des monnaies solidaires qui ont été créées ici ou là. Effectivement, elles n'ont jamais pu vraiment décoller et sont restées sur un échelon à une circulation monétaire trop limitée sur des types de publics effectivement trop limités : ce genre de système, s'il n'atteint pas une masse critique, forcément rétrécit.

C'est un peu le problème que connaissent actuellement nos amis de Bouguenais qui travaillent beaucoup avec nous d'une petite monnaie locale qui s'appelle le Retz'L, dans le Pays de Retz. Le Retz'L a commencé à se développer pas mal, a fini par être pas mal utilisé par les habitants et par certains commerçants. Il a tendance à plafonner parce qu'il ne peut pas s'étendre, il ne dispose pas des moyens d'animation qui permettent la réussite. C'est pour cela que, dès lors que cela ne coûtait rien au budget de la Ville de Nantes, rien au budget de Nantes Métropole, que cela ne sollicite que des fonds qui actuellement dorment sur les comptes du Crédit municipal, et que donc ce n'est sûrement pas de l'argent public que l'on va aller gaspiller parce que là effectivement nous en serions comptables, nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant que le Crédit municipal, acteur financier...

Vous dites que nous n'avons pas à être banquiers, mais nous sommes banquier depuis que le Crédit municipal existe, Mme Houël : le prêt sur gage c'est de la banque, le Crédit municipal autrefois avait des comptes courants, le Crédit municipal autrefois faisait des prêts personnels. Il a arrêté ses activités et c'est plutôt une bonne chose, mais en tout cas c'est un établissement bancaire. Nous sommes déjà banquiers. La question est : cette banque qui a une vocation sociale, une vocation de développement, comment l'utiliser ? Nous avons pensé que non seulement c'était un support utile, mais qu'en plus c'était utile à l'ensemble de la Métropole qu'on lance ce projet.

**VI – 111**

Oui, c'est une innovation. Oui, je ne suis pas en mesure de vous assurer que cela va marcher tout de suite, que tout le monde va se précipiter pour y adhérer. Parce que le système de la monnaie locale est compliqué, parce qu'il nécessite beaucoup d'explications, beaucoup de pédagogie, mais nous sommes bien décidés à la faire parce que nous sommes convaincus que nous pouvons en tirer quelques dixièmes de points de croissance du PIB local. Rien que si nous arrivions à faire concerner par la SoNantes 10 % des entreprises de la Métropole, cela aurait un vrai impact sur l'économie locale, cela aurait un vrai impact sur la dynamisation des échanges, donc sur la croissance économique.

Je comprends mal ce dénigrement systématique, mais vous avez dit une chose qui est importante. Il faut que ce soit simple. C'est une des conditions de la réussite et c'est pour cela que nous l'avons faite dématérialisée. C'est pour cela que nous avons veillé à nous entourer des conseils d'experts-comptables et de commissaires aux comptes qui ont trouvé les conditions de comptabilisation qui sont extrêmement simples, même pour un artisan. Il aura à créer un compte de trésorerie supplémentaire. Cela ne lui apportera aucune complication ni sociale, ni fiscale, ni comptable, et en termes de règlement cela se fera par virement et par utilisation de la carte que nous connaissons tous, tous les jours.

Donc, effectivement, là vous avez raison : la simplicité est un aspect déterminant de cette offre. Et puis c'est une offre. S'en saisira qui voudra. Nous espérons bien convaincre un maximum d'acteurs économiques et de citoyens de cette agglomération d'adhérer à ce système qui, je le répète, n'a pas pour vocation ni de supplanter, ni de remplacer, ni de concurrencer l'euro. Au contraire. Il a pour vocation de permettre que les euros qui ne seront pas utilisés dans les échanges libellés en SoNantes pourront être tout à fait utilisés sur d'autres domaines.

Un jour, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie m'a dit : « Ton truc ne m'intéresse pas. Moi je fais 95 % de mon chiffre d'affaires à l'extérieur de l'agglomération. » J'ai répondu : « Ce n'est pas grave, tes 5 % m'intéressent. » Si dans chaque entreprise nantaise on prenait 5 % des affaires, je vous assure que nous ferions faire un sacré bond à l'économie locale.

**Mme LE MAIRE** – Merci M. Bolo. Quelques éléments avant de passer à la présentation cette fois sur la délibération 35, pour concrétiser, puisque je le rappelle : ce point n'était que pour information.

Je dois vous avouer que j'étais presque rassurée en entendant Julien Bainvel. Nous pouvons débattre sur certains points précis qui ont d'ailleurs été largement évoqués lors du Crédit municipal, sur un projet innovant, expérimental. Cela me paraît tout à fait légitime. C'est dire si en écoutant l'intervention précédente de votre groupe, je mesurais pour le coup le décalage de votre vision de ce qui est, Mme Houël, la conception même du rôle d'une grande collectivité locale moderne.

Oui, nous considérons que notre responsabilité n'est pas la simple application des compétences réglementaires telles que la loi les fixe. Oui, nous comptons bien, sur ce projet comme sur d'autres, faire preuve d'inventivité, d'audace. Oui, il y a une prise de risque dans ce projet et nous l'assumons en transparence et en sérénité. Nous faisons un choix au travers de ce projet. Un choix de positionnement. C'est de ce point de vue que nos visions divergent radicalement.

Le rôle du politique, le rôle d'une grande collectivité locale n'est pas simplement de faire. C'est de pouvoir impulser, fédérer les acteurs, fédérer des énergies pour bouger les lignes. C'est ce que nous sommes en train de tenter à travers ce projet. Je voudrais saluer la détermination de Pascal Bolo sur ce sujet qui n'est pas franchement un long fleuve tranquille parce que oui, les projets innovants demandent un à un de passer les obstacles. Cela demande de l'obstination. Nous prenons ce risque. Nous le prenons collectivement parce que nous pensons qu'il va dans

**VI – 112**

le sens de l'intérêt général de Nantes et que dans la sixième Ville de France, oui, nous devons faire preuve d'audace, de créativité. Soyons un peu confiants dans les ressources de nos territoires. Si à Nantes on ne prend pas un peu de paris, si à Nantes on ne fait pas le choix de l'expérimentation et de l'innovation, je crois que nous nous éloignerons un peu de ce qui fait la singularité de notre Ville.

Pour le coup, il y a un désaccord profond. Nous ne nous contenterons pas de construire des bâtiments. Nous ne nous contenterons pas de délivrer des cartes d'identité. Nous remplissons nos missions premières. Nous essayons de le faire avec la plus grande rigueur, avec la plus grande attention mais nous comptons bien, oui, contribuer à inventer ce nouveau modèle de développement attendu. Ce projet est un exemple, mais je crains qu'il ne faille vous y habituer car je vous le dis, madame : dans le mandat il y en aura d'autres.

*Le Conseil prend acte.*

**Mme LE MAIRE** - Pascal Bolo pour la délibération 35.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 35, intitulé :

*Finances – Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Lancement d'une nouvelle activité de monnaie complémentaire dénommée « SoNantes » – Adhésion à l'association « La SoNantaise » – Désignation d'un représentant.*

**M. BOLO, Adjoint** – La délibération reprend l'ensemble des éléments que je vous ai présentés à l'instant, et elle vous précise que les projets de statut prévoient que l'association La SoNantaise se compose de personnes morales et physiques organisées en quatre collèges : les membres fondateurs, les membres actifs, les membres utilisateurs, les membres utilisateurs personnes physiques.

Je vous propose de me désigner comme représentant de la Ville dans le collège des fondateurs de l'association La SoNantaise et j'en profite pour répondre à M. Bainvel. SONAO, la société, est une filiale que l'Autorité de Contrôle Prudentiel nous a demandé de créer, au passage. S'il n'y avait eu que nous, nous aurions fait cela internalisé au Crédit municipal, mais c'est fait et ce n'est finalement pas une mauvaise chose.

La SONAO rendra compte évidemment au Crédit municipal de son action, et l'opposition, notamment par la présence de Julien Bainvel, est tout à fait régulièrement représentée à ce Conseil d'Orientation et de Surveillance. Naturellement, les comptes du Crédit municipal seront consolidés avec les comptes de la société SONAO. Il y aura en permanence une transparence et une information, y compris de l'opposition (ou de la minorité, comme vous aimez à le dire), dans ce système et dans ce système de gouvernance. Même s'il y a un représentant et que je vous propose que ce soit moi (Mme le Maire m'a fait le plaisir de proposer que ce soit moi), je pense que l'opposition pourra dire son mot, comme d'ailleurs Julien Bainvel l'a fait très librement puisque tout cela a été fait de manière très transparente au niveau du COS du Crédit municipal. Je voudrais en remercier, pour terminer, Jacques Stern, son Directeur général qui est derrière, ainsi que Marie-Thérèse Panhéleux, sa collaboratrice, qui ont fait depuis plusieurs mois avec leur équipe un travail tout à fait considérable pour qu'aujourd'hui, la monnaie nantaise soit prête à fonctionner.

**Mme LE MAIRE** – Merci. M. Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci Mme le Maire. Juste sur cette dernière délibération, je ne reviens pas sur le débat. Mais, je suis un peu surpris. J'ai compris techniquement (j'avais questionné M. Bolo là-dessus) que dans la filiale à 100 % Crédit municipal, à 100 % Ville de Nantes, on ne peut pas faire rentrer de personnalités extérieures.

**VI – 113**

En revanche, quand vous créez une association dont vous dites que cela va être le véritable outil de gouvernance, pourquoi n'ouvrez-vous qu'un fauteuil ou qu'un siège pour les représentants de la Ville qui est à 100 % partout ? Si vous-même en aviez ouvert ne serait-ce que trois, vous auriez pu avoir deux sièges de la majorité (ou trois si vous voulez) et un malheureux petit siège pour l'opposition. Cela m'aurait semblé être un geste de gouvernance un peu plus réel, M. Bolo. Là-dessus, c'est une des raisons sur lesquelles nous pouvons parfois malheureusement nous interroger. C'est tout ce que je voulais dire. Je crois que si vous pouviez le modifier encore, ce serait mieux.

**Mme LE MAIRE** – Pascal Bolo ?

**M. BOLO, Adjoint** – La question est de l'opérationnalité de l'association et de la réalité d'une gouvernance transparente et partagée. Compte tenu du fait qu'il y a quatre collèges de fondateurs, d'utilisateurs personnes morales, d'utilisateurs personnes privées et réseaux facilitateurs, si nous avions multiplié le nombre de membres représentant la Ville de Nantes mais également représentant Nantes Métropole, mais également la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre Régionale d'Économie Solidaire, nous avons un Conseil d'administration pléthorique qui de fait n'aurait pas fonctionné correctement et n'avait pas la souplesse et la légèreté nécessaires pour remplir vraiment sa fonction d'animation du système.

Donc, ces statuts ont été adoptés en accord complet et avec la participation très active de la Chambre de Commerce et de l'Industrie et de la Chambre des Métiers de l'Artisanat. Je pense que peut-être à l'avenir ce sont des points qui pourront évoluer mais qu'aujourd'hui il ne serait pas raisonnable de créer un Conseil d'administration pléthorique qui ne serait plus opérationnel.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve (avis contraire du « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non participation au vote de :*

*- M. Bainvel.*

**Mme LE MAIRE** - Dossier 38, M. Bolo.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 38, intitulé :

*Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2015 – Opérations d'investissement – Avances sur subventions 2015 – Approbation.*

**M. BOLO, Adjoint** – C'est une délibération tout à fait classique au mois de décembre puisqu'il s'agit des avances sur subventions 2015 qui permettent aux structures qui ont soit une masse salariale, soit des échéances d'emprunts à rembourser comme c'est par exemple souvent le cas des crèches associatives, de fonctionner normalement en janvier (et février peut-être), en attendant que nous ayons voté notre budget et que nous ayons pu leur verser les fonds nécessaires à leur fonctionnement sur toute l'année. C'est juste cette avance tout à fait technique.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*Le Conseil approuve (avis contraire du « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non participation au vote de :*

*- Mmes Piau et Hakem pour l'avance attribuée à l'ORPAN.*

*- M. Martineau, Mmes Bassal, Hakem, M. Blineau, Mme Bocher, MM. Salecroix, Le Brun pour l'avance attribuée à La Folle Journée.*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

### VI – 114

**Mme LE MAIRE** - Dernier dossier à l'ordre du jour, M. Bolo.

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 39, intitulé :

*Décision Modificative 2014 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.*

**M. BOLO, Adjoint** – C'est la traditionnelle Décision Modificative qui est particulièrement légère, comme vous avez pu le voir, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes réelles, l'ensemble des autres opérations concernant des régularisations d'écriture telles que la Chambre Régionale des Comptes nous a demandé de les faire. Nous les faisons. Cela n'a pas d'influence sur les mouvements réels puisque les mouvements réels se limitent à la régularisation comptable des versements de subventions à Nantes Métropole Aménagement pour Madeleine Champ-de-Mars, ainsi qu'à un ajustement très favorable des dépenses pour la réalisation du pont supérieur, avec des décalages de cessions foncières.

En fonctionnement, les inscriptions concernent l'ajustement de l'enveloppe des tickets restaurant, le versement au CCAS de la taxe sur les spectacles (grâce soit rendue au Football Club de Nantes et à la fidélité de son public), la restauration scolaire qui nécessite un ajustement d'inscription de crédit, et le versement d'une subvention européenne aux Villes partenaires dans le cadre d'un projet européen.

Il y a aussi les subventions au dispositif CLAP de manière très classique, des legs et leur utilisation (vous avez cela régulièrement), un avenant à la convention d'objectifs de l'ACCOORD, des annulations et des versements de subventions lorsqu'ils ne sont plus nécessaires, des dispositions tarifaires au Musée des beaux-arts, au musée Jules Verne, l'ajustement des tarifs des accueils périscolaires, nous en avons parlé, et également quelques tarifs spécifiques. Les droits d'occupation du domaine public, c'est la halle du marché Talensac.

Et diverses dispositions financières avec notamment une convention de gestion transitoire entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole pour les équipements transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il fallait évidemment que nous prenions les dispositions nécessaires pour qu'ils puissent continuer à fonctionner. Vous avez autrement diverses mesures concernant la culture et les musées, le conservatoire à rayonnement régional et d'autres subventions diverses.

Je n'entre pas dans le détail. Vous avez eu la délibération et je pense que les collègues concernés par les politiques publiques seront en mesure de répondre aux questions s'il y en a. Enfin, nous terminons par les remises gracieuses et annulations de titres qui classiquement clôturent la dernière délibération de ce Conseil.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve (avis contraire du « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non participation au vote de :*

*- MM. Rebouh, Salecroix, Martin, Moreau, Mme Naël, M. Huard, Mmes Hakem, Bassal pour les subventions versées à l'ACCOORD.*

*- MM. Martineau et Mauduit pour la convention avec le Lieu Unique-CRDC et pour l'annulation de subventions à l'association Trempolino.*

**Mme LE MAIRE** - Je souhaite à chacune et à chacun une bonne soirée, et à ceux que je ne croiserai pas la semaine prochaine, de très bonnes fêtes de fin d'année. Merci à tous.

*La séance est levée à 16 heures 40.*